

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IMMEUBLE RESIDENCE MAZELEYRE



**VOTRE AGENCE NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
LE CHESNAY
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
TÉLÉPHONE : 01.39.55.77.37**

VOS INTERLOCUTEURS DÉDIÉS

Gestionnaire :
Mme PRUDHOMME CATHERINE
cprudhomme@nexity.fr
01.39.55.45.17

Assistant(e) :
Mme MARI Mélanie
MMARI@nexity.fr

Comptable
M. KLINKAS Guillaume
gklinkas@nexity.fr



www.nexity.fr

**NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
LE CHESNAY
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT**

Téléphone : 01.39.55.77.37

**ADRESSE DE L'IMMEUBLE :
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON**

Immatriculation : AB8079253

LE CHESNAY ROCQUENCOURT, 21/10/2019

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale des copropriétaires qui se tiendra :

**Le lundi 2 décembre 2019 à 18h30
Centre Culturel Montgolfier
Salle PILATRE de ROZIER
AVENUE JEAN SALMON LEGAGNEUR
92420 VAUCRESSON**

L'émergement de la feuille de présence sera ouvert dès : 18h30

Si vous ne pouvez être présent à cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir vous faire représenter à l'aide du pouvoir joint.

Nous vous rappelons que l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965 stipule que tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du Syndicat. **Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote** sauf si le total des voix dont il dispose (les siennes et celles de ses mandants) n'excède pas 10% des voix du Syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire (1).

Nous vous précisons que, conformément à la loi du 10 juillet 1965 et au décret du 17 mars 1967, **l'Assemblée Générale ne prend de décision valide que sur les questions inscrites à l'ordre du jour**. Elle peut, en outre examiner, sans effet décisoire, toute question non inscrite à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**NEXITY LE CHESNAY
Mme PRUDHOMME CATHERINE**

Modalités de mise à disposition des pièces justificatives des charges :

Les pièces justificatives des charges de la copropriété sont mises à la disposition des copropriétaires par le syndic dans ses bureaux, Nexity Le Chesnay 34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY).

Elles seront consultables, sur rendez-vous uniquement, le :

- Mercredi 20 novembre 2019 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

(1) Le Syndic, son conjoint, le partenaire lié à lui par un PACS et ses préposés ne peuvent présider l'assemblée générale ni recevoir mandat pour représenter un copropriétaire.

Les salariés du syndic, leurs conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité et leurs ascendants ou descendants qui sont également copropriétaires de l'immeuble bâti ne peuvent pas porter de pouvoirs d'autres copropriétaires pour voter lors de l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

Résolution n°1 Désignation du Président de séance	Page 5
Résolution n°2 Désignation des Scrutateurs	Page 5
Résolution n°3 Désignation du Secrétaire de séance	Page 5
Point d'information n°4 Rapport d'activité du Conseil syndical	Page 5
Point d'information n°5 Compte rendu sur l'état d'avancement des procédures en cours	Page 5
Résolution n°6 Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019	Page 6
Résolution n°7 Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2019	Page 6
Résolution n°8 Avance constituant le fond de caisse du gardien	Page 6
Résolution n°9 Désignation à nouveau de la société NEXITY LAMY en qualité de Syndic, approbation du contrat de mandat	Page 6
Résolution n°10 Désignation des membres du Conseil Syndical	Page 7
Résolution n°11 Montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire (Article 21 de la loi du 10 juillet 1965)	Page 7
Résolution n°12 Montant des marchés de travaux et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (article 21 de la loi du 10 juillet 1965)	Page 8
Résolution n°13 Autorisation d'engagement à donner au Conseil Syndical	Page 8
Résolution n°14 Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020	Page 8
Résolution n°15 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021	Page 8

Résolution n°16	Page 8
Décision à prendre relative à la majoration du taux de la cotisation annuelle au fonds de travaux obligatoire	
Résolution n°17	Page 9
Fixation de la période de chauffe	
Résolution n°18	Page 9
Ratification des travaux urgents de sondage et purge des nez de balcon et façade	
Résolution n°19	Page 9
Nomination Cabinet ChB Architectepour l'actualisaton de l'étude des travaux de ravalement de la résidence	
Résolution n°20	Page 10
Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection des 9 cages d'escaliers (A / B1 / B2 / C / D / E / F / G et H)	
Résolution n°21	Page 11
Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).	
Résolution n°22	Page 11
Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de changement du système de contrôle d'accès par badges magnétiques dans l'ensemble de la résidence	
Résolution n°23	Page 12
Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).	
Résolution n°24	Page 13
Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de condamnation des colonnes VO	
Résolution n°25	Page 13
Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).	
Résolution n°26	Page 14
Décision à prendre relative au transfert de la propriété des colonnes électriques au gestionnaire du réseau public d'électricité	
Point d'information n°27	Page 14
Information sur une étude pour l'équipement des parkings souterrains privés de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.	
Résolution n°28	Page 14
Installation de répartiteurs de chauffe et individualisation des frais de chauffage	
Résolution n°29	Page 15
Décision à prendre pour répondre à la demande de M. GRELLEY concernant la situation laissée par GESTEN au moment du changement du contrat PJ : courriers adressés par M. GRELLEY	

Point d'information n°30

Informations sur le dispositif de formation des salariés d'immeubles 2019

Page 16

Point d'information n°31

Information sur l'Espace Privé Clients (EPC)

Page 16

Point d'information n°32

Administration et Gestion courante de la copropriété

Page 17

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Résolution N° 1 : Désignation du Président de séance

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Sont candidats :

- M

Vote sur la candidature

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance M

Résolution N° 2 : Désignation des Scrutateurs

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Sont candidats :

- M.....
- M.....

Vote sur la(les) candidature(s)

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne M, et M en qualité de Scrutateurs.

Résolution N° 3 : Désignation du Secrétaire de séance

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale désigne M me PRUDHOMME, représentant la société NEXITY, en qualité de Syndic, comme secrétaire de séance.

Point d'information N° 4 : Rapport d'activité du Conseil syndical

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président du Conseil syndical, sur l'activité du Conseil pendant l'exercice clos, prend bonne note de l'action de l'ensemble de ses membres et les en remercie.

Point d'information N° 5 : Compte rendu sur l'état d'avancement des procédures en cours

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'analyse des dossiers contentieux en cours et entendu les explications du Syndic, déclare être parfaitement informée.

Point contentieux :

- Dossier GARABIOL : le dossier a été clôturé définitivement en mai suite à la réception de de la somme de 32 896,20 €.

- Dossier OKOTO TOSODU MULEDI : suite à l'audience du 21/03/2019, le jugement du 07/06/19 a condamné les débiteurs à régler la somme de 3 353,13 € au titre des charges, 500,00 € d'article 700 et 600,00 € de dommages et intérêts. Un règlement est intervenu le 25/03/2019 de 3 500,00 €. Le solde est en cours d'exécution.

- Dossier BOUCHE : audience intervenue le 21/03/2019, le jugement du 07/06/2019 a condamné les débiteurs à régler la somme de 4 353,19€ au titre des charges, 500,00 € d'article 700 et 600,00 € de dommages et intérêts. Aucun règlement a été réceptionné. Une exécution forcée est en cours. Changement de mandataire sous tutelle

en avril 2019. Prise de contact faite par le biais de l'huissier chargé de l'exécution forcée.

- Dossier BELFORT : audience de clôture intervenue le 09/07/2019, le jugement du 07/10/2019 a condamné les débiteurs à régler la somme de 10 012,23 € aux titres des charges, 2000,00 € d'article 700 et 1 000,00 € de dommages et intérêts. Des règlements sont intervenus entre les différentes mise en état. Le dossier est clos.

Résolution N° 6 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale approuve sans réserve en leur forme, teneur et imputation, les comptes de l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019 tels qu'ils figurent aux annexes jointes à la convocation de l'Assemblée Générale et qui font ressortir :

- un montant total de charges nettes de 499 423,83 € pour les opérations courantes
- un montant total de charges nettes de 17 850,03 € soit un solde débiteur de - 0,03 € par rapport au montant appelé de 17 850,00 € pour les travaux et opérations exceptionnelles (annexe 4)

Résolution N° 7 : Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2019

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'Assemblée Générale donne quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2019.

Résolution N° 8 : Avance constituant le fond de caisse du gardien

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'assemblée Générale entérine la décision prise par le Conseil Syndical de constituer une avance de trésorerie permanente au gardien d'un montant de 400,00 €, ceci pour lui faciliter les achats qu'il peut avoir à faire pour la copropriété dans le cadre de ses fonctions.

Le gardien devra adresser ses justificatifs pour se faire rembourser afin de toujours garder le fonds de caisse à hauteur des 400,00 €.

Résolution N° 9 : Désignation à nouveau de la société NEXITY LAMY en qualité de Syndic, approbation du contrat de mandat

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'Assemblée Générale désigne à nouveau en qualité de Syndic, la société NEXITY LAMY Société par actions simplifiée au capital de 219 388 000 € dont le siège social est situé à Paris (75008), 19 rue de Vienne, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 530 099, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7501 2015 000 001 224 portant les mentions Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Syndic de copropriété et Prestations touristiques délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, bénéficiaire d'une garantie financière au titre de son activité de Syndic de copropriété, pour un montant de 480.000.000 €uros, octroyée par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS "SOCAMAB", dont le siège social est au 16 Rue Huche Tour KUPKA B TSA 39999 à Paris La Défense Cedex (92919), pour une durée de 2 ans.

Le contrat de mandat du Syndic entrera en vigueur le 01/01/2020 et prendra fin le 31/12/2021. .

Conformément à la proposition jointe à la convocation, les honoraires sont fixés à :

- pour la période de l'exercice comptable du 01/07/2019 au 30/06/2020 = 24 825,00 € HT, soit 29 790,00 € TTC
- pour la période de l'exercice comptable du 01/07/2020 au 30/06/2021 = 25 200,00 € HT, soit 30 240,00 € TTC

pour les prestations incluses au titre du forfait.

A l'issue de celle-ci, les honoraires dus jusqu'au terme du mandat seront calculés au prorata de la période.

Les honoraires s'entendent "Toutes Taxes Comprises" au taux de TVA en vigueur, soit actuellement 20 %. En cas de variation de ce taux, les honoraires "Toutes Taxes Comprises" évolueront en plus ou en moins dans la même proportion.

L'Assemblée Générale des copropriétaires désigne le Président de séance, pour signer le contrat de mandat de Syndic adopté au cours de la présente réunion

Résolution N° 10 : Désignation des membres du Conseil Syndical

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Sont actuellement membres du Conseil Syndical :

- Elu pour 3 ans lors de l'AG du 15/12/2016 :

- Mme BREUVART
- M. GAUTIER Christian
- M. PAOLI Olivier
- Mme LE GALLE Sophie (suppléant)
- Mme MACAUDIERE Lisa (suppléant)

- Elu pour 3 ans lors de l'AG du 11/12/2017 :

- M. BARBE André ()
- SAGEAU HOLDING représenté par M. GINER Nicolas
- M. DUVIVIER Jean François
- Mme NASSE .
- M. BECHERUCCI .

- Elu pour 3 ans lors de l'AG du 03/12/2018 :

- M. DICI CHRISTIAN
- M. LEROOY Jean-François

Il convient de procéder au renouvellement des mandats des membres élus lors de l'AG du 15/12/2016 et/ou à la désignation de nouveaux membres.

Sont candidats :

- M
- M
- M

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne :

- M
- M
- M

en qualité de membres du Conseil Syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21 et 25 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée de 3 ans et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de la copropriété arrêtés au 30/06/2022..

Résolution N° 11 : Montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire (Article 21 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 21 de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale fixe à la somme de 1 500,00 € HT le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est rendue obligatoire.

Résolution N° 12 : Montant des marchés de travaux et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (article 21 de la loi du 10 juillet 1965)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale décide de fixer à 3 000,00 € HT le montant des marchés de travaux et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire dans la limite des montants soumis à l'avis du Conseil Syndical.

Résolution N° 13 : Autorisation d'engagement à donner au Conseil Syndical

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

Conformément à l'Article 21 du Décret du 17 mars 2007, l'Assemblée Générale autorise le Conseil Syndical pendant la durée du mandat en cours, à décider de certaines dépenses entrant dans le cadre de la gestion courante de l'immeuble, jusqu'à un montant maximum de 10 000,00 € TTC;

Le Conseil Syndical rendra compte lors de chaque Assemblée Générale de l'exécution de cette délégation.

Résolution N° 14 : Actualisation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Lors de l'Assemblée Générale du 03/12/2018, le budget prévisionnel de la copropriété, pour l'exercice comptable en cours du 01/07/2019 au 30/06/2020 a été adopté pour un montant de 520 000,00 €.

L'Assemblée décide d'ajuster le budget prévisionnel initialement voté pour cet exercice en portant son montant à 530 000,00 €, conformément au détail joint à la convocation.

La régularisation des provisions de charges, consécutive à l'actualisation dudit budget interviendra lors du prochain appel de fonds.

Résolution N° 15 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel joint à la convocation pour l'exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le Syndic assisté du Conseil Syndical, arrêté à la somme de 530 000,00 € et sera appelé par provisions trimestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée.

L'adoption de ce budget permettra au Syndic d'exercer à l'encontre des copropriétaires défailants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues relatives à l'exécution dudit budget et ce par voie de référé directement auprès du président du Tribunal de Grande Instance, conformément aux dispositions prévues à l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

Le montant de ce budget pourra être révisé lors de la prochaine Assemblée Générale en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours et de l'évolution à attendre des charges courantes de fonctionnement.

Résolution N° 16 : Décision à prendre relative à la majoration du taux de la cotisation annuelle au fonds de travaux obligatoire

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 25 / Article 25-1

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, après avoir :

- entendu les explications du Syndic,
- pris acte de la constitution du fonds de travaux à compter du 1er janvier 2017, à hauteur d'a minima 5 % du budget prévisionnel,
- pris acte de sa faculté à augmenter la cotisation annuelle à ce fonds de travaux,

- pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical,

Décide de porter à % du budget prévisionnel, le montant du fonds de travaux rendu obligatoire à compter du 1er janvier 2017.

L'assemblée générale prend acte que :

- cette somme restera définitivement acquise au syndicat de copropriété en cas de vente de lots ;
- cette somme sera déposée sur un second compte bancaire séparé et rémunéré, ouvert dans le même établissement bancaire que le compte « courant » de la copropriété, conformément aux dispositions de l'article 18 II de la loi du 10 juillet 1965 ;
- cette somme sera appelée dans les mêmes conditions que les appels de provisions pour charges « courantes » et exigible à la même date;
- en cas de paiement partiel de la cotisation au fonds travaux et /ou des appels de provisions de charges, et du fait de la parfaite simultanéité de l'exigibilité des sommes, les encaissements seront affectés prioritairement au fonds travaux;
- ce taux n'évoluera que sur décision d'une nouvelle assemblée générale.

Résolution N° 17 : Fixation de la période de chauffe

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'assemblée générale fixe les dates de la période de chauffe du 1er octobre au 31 mai.

Ces dates pourront être décalées d'un ou deux jours lorsqu'elles tombent un samedi ou un dimanche.

Résolution N° 18 : Ratification des travaux urgents de sondage et purge des nez de balcon et façade

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'assemblée générale ratifie les travaux urgents de sondage et purge des nez de balcon et façade réalisés rapidement par l'entreprise ABSIDE pour un montant de : 5 533,00 € HT en raison du risque important de chutes de maçonnerie.

Aucun appel de fonds spécifique n'a été effectué, le montant de ces travaux est inclus au montant du budget de l'année en cours.

Résolution N° 19 : Nomination Cabinet ChB Architecte pour l'actualisation de l'étude des travaux de ravalement de la résidence

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide de nommer :

- le Cabinet ChB Architecte, Mme BLANCHARD, selon offre du 21/10/2019 pour un montant de 2 200,00 € TTC

pour l'actualisation de l'étude des travaux de ravalement de la résidence (remise à niveau du cahier des charges, mise à jour des appels d'offres, analyses des offres), dont le résultat sera présenté et porté au vote d'une assemblée ultérieure.

Il est précisé que le coût de cette dépense sera réparti selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges COMMUNES GENERALES.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant de 2 200,00 € TTC selon les modalités suivantes :

Montant : 100 %, exigibilité : 01/01/2020

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis.

Résolution N° 20 : Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de réfection des 9 cages d'escaliers (A / B1 / B2 / C / D / E / F / G et H)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de réfection des 9 cages d'escaliers (A / B1 / B2 / C / D / E / F / G et H).

A cet effet, l'assemblée générale retient le devis de la société :

- Eurl ONEA AUREL VALENTIN (devis n° D-190033 du 29/09/2019) pour un montant de 50 628,60 €uros TTC réparti :

* bâtiment A / B1 / B2 / C / D / E / F / G et H : 5 625,40 € TTC par cage

- BLANCHARD (devis JB 1909-88 du 27/09/2019) pour un montant de 81 079,12 €uros TTC réparti :

* bâtiment A : 9 772,17 € TTC

* bâtiment B1 : 10 631,76 € TTC

* bâtiment B2 : 10 631,76 € TTC

* bâtiment C : 7 860,29 € TTC

* bâtiment D : 7 860,29 € TTC

* bâtiment E : 7 860,29 € TTC

* bâtiment F : 8 218,52 € TTC

* bâtiment G : 9 837,98 € TTC

* bâtiment H : 6 496,39 € TTC

- ART et COULEUR (devis n° 1910001 du 20/09/2019) pour un montant de 82 377,74 €uros TTC réparti :

* bâtiments A / B2 / C / D / E / F et H : 61 408,10 € TTC

* bâtiment B1 : 10 936,75 € TTC

* bâtiment G : 10 032,88 € TTC

- 3D CONSTRUCTION (devis n° 19/3D/517 du 03/10/2019) pour un montant de 85 028,88 €uros TTC réparti :

* bâtiment A : 11 275,37 € TTC

* bâtiment B1 : 8 857,23 € TTC

* bâtiment B2 : 8 862,73 € TTC

* bâtiment C : 8 765,34 € TTC

* bâtiment D : 8 765,34 € TTC

* bâtiment E : 8 881,44 € TTC

* bâtiment F : 9 239,87 € TTC

* bâtiment G : 11 150,97 € TTC

* bâtiment H : 9 359,72 € TTC

- HEXATECH (devis n° SYN 19 8996;2 du 08/04/2019) pour un montant de 116 071,89 €uros TTC réparti :

* bâtiment A : 13 766,56 € TTC

* bâtiment B1 : 15 234,95 € TTC

* bâtiment B2 : 15 234,95 € TTC

* bâtiment C : 11 234,97 € TTC

* bâtiment D : 11 330,99 € TTC

* bâtiment E : 11 170,61 € TTC

* bâtiment F : 11 312,74 € TTC

* bâtiment G : 15 318,58 € TTC

* bâtiment H : 11 467,55 € TTC

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense en charges :

- BATIMENT A (0009-1),
- BATIMENT B1 (0009—2),
- BATIMENT B2 (0009—3),
- BATIMENT C (0009-4),
- BATIMENT D (009-5),
- BATIMENT E (0009-6),
- BATIMENT F (009-7),
- BATIMENT G (009-8)
- et BATIMENT H (009-9)

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant de __ ____,__ Euros TTC Euros TTC (hors honoraires de syndic votés en résolution 21 et ajoutés en sus lors de l'établissement des appels de fonds), selon les modalités suivantes :

Montant : 50 %, exigibilité : __/__/2020

Montant : 50 %, exigibilité : __/__/2020

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis

Résolution N° 21 : Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale ayant pris connaissance du barème d'honoraires du Syndic pour suivi administratif, comptable et financier du dossier, ci-dessous rappelé, décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés par la présente Assemblée Générale à la résolution n° 20, répartis et appelés selon les mêmes modalités, s'élèvent à 3,5 % HT du montant total HT de l'opération.

Pour information, barème des honoraires applicables par tranche de travaux

Montants HT de l'opération	Taux HT :
• de 0 à 15 000 € HT	300 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	3,5 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,0 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	2,5 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,0 %

Résolution N° 22 : Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de changement du système de contrôle d'accès par badges magnétiques dans l'ensemble de la résidence

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de changement du système de contrôle d'accès par badges magnétiques dans l'ensemble de la résidence : 31 lecteurs (9 portes d'entrées, 20 portes arrières + 2 portes basculantes).

Nota important : Du fait de la non compatibilité des badges actuellement détenus par les copropriétaires avec les nouveaux systèmes, il y aura lieu d'en acquérir de nouveaux.

A cet effet, l'assemblée générale retient le devis de la société :

- ANCOTEC (devis PR1902-17584 du 05/02/2019) pour un montant de 13 025,32 € TTC

Prix unitaire d'un badge MEMOPROX : 8,50 € HT

- EMA (devis 0693 du 20/09/2019) pour un montant de 17 457,00 € TTC

Contrôle d'accès INTRATONE nécessitant un abonnement téléphonique annuel mensuel de + ou - 23,00 € HT

Prix unitaire d'une clé de proximité : 10,50 € HT

Prix unitaire d'une télécommande bi-technologie (badge intégré) : 45,00 € HT

- DBI (devis 1191020 du 04/10/2019) pour un montant de 17 226,00 € TTC

Prix unitaire d'une clé de proximité : 11,00 € HT

Prix unitaire d'une télécommande bi-technologie (badge intégré) : 33,00 € HT

- PRECISELEC (devis 19.9475 du 02/10/2019) pour un montant de 18 971,00 € TTC

Prix unitaire d'une clé de proximité : 9,00 € HT

Prix unitaire d'une télécommande bi-technologie (badge intégré) : 29,00 € HT

En option, kit de gestion programmation : 594,00 € TTC

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges COMMUNES GENERALES.

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant de __ ____,__ € TTC € TTC (hors honoraires de syndic votés en résolution 23 et ajoutés en sus lors de l'établissement des appels de fonds), selon les modalités suivantes :

Montant : 100 %, exigibilité : __/__/2020

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis

Résolution N° 23 : Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - Article 24

Conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale ayant pris connaissance du barème d'honoraires du Syndic pour suivi administratif, comptable et financier du dossier, ci-dessous rappelé, décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés par la présente Assemblée Générale à la résolution n° 22, répartis et appelés selon les mêmes modalités, s'élèvent à 360 € TTC (forfait minimum)..

Pour information, barème des honoraires applicables par tranche de travaux

Montants HT de l'opération	Taux HT :
• de 0 à 15 000 € HT	300 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	3,5 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,0 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	2,5 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,0 %

Résolution N° 24 : Décision à prendre concernant la réalisation et la gestion des travaux de condamnation des colonnes VO

Clé de répartition : 0018 - 3 Charges particulières - Article 25 / Article 25-1

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de condamnation des colonnes VO (18 gaines au total / 9 bâtiments) et des pelles-vidoirs situées dans les cuisines (à déterminer par mailing) dans la résidence.

A cet effet, l'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise :

- ISS Hygiène & Prévention (devis SYN-2019 / 05021 du 22/08/2019) :
 - . 4 257,00 € TTC pour les travaux au niveau des colonnes (18) et locaux de réception
 - . 88,00 € TTC / pelle pour les travaux de condamnation des pelles vidoirs
- VIDOIR MODERNE (devis 27.2019/GLG/MF du 29/08/2019) :
 - . 5 841,00 € TTC pour les travaux au niveau des colonnes (18) et locaux de réception
 - . 95,60 € TTC / pelle pour les travaux de condamnation des pelles vidoirs
- AMTECH (devis 0688014 du 07/12/2017) :
 - . 2 950,00 € TTC pour les travaux au niveau des colonnes (18) et locaux de réception
 - . 92,40 € TTC / pelle pour les travaux de condamnation des pelles vidoirs

L'assemblée générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense en charges :

- PARTICULIERES VIDES ORDURES pour les travaux au niveau des colonnes et locaux de réception et
- A L'UNITE PAR LOT pour les pelles vidoirs : facturation directe sur les comptes clients

L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds correspondant aux travaux pour un montant de _ ____,__ €uros TTC (hors honoraires de syndic votés en résolution 25 et ajoutés en sus lors de l'établissement des appels de fonds), selon les modalités suivantes :

Montant : 100 %, exigibilité : __/__/2020

de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations des entreprises aux dates convenues dans leur devis.

Résolution N° 25 : Honoraires sur travaux votés par l'Assemblée Générale non compris dans le budget prévisionnel (Art 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Clé de répartition : 0018 - 3 Charges particulières - Article 24

Conformément à l'ART 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, l'Assemblée Générale ayant pris connaissance du barème d'honoraires du Syndic pour suivi administratif, comptable et financier du dossier, ci-dessous rappelé, décide que les honoraires du Syndic au titre des travaux votés par la présente Assemblée Générale à la résolution n° 24, répartis et appelés selon les mêmes modalités, s'élèvent à 360 € TTC (forfait minimum).

Pour information, barème des honoraires applicables par tranche de travaux

Montants HT de l'opération Taux HT :

• de 0 à 15 000 € HT	300 €
• de 15 000 à 100 000 € HT	3,5 %
• de 100 000 à 250 000 € HT	3,0 %
• de 250 000 à 500 000 € HT	2,5 %
• supérieur à 500 000 € HT	2,0 %

Résolution N° 26 : Décision à prendre relative au transfert de la propriété des colonnes électriques au gestionnaire du réseau public d'électricité

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales - **Article 24**

Le syndic informe l'assemblée générale, conformément aux articles L346-1 et suivants du Code de l'Energie créés par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique :

- du transfert automatique de la propriété des colonnes montantes électriques situées dans la copropriété au gestionnaire du réseau public d'électricité à titre gratuit, sans contrepartie et sans qu'il puisse s'y opposer à compter du 25 novembre 2020 ;

- de la possibilité qui est donnée au syndicat des copropriétaires de notifier sans attendre au gestionnaire de réseau son acceptation du transfert définitif desdits ouvrages, avec effet à compter de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce transfert anticipé intervient également à titre gratuit, sans contrepartie, et sans que le gestionnaire du réseau public puisse s'y opposer ;

- de la possibilité qui est donnée au syndicat des copropriétaires de notifier au gestionnaire du réseau d'ici le 25 novembre 2020, son souhait de rester propriétaire de l'ouvrage. Si le syndicat des copropriétaires devait changer d'avis, les colonnes montantes pourront être transférées au gestionnaire du réseau public de distribution sous réserve de leur bon état de fonctionnement.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'anticiper le transfert définitif des colonnes montantes électriques de la copropriété au gestionnaire du réseau public d'électricité, à titre gratuit et sans contrepartie. Elle prend acte que ce transfert interviendra dès la notification de cette décision par le syndic au gestionnaire du réseau.

Dans le cas où la présente décision de transférer les colonnes montantes électriques au gestionnaire du réseau serait rejetée, le syndic notifiera à ce dernier le souhait de la copropriété de rester propriétaire de l'ouvrage. L'assemblée générale est alors informée que dans la mesure où le syndicat des copropriétaires changerait d'avis ultérieurement, les colonnes montantes électriques pourront être transférées au gestionnaire du réseau public de distribution sous réserve de leur bon état de fonctionnement.

Point d'information N° 27 : Information sur une étude pour l'équipement des parkings souterrains privés de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Un point oral sera donné par M. BARBE lors de l'assemblée.

Résolution N° 28 : Installation de répartiteurs de chauffe et individualisation des frais de chauffage

Clé de répartition : 0011 - 1 Chauffage - **Article 25 / Article 25-1**

Conformément aux dispositions de l'article L. 241-9 du code de l'énergie, l'assemblée générale doit se prononcer sur les travaux d'individualisation des frais de chauffage.

Le syndic rappelle à l'assemblée :

- l'obligation qui lui est faite d'être équipée d'un système d'individualisation des frais de chauffage. (pour les immeubles dont consommation d'énergie pour la production de chauffage est supérieure à 1 20 KHH/M²/an)

OU

- l'obligation qui lui est faite d'être équipée d'un système d'individualisation des frais de chauffage avec une mise en service au plus tard le 20 octobre 2020 ((pour les immeubles dont consommation d'énergie pour la production de chauffage varie entre 80 et 120 KHH/M²/an)

- que les sanctions financières prévues par la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte pour les copropriétés refusant de faire réaliser ces travaux, dont le montant peut atteindre 1500€ par logement et par an.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des informations données par le syndic, pris connaissance de l'avis du Conseil Syndical et après en avoir délibéré,

Décide d'effectuer les travaux d'installation de répartiteur de frais de chauffage

Retient la proposition présentée :

- par l'entreprise pour un montant de ... €uros TTC
- par l'entreprise pour un montant de ... €uros TTC
- par l'entreprise pour un montant de ... €uros TTC

Approuve:

- les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par ... pour un montant de €uros TTC

Il est précisé que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires et assurances y afférents seront répartis selon :

o les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense : charges de pour les travaux d'installation des répartiteurs

o par copropriétaire et par unité pour l'installation des robinets thermostatiques.

Le Syndic procédera aux appels de fonds selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

L'assemblée générale décide que les frais de chauffage afférents à l'installation commune seront répartis de la manière suivante :

- Frais de combustible ou d'énergie

o Frais communs : total des frais de combustible ou d'énergie multiplié par un coefficient de 0,30.

Ces frais sont répartis en fonction des conditions fixées par le règlement de copropriété

o Frais individuels : différence entre le total des frais de combustible ou d'énergie et les frais communs.

Ces frais sont répartis selon les indications fournies par les répartiteurs.

- Autres frais de chauffage

o Frais relatifs à la conduite et à l'entretien des installations de chauffage,

o Frais relatifs à l'utilisation d'énergie électrique (ou autre) pour le fonctionnement des installations.

Ces frais sont répartis en fonction des conditions fixées par le règlement de copropriété.

Résolution N° 29 : Décision à prendre pour répondre à la demande de M. GRELLEY concernant la situation laissée par GESTEN au moment du changement du contrat

PJ : courriers adressés par M. GRELLEY

Clé de répartition : 0011 - 1 Chauffage - Article 24

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des motifs qui fondent cette demande, souhaite qu'une information complète et argumentée lui soit fournie sous trois mois quant aux conditions qui ont accompagné le dernier renouvellement du contrat du chauffagiste.

Ce rapport abordera entre autres questions les points suivants :

1 – Les conditions et les raisons pour lesquelles la société Gesten a pu s'exonérer de ses obligations vis-à-vis

du syndicat des copropriétaires au terme du contrat qui lui avait été concédé ;

2 – les raisons pour lesquelles le syndic Oralialia, qui avait alors en charge la gestion de la copropriété, n'a pas rempli à cette occasion son devoir de contrôle des activités des prestataires au service de la résidence, ce qui a entraîné de facto un lourd préjudice financier pour cette dernière ;

3 – une évaluation précise et intégrale des frais qui ont été indûment supportés par le Syndicat des Propriétaires du fait de la défaillance de la société Gesten : travaux qui auraient dû être réalisés avant le terme de son contrat, absence de remise de la chaufferie à l'identique de ce qu'elle était au jour de sa prise de fonction ...

4 – le récapitulatif des démarches qui ont été entreprises par Nexity et par le conseil syndical afin de mettre Gesten et Oralialia en demeure de s'acquitter de leurs obligations contractuelles ;

5 – les recours possibles à l'encontre de Gesten et d'Oralia.

Point d'information N° 30 : Informations sur le dispositif de formation des salariés d'immeubles 2019

La réforme de la formation professionnelle du 5 septembre 2018 et la création de l'Instance « France Compétence » (nouvelle instance nationale de régulation) est venue modifier les conditions de financement des formations des salariés d'immeuble.

La prise en charge du coût pédagogique d'une heure de formation par les AGEFOS a été limitée à 5 € par heure et par stagiaire au lieu des 17 € jusqu'alors remboursés.

Désormais, un syndicat de copropriété devra financer une partie du montant des factures formation de ses salariés, auparavant intégralement prises en charge par les AGEFOS.

Par conséquent, le coût d'une formation de 2 jours reviendrait à 140 €HT pour les copropriétés employant un salarié(hors frais de déplacements et de repas).

Nexity a engagé des négociations avec des organismes de formation référencés et obtenu des tarifs compétitifs en vue de limiter au maximum l'impact budgétaire de ces évolutions.

Certaines formations demeurent obligatoires et devront être dispensées en 2019 :

- L'habilitation électrique pour l'ensemble du personnel d'immeubles, gardiens et employés, (à renouveler tous les 3 ans).
 - La formation de recyclage (à effectuer tous les 3 ans)
 - La certification IGH pour les gardiens travaillant dans les Immeubles de Grande Hauteur.

Point d'information N° 31 : Information sur l'Espace Privé Clients (EPC)

NEXITY LAMY met à disposition de ses clients un ESPACE PRIVE CLIENT (EPC) gratuit, sécurisé, disponible 24h /24 et 7j / 7, accessible depuis un ordinateur, une tablette et leur permettant d'accéder immédiatement à l'intégralité de leurs informations personnelles et celles de leur copropriété.

Après avoir activé leur EPC les copropriétaires peuvent notamment :

- Consulter la situation de leurs comptes (charges, travaux, avances, fonds travaux)
- Accéder à l'ensemble de leurs documents : fiche synthétique d'immeuble, appel de fonds, compte individuel de charges, copie de la convocation d'assemblée générale et derniers procès-verbaux, règlement de copropriété, contrat de syndic, carnet d'entretien...
 - Payer leurs charges en ligne
 - Demander à recevoir par email leurs documents (1) : appel de fonds, compte individuel de charges
- Consulter la liste des membres du CS et des fournisseurs de leur immeuble, le calendrier et les comptes rendus de visite de leur immeuble
- Déclarer un incident/panne ou déposer toutes demandes (comptable, information, document, ...) puis suivre en temps réel leurs avancements

Par ailleurs les membres du Conseil Syndical disposent d'un espace spécifique et exclusif dans lequel ils

peuvent :

- Suivre le budget, les dépenses et la situation de trésorerie de leur copropriété
- Consulter l'attestation d'immatriculation, les factures de charges et les relevés bancaires de la copropriété
- Découvrir les actualités pratiques et réglementaires dédiées aux Conseils Syndicaux

Votre Espace Client est accessible depuis www.mynexity.fr et requiert un code d'activation transmis sur simple demande en agence et disponible sur chaque appel de fonds.

Votre login de connexion est votre adresse email, vous pouvez demander une régénération de votre mot de passe si vous l'avez oublié.

(1) Uniquement en cas de règlement par prélèvement automatique

Point d'information N° 32 : Administration et Gestion courante de la copropriété

**DÉFINITION DES MAJORITÉS REQUISES PAR LES ARTICLES 24, 25 ET 26 DE LA LOI N°65.557 DU 10
JUILLET 1965**

- Article 24 (Art. 24) : Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents ou représentés.
- Article 25 (Art. 25) : Majorité des voix de tous les copropriétaires.
- Article 25-1 (Art. 25.1) : A défaut d'avoir décidé à la majorité de l'article 25 mais si le projet de résolution a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée peut décider à la majorité de l'article 24 en procédant à un second vote immédiatement. Si le projet de résolution n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délai maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.
- Article 26 (Art. 26) : Majorité des membres du syndicat représentant au moins 2/3 des voix de l'ensemble.



Nexity Le Chesnay

34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Téléphone 01.39.55.77.37 - Fax 01.39.55.70.55

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099

RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224

délivrée par la CCI de Paris Ile de France - Garanties

financières SOCAMAB, 16 rue Hoche 92919 la Défense Cedex

Comparatif réalisé budget / dépenses année 2018-2019
Actualisation budget 2019 / 2020 - Exercice : 01/07/2019 - 30/06/2020
Budget prévisionnel 2020 / 2021

Mandat MS0154633 - RESIDENCE MAZELEYRE
Ensemble immobilier : IM0243091 RESIDENCE MAZELEYRE
Adresse : 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON

Groupe charges	Intitulé	Année 2018/2019 du 01/07/2018 au 30/06/2019		AGO 2019 - Actualisation budget 2019 / 2020	AGO 2019 - Budget prévisionnel 2020 / 2021
		Budget	Dépenses		
0003-1	<u>Charges communes générales -</u>				
60110000	Eau froide	50 000,00	43 356,51	48 000,00	48 000,00
60110001	Eau aux compteurs privatifs	-	46 879,38	-	-
60400000	Achats produits entretien et petits équipements	13 000,00	13 057,58	15 000,00	15 000,00
61100000	Nettoyage des locaux	8 000,00	3 888,00	5 000,00	5 000,00
61210000	Locations de salles	400,00	390,00	500,00	500,00
61400001	Contrat Poste relevage	350,00	73,61	600,00	600,00
61405000	Contrat maintenance extincteurs	450,00	418,73	450,00	450,00
61407000	Contrat maintenance espaces verts	17 000,00	15 061,20	15 000,00	11 000,00
61410000	contrat archivage	505,00	601,10	615,00	615,00
61421000	Contrat de maintenance canalisations	8 450,00	8 200,00	5 400,00	5 400,00
61424000	Contrat robinetterie	420,00	365,15	410,00	410,00
61499000	Contrats de maintenance divers	200,00	154,79	200,00	200,00
61550100	Entretien et petites réparations matériel	28 000,00	-	41 500,00	45 000,00
61520300	Entretien et petites réparations électricité	-	-	-	-
61520400	Entretien et petites réparations plomberie	-	21 457,15	-	-
61520600	Entretien et petites réparations étanchéité	-	6 817,21	-	-
61520900	Entretien espaces verts	-	2 280,00	-	-
61521200	Entretien et réparations réseau eaux pluviales	-	73,70	-	-
61521300	Entretien et réparations réseau eaux usées	-	1 054,90	-	-
61521700	Entretien et petites réparations maçonnerie	-	3 722,62	-	-
61600001	Assurance tracteur	215,00	218,78	220,00	220,00
61610000	Assurance Multirisques	23 500,00	23 452,18	18 350,00	18 350,00
61630000	Assurance: franchises sur sinistres	-	4 000,00	-	-
61800000	Divers	400,00	1 194,97	200,00	200,00
61840000	Charges de copropriété (Syndicat Principal)	3 250,00	3 580,72	3 600,00	3 600,00
62111000	Honoraires syndic gestion courante	29 350,00	29 350,00	29 790,00	30 240,00
62130100	Frais postaux	600,00	619,31	650,00	700,00
62130200	Frais postaux AG	1 500,00	1 086,94	1 500,00	1 500,00
62220200	Honoraires syndic sinistres	2 500,00	880,02	1 000,00	1 000,00
62220300	Honoraires syndic contentieux et impayés	1 000,00	1 430,03	1 500,00	1 500,00
62220610	Honoraires syndic vacances	1 000,00	920,02	1 000,00	1 000,00
62221100	Honoraires syndic AG et CS	1 000,00	1 269,98	1 500,00	1 500,00
62310000	Avocats	4 500,00	11 510,00	5 000,00	5 000,00
62320000	Huissiers	300,00	-	400,00	400,00
62340000	Experts et bureaux d'étude	750,00	-	750,00	750,00
62360000	Divers tiers (provision TGI pour procédure PERRET)	-	860,00	2 000,00	2 000,00
62360001	Cotisation ARC	630,00	627,00	630,00	630,00
62400000	Frais du conseil syndical	200,00	277,61	200,00	200,00
62621000	Téléphone	580,00	577,36	300,00	300,00

Groupe charges	Intitulé	Année 2018/2019 du 01/07/2018 au 30/06/2019		AGO 2019 - Actualisation budget 2019 / 2020	AGO 2019 - Budget prévisionnel 2020 / 2021
		Budget	Dépenses		
62700000	Services bancaires et assimilés	-	12,00	-	-
63301000	Taxes foncières	870,00	865,00	870,00	870,00
63302000	Taxes ordures ménagères	200,00	190,00	200,00	200,00
64101000	Salaires gardiens et personnels immeubles	110 000,00	74 591,17	110 000,00	110 000,00
64190000	Reprise avantage en nature	-	2 628,18	-	-
64241000	Cotisations URSSAF	-	19 529,24	-	-
64243000	Cotisations Caisses de retraites	-	4 919,05	-	-
64244000	Cotisations Pôle emploi	-	2 964,59	-	-
64245000	Cotisations Prévoyance	-	503,44	-	-
64300000	Taxes sur salaires	-	6 753,00	-	-
64410000	Cotisations Médecine du travail	-	225,72	-	-
64420000	Cotisations Mutuelles	-	-	-	-
64430000	Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	-	469,39	-	-
64520000	Cotisations aux mutuelles	-	750,39	-	-
66210000	Frais de Tenue de Compte	85,00	85,92	85,00	85,00
67890000	Ecart sur appels et répartition	-	2,01	-	-
71310000	Indemnités d'assurances - Opération courante	-	1 573,87	-	-
71410000	Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération courante	-	1 700,00	-	-
	Sous total :	309 205,00	261 902,64	312 420,00	312 420,00
0009-1	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment A</u>				
60210001	Electricité compteur n°646	225,00	216,19	250,00	250,00
	Sous total :	225,00	216,19	250,00	250,00
0009-2	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment B1</u>				
60210002	Electricité compteur n°006	185,00	152,35	200,00	200,00
61520300	Entretien et petites réparations électricité	-	324,50	-	-
	Sous total :	185,00	476,85	200,00	200,00
0009-3	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment B2</u>				
60210003	Electricité compteur n°929	170,00	169,54	200,00	200,00
	Sous total :	170,00	169,54	200,00	200,00
0009-4	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment C</u>				
60210004	Electricité compteur n°575	180,00	158,23	200,00	200,00
	Sous total :	180,00	158,23	200,00	200,00
0009-5	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment D</u>				
60210005	Electricité compteur n°802	170,00	165,86	200,00	200,00
	Sous total :	170,00	165,86	200,00	200,00
0009-6	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment E</u>				
60210006	Electricité compteur n°410	180,00	155,44	200,00	200,00
61520300	Entretien et petites réparations électricité	-	165,00	-	-
	Sous total :	180,00	320,44	200,00	200,00
0009-7	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment F</u>				
60210007	Electricité compteur n°911	170,00	169,28	200,00	200,00
61100000	Nettoyage des locaux	-	72,00	-	-
	Sous total :	170,00	241,28	200,00	200,00
0009-8	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment G</u>				
60210008	Electricité compteur n°838	200,00	198,43	250,00	250,00
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	-	159,50	-	-
	Sous total :	200,00	357,93	250,00	250,00
0009-9	<u>Cages d'escaliers - Bâtiment H</u>				
60210009	Electricité compteur n°876	180,00	151,77	200,00	200,00
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	-	773,07	-	-
	Sous total :	180,00	924,84	200,00	200,00

Groupe charges	Intitulé	Année 2018/2019 du 01/07/2018 au 30/06/2019		AGO 2019 - Actualisation budget 2019 / 2020	AGO 2019 - Budget prévisionnel 2020 / 2021
		Budget	Dépenses		
0010-1	<u>Ascenseurs - Bâtiment A</u>				
60210001	Electricité compteur n°646	450,00	432,30	450,00	450,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	-	1 173,14	-	-
62634001	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76	350,00	340,96	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 500,00	3 646,43	2 500,00	2 500,00
0010-2	<u>Ascenseurs - Bâtiment B1</u>				
60210002	Electricité compteur n°006	370,00	304,60	330,00	330,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	-	882,07	-	-
62634002	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46	350,00	346,03	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 420,00	3 232,73	2 380,00	2 380,00
0010-3	<u>Ascenseurs - Bâtiment B2</u>				
60210003	Electricité compteur n°929	330,00	338,96	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
62634003	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72	350,00	346,00	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 380,00	2 384,99	2 400,00	2 400,00
0010-4	<u>Ascenseurs - Bâtiment C</u>				
60210004	Electricité compteur n°575	340,00	316,32	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
62634004	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.07.68	350,00	78,53	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 390,00	2 094,88	2 400,00	2 400,00
0010-5	<u>Ascenseurs - Bâtiment D</u>				
60210005	Electricité compteur n°802	330,00	331,57	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
62634005	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73	350,00	345,79	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 380,00	2 377,39	2 400,00	2 400,00
0010-6	<u>Ascenseurs - Bâtiment E</u>				
60210006	Electricité compteur n°410	350,00	310,79	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,04	1 700,00	1 700,00
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	-	3 052,73	-	-
62634006	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06	350,00	349,21	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 400,00	5 412,77	2 400,00	2 400,00
0010-7	<u>Ascenseurs - Bâtiment F</u>				
60210007	Electricité compteur n°911	330,00	338,41	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
62634007	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93	350,00	345,82	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 380,00	2 384,26	2 400,00	2 400,00
0010-8	<u>Ascenseurs - Bâtiment G</u>				
60210008	Electricité compteur n°838	410,00	396,77	450,00	450,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	-	469,01	-	-
62634008	TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77	350,00	345,81	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 460,00	2 911,62	2 500,00	2 500,00

Groupe charges	Intitulé	Année 2018/2019 du 01/07/2018 au 30/06/2019		AGO 2019 - Actualisation budget 2019 / 2020	AGO 2019 - Budget prévisionnel 2020 / 2021
		Budget	Dépenses		
0010-9	<u>Ascenseurs - Bâtiment H</u>				
60210009	Electricité compteur n°876	350,00	303,46	350,00	350,00
61432000	Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 700,00	1 700,80	1 700,00	1 700,00
61521600	Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	-	455,40	-	-
62634009	TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31	350,00	346,95	350,00	350,00
	<u>Sous total :</u>	2 400,00	2 806,61	2 400,00	2 400,00
0011-1	<u>Chauffage - 2017-2018</u>				
60114000	Eau à réchauffer	-	-	-	-
60210000	Electricité compteur n°386	7 800,00	6 136,20	7 800,00	7 800,00
60320000	Gaz	115 000,00	116 873,34	120 000,00	120 000,00
60320001	Eau réchauffée	-	35 954,15	-	-
60320002	Chauffage SAGEAU HOLDING	-	23 695,30	-	-
60430000	Produits d'entretien traitement des eaux	-	410,30	-	-
61412000	Contrat P2 maintenance chaufferie	9 240,00	9 278,93	9 400,00	9 400,00
61413000	Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	7 500,00	7 407,38	7 600,00	7 600,00
61413001	Contrat P3 Amortissement	3 005,00	3 004,96	3 100,00	3 100,00
61521000	Entretien et petites réparations chaufferie	4 000,00	1 258,67	5 000,00	5 000,00
	<u>Sous total :</u>	146 545,00	84 720,33	152 900,00	152 900,00
0011-2	<u>Chauffage - CHAUFFAGE ESPACE 2001</u>				
60320002	Chauffage SAGEAU HOLDING	25 250,00	23 695,30	25 000,00	25 000,00
	<u>Sous total :</u>	25 250,00	23 695,30	25 000,00	25 000,00
0012-1	<u>Charges d'eau chaude EAU CHAUDE : 01/07/2018 au 30/06/2019</u>				
60110001	Eau aux compteurs privatifs	-	14 830,70	-	-
60120001	Eau réchauffée	-	36 731,85	-	-
	<u>Sous total :</u>	-	51 562,55	-	-
0013-1	<u>Charges d'eau froide EAU FROIDE : 01/07/2018 au 30/06/2019</u>				
60110001	Eau aux compteurs privatifs	-	32 809,00	-	-
	<u>Sous total :</u>	-	32 809,00	-	-
0016-1	<u>Parkings souterrains -</u>				
60210010	Electricité compteur n°375	3 300,00	3 313,29	3 450,00	3 450,00
61402000	Contrat maintenance portails, portes	730,00	720,67	750,00	750,00
61550100	Entretien et petites réparations matériel	1 500,00	-	1 500,00	1 500,00
61520800	Entretien et petites réparations portes et serrures	-	386,10	-	-
	<u>Sous total :</u>	5 530,00	4 420,06	5 700,00	5 700,00
0018-1	<u>Charges particulières - Compteur Eau Chaude</u>				
61428000	Contrat relevés et entretien compteurs	3 400,00	3 425,94	3 500,00	3 500,00
	<u>Sous total :</u>	3 400,00	3 425,94	3 500,00	3 500,00
0018-2	<u>Charges particulières - Compteur Eau Froide</u>				
61428000	Contrat relevés et entretien compteurs	3 400,00	3 425,94	3 500,00	3 500,00
	<u>Sous total :</u>	3 400,00	3 425,94	3 500,00	3 500,00
0018-3	<u>Charges particulières - Vides Ordures</u>				
61416000	Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	3 300,00	3 179,23	3 300,00	3 300,00
	<u>Sous total :</u>	3 300,00	3 179,23	3 300,00	3 300,00
	Total	520 000,00	499 423,83	530 000,00	530 000,00



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

IM0243091

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0003-1 Charges communes générales					
60110000 Eau froide					
01/07/2018 Extourne - PROVISION SEOP 2211 M3 à 4,32 € le m3	-9 550,00	0,00	-9 550,00	-9 550,00	
03/10/2018 SEOP ESTIMATION DU 12/09/2018 4251 M3	17 059,68	1 217,02	18 276,70	18 276,70	
21/03/2019 SEOP ESTIMATION DU 15/03/2019 5253 M3	21 104,68	1 493,73	22 598,41	22 598,41	
30/06/2019 PROVISION SEOP 2798 M3 à 4,30 € le m3	12 031,40	0,00	12 031,40	12 031,40	
Total 60110000 Eau froide	40 645,76	2 710,75	43 356,51	43 356,51	
60110001 Eau aux compteurs privatifs					
14/12/2018 Régul.eau froide DE LISLEFERME (99m3 à 4,32 € le m3)	427,68	0,00	427,68	427,68	
14/12/2018 Régul.eau froide DE LISLEFERME (77m3 à 4,32 € le m3)	332,64	0,00	332,64	332,64	
30/06/2019 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2019 (7630 m3 à 4,30 € le m3)	-32 809,00	0,00	-32 809,00	-32 809,00	
30/06/2019 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2019 (3449 m3 à 4,30 € le m3)	-14 830,70	0,00	-14 830,70	-14 830,70	
Total 60110001 Eau aux compteurs privatifs	-46 879,38	0,00	-46 879,38	-46 879,38	
60400000 Achats produits entretien et petits équipements					
03/09/2018 COTTREZ* PRODUIT ENTRETIEN	1 524,20	304,84	1 829,04	1 829,04	
05/09/2018 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	383,07	76,61	459,68	459,68	
15/10/2018 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	233,09	46,62	279,71	279,71	
16/10/2018 MOUNISSENS HUILE MELANGE SOUFFLEUR	47,50	9,50	57,00	57,00	
16/10/2018 MOUNISSENS ACHAT SOUFFLEUR	787,50	157,50	945,00	0,00	D
16/11/2018 BOYER INCENDIE PROTECTION REMPLACEMENT EXTINCTEUR BAT C	381,80	76,36	458,16	0,00	D
30/11/2018 BOYER INCENDIE PROTECTION REMPLACEMENT EXTINCTEURS	941,00	188,20	1 129,20	0,00	D
20/12/2018 REIS GROUPE SEL DE DENEIGEMENT	750,00	150,00	900,00	900,00	
09/01/2019 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	389,21	77,84	467,05	467,05	
04/02/2019 LE VER JEAN PIERRE INSTALLATION PLAN DE SITUATION	2 819,23	281,92	3 101,15	0,00	D
19/02/2019 DISTRISSEL Commande sel de déneigement + sel adoucisseur	1 370,30	274,06	1 644,36	1 644,36	
20/02/2019 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	385,00	0,00	385,00	385,00	
05/03/2019 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	512,17	102,44	614,61	614,61	
19/04/2019 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	325,29	65,06	390,35	390,35	
07/06/2019 GASPAS REMBOURSEMENT DIVERS	331,06	66,21	397,27	397,27	
Total 60400000 Achats produits entretien et petits équipements	11 180,42	1 877,16	13 057,58	7 424,07	
61100000 Nettoyage des locaux					
05/07/2018 REIS GROUPE- REMPLACEMENT GARDIEN DU 20/06-27/06 ET 04/07/2018	1 080,00	216,00	1 296,00	1 296,00	
25/07/2018 REIS GROUPE - REMPLACEMENT GARDIEN chaque mercredi DU 09/07 AU 28/0	1 080,00	216,00	1 296,00	1 296,00	
08/11/2018 REIS GROUPE REMPLACEMENT GARDIEN DU 07/11/2018	360,00	72,00	432,00	432,00	
05/03/2019 REIS GROUPE - REMPLACEMENT GARDIEN DU 27/02/2019	360,00	72,00	432,00	432,00	
13/05/2019 REIS GROUPE - REMPLACEMENT GARDIEN DU 09/05/2019	360,00	72,00	432,00	432,00	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	3 240,00	648,00	3 888,00	3 888,00	
61210000 Locations de salles					
30/11/2018 PAROISSE SAINT DENIS LOCATION SALLE AG 03/12/2018	390,00	0,00	390,00	0,00	D
Total 61210000 Locations de salles	390,00	0,00	390,00	0,00	
61400001 Contrat Poste relevage					
01/07/2018 Extourne - PROVISION AVH POMPE DE RELEVAGE	-500,00	0,00	-500,00	0,00	D
31/10/2018 AVH POMPE DE RELEVAGE ANNEE 2018	521,46	52,15	573,61	0,00	D
Total 61400001 Contrat Poste relevage	21,46	52,15	73,61	0,00	
61405000 Contrat maintenance extincteurs					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Edité le 21/10/2019

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
01/11/2018 BOYER EXTINCTEURS ANNEE 2018	348,94	69,79	418,73	0,00	D
Total 61405000 Contrat maintenance extincteurs	348,94	69,79	418,73	0,00	
61407000 Contrat maintenance espaces verts					
01/07/2018 Extourne - PROVISION CAMPOS ESPACES VERTS JANVIER 2015	-1 369,20	0,00	-1 369,20	-1 369,20	
28/07/2018 CAMPOS ESPACES VERTS JUILLET 2018	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/08/2018 CAMPOS ESPACES VERTS AOUT 2018	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/09/2018 CAMPOS ESPACES VERTS SEPTEMBRE 2018	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
04/11/2018 CAMPOS ESPACES VERTS OCTOBRE 2018	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
01/12/2018 CAMPOS ESPACES VERTS NOVEMBRE 2018	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/12/2018 CAMPOS ESPACES VERTS DECEMBRE 2018	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/01/2019 CAMPOS ESPACES VERTS JANVIER 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/02/2019 CAMPOS ESPACES VERTS FEVRIER 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
28/03/2019 CAMPOS ESPACES VERTS MARS 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
05/05/2019 CAMPOS ESPACES VERTS AVRIL 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
02/06/2019 CAMPOS ESPACES VERTS MAI 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
30/06/2019 CAMPOS ESPACES VERTS JUIN 2019	1 141,00	228,20	1 369,20	1 369,20	
Total 61407000 Contrat maintenance espaces verts	12 322,80	2 738,40	15 061,20	15 061,20	
61410000 contrat archivage					
05/07/2018 PRO ARCHIVES ANNEE 2018/2019	500,92	100,18	601,10	0,00	D
Total 61410000 contrat archivage	500,92	100,18	601,10	0,00	
61421000 Contrat de maintenance canalisations					
30/06/2019 EAV ENTRETIEN RESEAUX INTERIEURS ANNEE 2019	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00	
Total 61421000 Contrat de maintenance canalisations	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00	
61424000 Contrat robinetterie					
01/07/2018 Extourne - PROVISION SEVESC MAINTENANCE CLAPETS	-400,00	0,00	-400,00	0,00	D
04/09/2018 SEVESC MAINTENANCE CLAPETS DU 21/03/2018	314,89	62,98	377,87	0,00	D
29/04/2019 SEVESC MAINTENANCE CLAPETS ANNEE 2019	322,73	64,55	387,28	0,00	D
Total 61424000 Contrat robinetterie	237,62	127,53	365,15	0,00	
61499000 Contrats de maintenance divers					
17/01/2019 OCEA ALARME ANNEE 2019	140,72	14,07	154,79	0,00	D
Total 61499000 Contrats de maintenance divers	140,72	14,07	154,79	0,00	
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
08/09/2018 DOMINGOS REPARATION FUIITE ROBINET ARRET M. SOUSA 2e étage	282,20	28,22	310,42	0,00	D
12/10/2018 DOMINGOS REMPLACEMENT DE TRIS VANNES ARRET	530,00	53,00	583,00	0,00	D
19/11/2018 DOMINGOS DEBOUCHAGE CANALISATION	620,00	62,00	682,00	682,00	
22/11/2018 DOMINGOS REMPLACEMENT FONTE CAVES	1 917,20	191,72	2 108,92	0,00	D
27/11/2018 DOMINGOS RECHERCHE FUIITE ET REPARATION PROVISoire	230,60	23,06	253,66	0,00	D
21/03/2019 LECAMME REMPLACEMENT COLLECTEUR BATIMENT C LOCAL VIDE ORDURES	1 504,99	150,50	1 655,49	0,00	D
05/04/2019 LECAMME REMPLACEMENT COLLECTEUR PARKING SUPER U	3 094,20	309,42	3 403,62	0,00	D
10/04/2019 EAV AVOIR S/INTERVENTION 07/2018	-871,00	-87,10	-958,10	0,00	D
16/05/2019 LECAMME - REMPLACEMENT CANALISATION GENERAL EF PARKING N°1	3 908,49	390,85	4 299,34	0,00	D
21/05/2019 DOMINGOS INTERVENTION URGENCE SUPER U SUITE FUIITE PLAFOND	232,00	23,20	255,20	0,00	D
24/05/2019 LECAMME INTERVENTION PLATINE ECOULEMENT EAUX	107,20	10,72	117,92	0,00	D
29/05/2019 LECAMME Rplt partiel réseau EF couloir cave pk 1	849,20	84,92	934,12	0,00	D
29/05/2019 LECAMME Rplt canalisation EC couloir cave pkg n° 1	1 717,20	171,72	1 888,92	0,00	D
13/06/2019 LECAMME - REMPLACEMENT ALIMENTATION EAU FROIDE	649,99	65,00	714,99	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
13/06/2019 LECAMME - REMPLACEMENT ALIMENTATION EF	1 699,74	169,97	1 869,71	0,00	D
13/06/2019 LECAMME - REFECTION COLLECTEUR PARKING	3 034,49	303,45	3 337,94	0,00	D
Total 61520400 Entretien et petites réparations plomberie	19 506,50	1 950,65	21 457,15	682,00	
61520600 Entretien et petites réparations étanchéité					
10/10/2018 EJP - TRAVAUX EXTERIEURS APPARTEMENT BAT F - 3EME ETAGE - HENRY/FORT	2 565,00	256,50	2 821,50	0,00	D
08/11/2018 ITEC RECHERCHE FUIITE APPT.M.VALES	579,76	115,95	695,71	0,00	D
03/04/2019 ONEA AUREL REMISE EN ETAT 4 BACS BATIMENTS	310,75	31,08	341,83	0,00	D
03/04/2019 ONEA AUREL REMISE EN ETAT 4 BACS BATIMENTS	310,75	31,08	341,83	0,00	D
03/04/2019 ONEA AUREL REMISE EN ETAT 4 BACS BATIMENTS	310,75	31,08	341,83	0,00	D
03/04/2019 ONEA AUREL REMISE EN ETAT 4 BACS BATIMENTS	310,74	31,07	341,81	0,00	D
25/06/2019 ONEA AUREL TRAVAUX ETANCHEITE - BATIMENT H / Appartement Mme Bonne	1 757,00	175,70	1 932,70	0,00	D
Total 61520600 Entretien et petites réparations étanchéité	6 144,75	672,46	6 817,21	0,00	
61520900 Entretien espaces verts					
31/01/2019 CAMPOS ESPACES VERT TAILLE ARBRES ET ARBUSTES	1 900,00	380,00	2 280,00	0,00	D
Total 61520900 Entretien espaces verts	1 900,00	380,00	2 280,00	0,00	
61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales					
31/08/2018 AVH SERVICES INTERVENTION SUR POMPE DE RELEVAGE	67,00	6,70	73,70	0,00	D
Total 61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales	67,00	6,70	73,70	0,00	
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées					
07/08/2018 EAV Remontées d'odeurs colonne salle de bains - Bât. A	871,00	87,10	958,10	958,10	
13/09/2018 DOMINGOS VERIFICATION INSTALLATION PLOMBERIE M. GAUTIER	88,00	8,80	96,80	96,80	
Total 61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées	959,00	95,90	1 054,90	1 054,90	
61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie					
08/10/2018 EJP - PURGE BETONS SOUS FACE RAMPE	1 300,00	130,00	1 430,00	0,00	D
21/01/2019 NAEL ET FILS TRAVAUX SUR CAILLEBOTIS	350,00	35,00	385,00	0,00	D
21/01/2019 NAEL ET FILS TRAVAUX SUR CAILLEBOTIS	970,00	97,00	1 067,00	0,00	D
31/03/2019 ALTI SERVICES IDF - TRAITEMENT FISSURE ANGLE BAT G	650,00	65,00	715,00	0,00	D
28/06/2019 LECAMME REFECTION JOINT CIMENT CAVE BAT.F	114,20	11,42	125,62	0,00	D
Total 61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie	3 384,20	338,42	3 722,62	0,00	
61600001 Assurance tracteur					
06/01/2019 THELEM ASSURANCE TRACTEUR DU 01/02/2019 AU 31/01/2020	218,78	0,00	218,78	0,00	D
Total 61600001 Assurance tracteur	218,78	0,00	218,78	0,00	
61610000 Assurance Multirisques					
10/07/2018 ALLIANZ ASSURANCE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	23 452,18	0,00	23 452,18	0,00	D
Total 61610000 Assurance Multirisques	23 452,18	0,00	23 452,18	0,00	
61630000 Assurance: franchises sur sinistres					
06/11/2018 FRANCHISE DEGATS DES EAUX M.RIZK DU 06/02/2018	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	D
12/03/2019 MAAF FRANCHISE INFILTRATION FACADE M.VALES	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	D
Total 61630000 Assurance: franchises sur sinistres	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	
61800000 Divers					
01/07/2018 ABEILLES ET NUISIBLES ENLEVEMENT NID DE FRELONS	190,00	19,00	209,00	0,00	D
28/12/2018 GASPAS REMBOURSEMENT ETRENNES EBOUEURS	300,00	0,00	300,00	0,00	D
29/12/2018 MOUNISSENS REVISION TOTAL TRACTEUR GARDIEN	571,64	114,33	685,97	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 61800000 Divers	1 061,64	133,33	1 194,97	0,00	
61840000 Charges de copropriété (Syndicat Principal)					
02/07/2018 1er appel de provision de charges 2018-2019	1 622,75	0,00	1 622,75	0,00	D
01/10/2018 Régularisation appels déjà effectués sur l'exercice 2018-2019	-235,56	-12,96	-248,52	0,00	D
01/10/2018 2ème appel de provision de charges 2018-2019	1 302,59	71,64	1 374,23	0,00	D
17/12/2018 Répartition des charges du 01/07/2017 au 30/06/201	-1 916,20	0,00	-1 916,20	0,00	D
01/01/2019 3ème appel de provision de charges 2018-2019	1 302,59	71,64	1 374,23	0,00	D
01/04/2019 4ème appel de provision de charges 2018-2019	1 302,59	71,64	1 374,23	0,00	D
Total 61840000 Charges de copropriété (Syndicat Principal)	3 378,76	201,96	3 580,72	0,00	
62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion					
05/07/2018 Appel honoraire de base 07/2018 (T)	6 052,08	1 210,42	7 262,50	0,00	D
05/10/2018 Appel honoraire de base 10/2018 (T)	6 052,08	1 210,42	7 262,50	0,00	D
05/01/2019 Régularisation honoraire de base : Exercice 01/07/2018 - 30/06/2019 01/2019	125,00	25,00	150,00	0,00	D
05/01/2019 Appel honoraire de base 01/2019 (T)	6 114,58	1 222,92	7 337,50	0,00	D
05/04/2019 Appel honoraire de base 04/2019 (T)	6 114,58	1 222,92	7 337,50	0,00	D
Total 62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	24 458,32	4 891,68	29 350,00	0,00	
62130100 Frais postaux					
11/09/2018 Facture N° 15201826790SYN - Courrier recensement condamnation vide-ordur	94,90	0,00	94,90	0,00	D
30/09/2018 Refacturation frais d'affranchissement	76,58	0,00	76,58	0,00	D
31/12/2018 Refacturation frais d'affranchissement	152,10	0,00	152,10	0,00	D
31/03/2019 Refacturation frais d'affranchissement	90,68	0,00	90,68	0,00	D
18/04/2019 Facture N° 1520192599SYN - Diffusion courrier aérations toits terrasses	18,81	0,00	18,81	0,00	D
18/04/2019 Facture N° 1520192609SYN - Diffusion recensement badges + radiateurs	103,74	0,00	103,74	0,00	D
30/06/2019 Refacturation frais d'affranchissement	82,50	0,00	82,50	0,00	D
Total 62130100 Frais postaux	619,31	0,00	619,31	0,00	
62130200 Frais postaux AG					
18/10/2018 Facture N° 15201850400SYN - Facturation timbre convocation AG du 03/12/20	328,53	0,00	328,53	0,00	D
07/11/2018 Facture N° 15201850935SYN - Facturation timbre envoi convocation AG du 03/	76,89	0,00	76,89	0,00	D
10/12/2018 Facture N° 15201852040SYN - AGO du 03/12/2018 : diffusion PV	28,12	0,00	28,12	0,00	D
10/12/2018 Facture N° 15201852040SYN - AGO du 03/12/2018 : diffusion PV	653,40	0,00	653,40	0,00	D
Total 62130200 Frais postaux AG	1 086,94	0,00	1 086,94	0,00	
62220200 Honoraires syndic sinistres					
14/09/2018 Facture N° 15201826852SYN - SIN 43069- BRIS DE GLACE du 13.08.2018	91,67	18,33	110,00	0,00	D
20/09/2018 Avoir d'honoraires N°15201849454SYN - SIN 30800 - DDE du 01/08/2017 - Dos	-183,34	-36,67	-220,01	0,00	D
09/10/2018 Facture N° 15201849712SYN - SIN 44035 CHOC DE VEHICULE DE SOUSSA 30/0	275,01	55,00	330,01	0,00	D
08/11/2018 Avoir d'honoraires N°15201850962SYN - SIN 26238 -DDE du 17/05/2015 - Dos	-183,34	-36,67	-220,01	0,00	D
19/12/2018 Facture N° 15201852422SYN - SIN 44808 - DDE du 15/10/2018 - Dossier VALES	275,01	55,00	330,01	0,00	D
18/03/2019 Avoir d'honoraires N°1520191959SYN - SIN44035 - CDV du 30/09/18 - Dossier	-91,67	-18,33	-110,00	0,00	D
05/04/2019 Facture N° 1520192171SYN - SIN39241 - DDE du 06/02/18 - Dossiers RIZK - BOU	275,01	55,00	330,01	0,00	D
07/05/2019 Facture N° 1520192842SYN - SIN39241 - DDE du 06/02/18 - Dossiers RIZK - BOU	91,67	18,33	110,00	0,00	D
29/05/2019 Facture N° 1520193619SYN - SIN 37647 - DDE du 29/01/2018 - Dossier FORTEA	91,67	18,33	110,00	0,00	D
18/06/2019 Facture N° 1520193941SYN - SIN50618 - DDE du 23/01/19 - Dossier MERLOT	183,34	36,67	220,01	0,00	D
18/06/2019 Avoir d'honoraires N°1520193947SYN - SIN50618 - DDE du 23/01/19 - Dossier	-91,67	-18,33	-110,00	0,00	D
Total 62220200 Honoraires syndic sinistres	733,36	146,66	880,02	0,00	
62220300 Honoraires syndic contentieux et impayés					
28/08/2018 Facture N° 1520187380SYN - constitution pieces pour assignation SDC / OKOTC	275,01	55,00	330,01	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
28/08/2018 Facture N° 1520187375SYN - constitution pieces pour assignation SDC / BOUCHE	275,01	55,00	330,01	0,00	D
28/09/2018 Facture N° 15201849588SYN - Suivi ctx 3e trimestre 2018. doss GARABIOL suivi	91,67	18,33	110,00	0,00	D
28/09/2018 Facture N° 15201849589SYN - constitution pieces pour assignation SDC / BELFORT	275,01	55,00	330,01	0,00	D
06/12/2018 Facture N° 15201851953SYN - doss GARABIOL suivi procedure EF	91,67	18,33	110,00	0,00	D
28/03/2019 Facture N° 15201921005SYN - dossier BOUCHE : reactualisaiton pieces pour aud	91,67	18,33	110,00	0,00	D
28/03/2019 Facture N° 15201921015SYN - dossier OKOTO : reactualisaiton pieces pour audie	91,67	18,33	110,00	0,00	D
Total 62220300 Honoraires syndic contentieux et impayés	1 191,71	238,32	1 430,03	0,00	
62220610 Honoraires syndic vacations					
02/07/2018 Facture N° 15201826655SYN - PROJET SUPER U : présentation projet 19/06/20	133,33	26,67	160,00	0,00	D
02/07/2018 Facture N° 15201826655SYN - PROJET SUPER U : présentation projet 19/06/20	175,00	35,00	210,00	0,00	D
09/07/2018 Facture N° 15201826656SYN - PROJET SUPER U : bornage	91,67	18,33	110,00	0,00	D
31/08/2018 Facture N° 15201826657SYN - PROJET SUPER U : réunion du 29/03/2018	183,34	36,67	220,01	0,00	D
18/09/2018 Facture N° 15201849423SYN - Réunion pour projet SUPER U en présence de M	183,34	36,67	220,01	0,00	D
Total 62220610 Honoraires syndic vacations	766,68	153,34	920,02	0,00	
62221100 Honoraires syndic AG et CS					
18/09/2018 Facture N° 15201852228SYN - CS 18/092018 pour ORDRE DU JOUR	266,66	53,33	319,99	0,00	D
18/09/2018 Facture N° 15201852228SYN - CS 18/092018 pour ORDRE DU JOUR	175,00	35,00	210,00	0,00	D
04/12/2018 Facture N° 15201851868SYN - Vacation AG du 03/12/2018	266,66	53,33	319,99	0,00	D
04/12/2018 Facture N° 15201851868SYN - Vacation AG du 03/12/2018	350,00	70,00	420,00	0,00	D
Total 62221100 Honoraires syndic AG et CS	1 058,32	211,66	1 269,98	0,00	
62310000 Avocats					
26/07/2018 AUDINEAU-GUITTON Honoraires suivi dossier PROJET SUPER U	1 500,00	300,00	1 800,00	0,00	D
29/08/2018 COHEN NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES SDC MAZELEYRE / OKOTO	550,00	110,00	660,00	0,00	D
30/08/2018 COHEN ASSOCIES OUVERTURE DOSSIER AVOCAT SDC MAZELEYRE/BOUCHE	550,00	110,00	660,00	0,00	D
20/09/2018 AUDINEAU-GUITTON HONORAIRES SUIVI DOSSIER PROJET SUPER U	500,00	100,00	600,00	0,00	D
28/09/2018 AUDINEAU-GUITTON HONORAIRES AVOCAT/INDIVIDION BELFORT	650,00	130,00	780,00	0,00	D
30/09/2018 VAUGHAN - Me FORESTIER TRAVAUX DOSSIER PROCEDURE PERRET	1 000,00	200,00	1 200,00	0,00	D
12/10/2018 AUDINEAU-GUITTON HONORAIRES SUIVI DOSSIER PROJET SUPER U / Scission	2 000,00	400,00	2 400,00	0,00	D
26/10/2018 AUDINEAU-GUITTON NOTE HONORAIRES CONVOCATION AGE	500,00	100,00	600,00	0,00	D
18/01/2019 AUDINEAU-GUITTON NOTE HONOTAIRES SCISSION	600,00	120,00	720,00	0,00	D
15/03/2019 SIMONNET AVOCAT frais avocats / dossier mr ou me garabiol	420,00	84,00	504,00	0,00	D
25/03/2019 COHEN NOTE DE FRAIS M.BOUCHE	263,00	50,00	313,00	0,00	D
25/03/2019 COHEN NOTE DE FRAIS OKOTO TOSODU MULEDI	263,00	50,00	313,00	0,00	D
21/06/2019 COHEN et associés Dossier BOUCHE TRAITEMENT JUGEMENT	400,00	80,00	480,00	0,00	D
21/06/2019 COHEN et associés Dossier OKOTO TOSODU : TRAITEMENT JUGEMENT	400,00	80,00	480,00	0,00	D
Total 62310000 Avocats	9 596,00	1 914,00	11 510,00	0,00	
62360000 Divers tiers					
23/01/2019 TGI NANTERRE PROVISION COMPLEMENTAIRE (Affaire PERRET)	860,00	0,00	860,00	0,00	D
Total 62360000 Divers tiers	860,00	0,00	860,00	0,00	
62360001 Cotisation ARC					
12/12/2018 ARC COTISATION DU 01/02/2019 AU 31/01/2020	627,00	0,00	627,00	0,00	D
Total 62360001 Cotisation ARC	627,00	0,00	627,00	0,00	
62400000 Frais du conseil syndical					
18/07/2018 DUVIVIER REMBOURSEMENT DIVERS	120,22	24,05	144,27	0,00	D
11/03/2019 REMBOURSEMENT FRAIS CS	111,12	22,22	133,34	133,34	
Total 62400000 Frais du conseil syndical	231,34	46,27	277,61	133,34	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
62621000 Téléphone					
12/07/2018 FREE PORTABLE 07/2018	45,98	0,00	45,98	45,98	
06/09/2018 FREE PORTABLE 08/2018	45,98	0,00	45,98	45,98	
13/09/2018 FREE PORTABLE 09/2018	45,98	0,00	45,98	45,98	
05/10/2018 FREE PORTABLE 10/2018	45,98	0,00	45,98	45,98	
15/11/2018 FREE PORTABLE 11/2018	45,98	0,00	45,98	45,98	
13/12/2018 FREE PORTABLE 12/2018	45,98	0,00	45,98	45,98	
11/01/2019 FREE PORTABLE 01/2019	38,32	7,66	45,98	45,98	
15/02/2019 FREE PORTABLE 02/2019	38,32	7,66	45,98	45,98	
08/03/2019 FREE PORTABLE 03/2019	38,32	7,66	45,98	45,98	
19/04/2019 FREE PORTABLE 04/2019	45,83	9,16	54,99	54,99	
19/04/2019 FREE REMBOURSEMENT 04/2019	-15,32	-3,06	-18,38	-18,38	
19/04/2019 SFR 04/2019	44,17	8,83	53,00	53,00	
26/04/2019 SFR 04/2019	20,00	4,00	24,00	24,00	
07/06/2019 SFR 05/2019	21,61	4,32	25,93	25,93	
21/06/2019 SFR 06/2019	20,00	4,00	24,00	24,00	
Total 62621000 Téléphone	527,13	50,23	577,36	577,36	
62700000 Services bancaires et assimilés					
19/04/2019 RETOUR VIREMENT SIMONNET NOUVEAU RIB	10,00	2,00	12,00	0,00	D
Total 62700000 Services bancaires et assimilés	10,00	2,00	12,00	0,00	
63301000 Taxes foncières					
06/08/2018 TAXES FONCIERES 2018	865,00	0,00	865,00	0,00	D
Total 63301000 Taxes foncières	865,00	0,00	865,00	0,00	
63302000 Taxes ordures ménagères					
06/08/2018 ORDURES MEVAGERS 2018	190,00	0,00	190,00	190,00	
Total 63302000 Taxes ordures ménagères	190,00	0,00	190,00	190,00	
64101000 Salaires gardiens et personnels immeubles					
10/07/2018 Paie de GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	1 262,32	0,00	1 262,32	1 262,32	
12/07/2018 HUMANIS PREVOYANCE Virement du 16/02/2018	-728,00	0,00	-728,00	0,00	
25/07/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Juillet - 2018	2 882,06	0,00	2 882,06	2 161,55	D
25/07/2018 Paie de GASPAS MARIA Juillet - 2018	1 489,21	0,00	1 489,21	1 116,91	D
25/07/2018 Paie de GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	884,83	0,00	884,83	884,83	
25/07/2018 Paie de GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	1 368,11	0,00	1 368,11	1 368,11	
23/08/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Août - 2018	2 882,06	0,00	2 882,06	2 161,55	D
23/08/2018 Paie de GASPAS MARIA Août - 2018	2 331,71	0,00	2 331,71	1 748,78	D
20/09/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Septembre - 2018	2 882,06	0,00	2 882,06	2 161,55	D
20/09/2018 Paie de GASPAS MARIA Septembre - 2018	2 331,71	0,00	2 331,71	1 748,78	D
26/10/2018 Paie de GASPAS ANTONIO octobre - 2018	2 882,06	0,00	2 882,06	2 161,55	D
26/10/2018 Paie de GASPAS MARIA octobre - 2018	2 331,71	0,00	2 331,71	1 748,78	D
27/11/2018 Paie de GASPAS ANTONIO novembre - 2018	2 935,23	0,00	2 935,23	2 201,42	D
27/11/2018 Paie de GRELLEY JULIEN novembre - 2018	767,48	0,00	767,48	767,48	
27/11/2018 Paie de GASPAS MARIA novembre - 2018	2 331,71	0,00	2 331,71	1 748,78	D
20/12/2018 Paie de GASPAS ANTONIO décembre - 2018	5 709,58	0,00	5 709,58	4 282,19	D
20/12/2018 Paie de GASPAS MARIA décembre - 2018	4 663,42	0,00	4 663,42	3 497,57	D
30/01/2019 Paie de GASPAS ANTONIO janvier - 2019	2 910,79	0,00	2 910,79	2 183,09	D
30/01/2019 Paie de GASPAS MARIA janvier - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
26/02/2019 Paie de GASPAS ANTONIO février - 2019	2 939,96	0,00	2 939,96	2 204,97	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
26/02/2019 Paie de GRELLEY JULIEN février - 2019	358,21	0,00	358,21	358,21	
26/02/2019 Paie de GRELLEY JULIEN février - 2019	128,93	0,00	128,93	128,93	
26/02/2019 Paie de GASPAS MARIA février - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
27/03/2019 Paie de GASPAS ANTONIO mars - 2019	3 924,25	0,00	3 924,25	2 943,19	D
27/03/2019 Paie de GRELLEY JULIEN mars - 2019	275,80	0,00	275,80	275,80	
27/03/2019 Paie de GRELLEY JULIEN mars - 2019	100,20	0,00	100,20	100,20	
27/03/2019 Paie de GASPAS MARIA mars - 2019	3 352,70	0,00	3 352,70	2 514,53	D
25/04/2019 Paie de GASPAS ANTONIO avril - 2019	2 910,79	0,00	2 910,79	2 183,09	D
25/04/2019 Paie de GASPAS MARIA avril - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
23/05/2019 Paie de GASPAS ANTONIO mai - 2019	2 943,20	0,00	2 943,20	2 207,40	D
23/05/2019 Paie de GRELLEY JULIEN mai - 2019	228,20	0,00	228,20	228,20	
23/05/2019 Paie de GRELLEY JULIEN mai - 2019	636,59	0,00	636,59	636,59	
23/05/2019 Paie de GASPAS MARIA mai - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
26/06/2019 Paie de GASPAS ANTONIO juin - 2019	2 910,79	0,00	2 910,79	2 183,09	D
26/06/2019 Paie de GASPAS MARIA juin - 2019	2 352,70	0,00	2 352,70	1 764,53	D
Total 64101000 Salaires gardiens et personnels immeubles	74 591,17	0,00	74 591,17	57 992,05	
64190000 Reprise avantage en nature					
25/07/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Juillet - 2018	-76,01	0,00	-76,01	-57,01	D
23/08/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Août - 2018	-219,58	0,00	-219,58	-164,69	D
20/09/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Septembre - 2018	-219,58	0,00	-219,58	-164,69	D
26/10/2018 Paie de GASPAS ANTONIO octobre - 2018	-219,58	0,00	-219,58	-164,69	D
27/11/2018 Paie de GASPAS ANTONIO novembre - 2018	-205,19	0,00	-205,19	-153,89	D
20/12/2018 Paie de GASPAS ANTONIO décembre - 2018	-368,80	0,00	-368,80	-276,60	D
30/01/2019 Paie de GASPAS ANTONIO janvier - 2019	-223,36	0,00	-223,36	-167,52	D
26/02/2019 Paie de GASPAS ANTONIO février - 2019	-215,31	0,00	-215,31	-161,48	D
27/03/2019 Paie de GASPAS ANTONIO mars - 2019	-219,64	0,00	-219,64	-164,73	D
25/04/2019 Paie de GASPAS ANTONIO avril - 2019	-223,36	0,00	-223,36	-167,52	D
23/05/2019 Paie de GASPAS ANTONIO mai - 2019	-214,41	0,00	-214,41	-160,81	D
26/06/2019 Paie de GASPAS ANTONIO juin - 2019	-223,36	0,00	-223,36	-167,52	D
Total 64190000 Reprise avantage en nature	-2 628,18	0,00	-2 628,18	-1 971,14	
64241000 Cotisations URSSAF					
10/07/2018 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	420,41	0,00	420,41	420,41	
19/07/2018 Virement URSSAFF du 11/05/2017	25,00	0,00	25,00	0,00	D
25/07/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO Juillet - 2018	825,20	0,00	825,20	618,90	D
25/07/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA Juillet - 2018	451,48	0,00	451,48	338,61	D
25/07/2018 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	229,94	0,00	229,94	229,94	
25/07/2018 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	414,74	0,00	414,74	414,74	
23/08/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO Août - 2018	825,20	0,00	825,20	618,90	D
23/08/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA Août - 2018	655,66	0,00	655,66	491,75	D
20/09/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO Septembre - 2018	825,20	0,00	825,20	618,90	D
20/09/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA Septembre - 2018	679,54	0,00	679,54	509,66	D
26/10/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO octobre - 2018	825,20	0,00	825,20	618,90	D
26/10/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA octobre - 2018	678,45	0,00	678,45	508,84	D
27/11/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO novembre - 2018	841,33	0,00	841,33	631,00	D
27/11/2018 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN novembre - 2018	232,66	0,00	232,66	232,66	
27/11/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA novembre - 2018	678,75	0,00	678,75	509,06	D
20/12/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO décembre - 2018	1 682,40	0,00	1 682,40	1 261,80	D
20/12/2018 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA décembre - 2018	1 548,84	0,00	1 548,84	1 161,63	D
30/01/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAS ANTONIO janvier - 2019	662,76	0,00	662,76	497,07	D
30/01/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAS MARIA janvier - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
26/02/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO février - 2019	669,88	0,00	669,88	502,41	D
26/02/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN février - 2019	66,05	0,00	66,05	66,05	
26/02/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN février - 2019	25,70	0,00	25,70	25,70	
26/02/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA février - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
27/03/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO mars - 2019	659,86	0,00	659,86	494,90	D
27/03/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	88,75	0,00	88,75	88,75	
27/03/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	30,26	0,00	30,26	30,26	
27/03/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA mars - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
25/04/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO avril - 2019	655,21	0,00	655,21	491,41	D
25/04/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA avril - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
23/05/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO mai - 2019	692,82	0,00	692,82	519,62	D
23/05/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	55,46	0,00	55,46	55,46	
23/05/2019 Cotisations URSSAF pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	152,91	0,00	152,91	152,91	
23/05/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA mai - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
26/06/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR ANTONIO juin - 2019	662,76	0,00	662,76	497,07	D
26/06/2019 Cotisations URSSAF pour GASPAR MARIA juin - 2019	544,47	0,00	544,47	408,35	D
Total 64241000 Cotisations URSSAF	19 529,24	0,00	19 529,24	15 057,40	
64243000 Cotisations Caisses de retraites					
10/07/2018 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	84,58	0,00	84,58	84,58	
25/07/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO Juillet - 2018	192,42	0,00	192,42	144,32	D
25/07/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA Juillet - 2018	99,78	0,00	99,78	74,84	D
25/07/2018 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	59,29	0,00	59,29	59,29	
25/07/2018 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	91,67	0,00	91,67	91,67	
23/08/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO Août - 2018	192,42	0,00	192,42	144,32	D
23/08/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA Août - 2018	156,22	0,00	156,22	117,17	D
20/09/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO Septembre - 2018	192,42	0,00	192,42	144,32	D
20/09/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA Septembre - 2018	156,22	0,00	156,22	117,17	D
26/10/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO octobre - 2018	192,43	0,00	192,43	144,32	D
26/10/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA octobre - 2018	156,22	0,00	156,22	117,17	D
27/11/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO novembre - 2018	195,98	0,00	195,98	146,99	D
27/11/2018 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN novembre - 2018	51,42	0,00	51,42	51,42	
27/11/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA novembre - 2018	156,22	0,00	156,22	117,17	D
20/12/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO décembre - 2018	381,87	0,00	381,87	286,40	D
20/12/2018 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA décembre - 2018	312,45	0,00	312,45	234,34	D
30/01/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO janvier - 2019	199,57	0,00	199,57	149,68	D
30/01/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA janvier - 2019	153,71	0,00	153,71	115,28	D
26/02/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO février - 2019	201,57	0,00	201,57	151,18	D
26/02/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN février - 2019	18,82	0,00	18,82	18,82	
26/02/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN février - 2019	7,29	0,00	7,29	7,29	
26/02/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA février - 2019	153,70	0,00	153,70	115,28	D
27/03/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO mars - 2019	198,82	0,00	198,82	149,12	D
27/03/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	24,80	0,00	24,80	24,80	
27/03/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	8,47	0,00	8,47	8,47	
27/03/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA mars - 2019	153,71	0,00	153,71	115,28	D
25/04/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO avril - 2019	197,52	0,00	197,52	148,14	D
25/04/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA avril - 2019	153,71	0,00	153,71	115,28	D
23/05/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO mai - 2019	205,53	0,00	205,53	154,15	D
23/05/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	16,35	0,00	16,35	16,35	
23/05/2019 Cotisations Retraite pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	46,89	0,00	46,89	46,89	
23/05/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA mai - 2019	153,70	0,00	153,70	115,28	D
26/06/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR ANTONIO juin - 2019	199,57	0,00	199,57	149,68	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES
RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

MS0154633

IM0243091

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
26/06/2019 Cotisations Retraite pour GASPAR MARIA juin - 2019	153,71	0,00	153,71	115,28	D
Total 64243000 Cotisations Caisses de retraites	4 919,05	0,00	4 919,05	3 791,68	
64244000 Cotisations Pôle emploi					
10/07/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	51,12	0,00	51,12	51,12	
25/07/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO Juillet - 2018	116,32	0,00	116,32	87,24	D
25/07/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA Juillet - 2018	60,31	0,00	60,31	45,23	D
25/07/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	35,84	0,00	35,84	35,84	
25/07/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	55,41	0,00	55,41	55,41	
23/08/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO Août - 2018	116,32	0,00	116,32	87,24	D
23/08/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA Août - 2018	94,43	0,00	94,43	70,82	D
20/09/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO Septembre - 2018	116,32	0,00	116,32	87,24	D
20/09/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA Septembre - 2018	94,43	0,00	94,43	70,82	D
26/10/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO octobre - 2018	116,32	0,00	116,32	87,24	D
26/10/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA octobre - 2018	94,44	0,00	94,44	70,83	D
27/11/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO novembre - 2018	118,47	0,00	118,47	88,85	D
27/11/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN novembre - 2018	31,08	0,00	31,08	31,08	
27/11/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA novembre - 2018	94,44	0,00	94,44	70,83	D
20/12/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO décembre - 2018	230,83	0,00	230,83	173,12	D
20/12/2018 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA décembre - 2018	188,87	0,00	188,87	141,65	D
30/01/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO janvier - 2019	117,48	0,00	117,48	88,11	D
30/01/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA janvier - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
26/02/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO février - 2019	118,66	0,00	118,66	89,00	D
26/02/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN février - 2019	14,50	0,00	14,50	14,50	
26/02/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN février - 2019	5,23	0,00	5,23	5,23	
26/02/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA février - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
27/03/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO mars - 2019	118,03	0,00	118,03	88,52	D
27/03/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	11,17	0,00	11,17	11,17	
27/03/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	4,06	0,00	4,06	4,06	
27/03/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA mars - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
25/04/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO avril - 2019	117,48	0,00	117,48	88,11	D
25/04/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA avril - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
23/05/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO mai - 2019	118,79	0,00	118,79	89,09	D
23/05/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	9,24	0,00	9,24	9,24	
23/05/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	25,78	0,00	25,78	25,78	
23/05/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA mai - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
26/06/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR ANTONIO juin - 2019	117,48	0,00	117,48	88,11	D
26/06/2019 Cotisations Pôle Emploi pour GASPAR MARIA juin - 2019	95,29	0,00	95,29	71,47	D
Total 64244000 Cotisations Pôle emploi	2 964,59	0,00	2 964,59	2 284,30	
64245000 Cotisations Prévoyance					
10/07/2018 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	8,58	0,00	8,58	8,58	
25/07/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO Juillet - 2018	19,53	0,00	19,53	14,65	D
25/07/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA Juillet - 2018	15,86	0,00	15,86	11,90	D
25/07/2018 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	6,02	0,00	6,02	6,02	
25/07/2018 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	9,30	0,00	9,30	9,30	
23/08/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO Août - 2018	19,53	0,00	19,53	14,65	D
23/08/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA Août - 2018	15,86	0,00	15,86	11,90	D
20/09/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO Septembre - 2018	19,53	0,00	19,53	14,65	D
20/09/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA Septembre - 2018	15,86	0,00	15,86	11,90	D
26/10/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR ANTONIO octobre - 2018	19,53	0,00	19,53	14,65	D
26/10/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAR MARIA octobre - 2018	15,85	0,00	15,85	11,89	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D°
27/11/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO novembre - 2018	19,89	0,00	19,89	14,92	D
27/11/2018 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN novembre - 2018	5,22	0,00	5,22	5,22	
27/11/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA novembre - 2018	15,85	0,00	15,85	11,89	D
20/12/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO décembre - 2018	38,75	0,00	38,75	29,06	D
20/12/2018 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA décembre - 2018	31,71	0,00	31,71	23,78	D
30/01/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO janvier - 2019	19,72	0,00	19,72	14,79	D
30/01/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA janvier - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
26/02/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO février - 2019	19,93	0,00	19,93	14,95	D
26/02/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN février - 2019	2,43	0,00	2,43	2,43	
26/02/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN février - 2019	0,87	0,00	0,87	0,87	
26/02/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA février - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
27/03/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO mars - 2019	19,81	0,00	19,81	14,86	D
27/03/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	1,87	0,00	1,87	1,87	
27/03/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN mars - 2019	0,68	0,00	0,68	0,68	
27/03/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA mars - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
25/04/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO avril - 2019	19,72	0,00	19,72	14,79	D
25/04/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA avril - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
23/05/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO mai - 2019	19,94	0,00	19,94	14,96	D
23/05/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	1,55	0,00	1,55	1,55	
23/05/2019 Cotisations Prévoyance pour GRELLEY JULIEN mai - 2019	4,33	0,00	4,33	4,33	
23/05/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA mai - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
26/06/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS ANTONIO juin - 2019	19,72	0,00	19,72	14,79	D
26/06/2019 Cotisations Prévoyance pour GASPAS MARIA juin - 2019	16,00	0,00	16,00	12,00	D
Total 64245000 Cotisations Prévoyance	503,44	0,00	503,44	387,79	
64300000 Taxes sur salaires					
30/09/2018 Versement Taxe sur salaires du 30/09/2018 - part patronale	1 704,00	0,00	1 704,00	1 704,00	
02/10/2018 Régularisation taxe sur salaire	1,00	0,00	1,00	0,00	D
31/12/2018 Taxe sur salaires du 31/12/2018	2 135,00	0,00	2 135,00	2 135,00	
31/03/2019 Taxe sur salaires du 31/03/2019	1 453,00	0,00	1 453,00	1 453,00	
30/06/2019 Taxe sur salaires du 30/06/2019	1 460,00	0,00	1 460,00	1 460,00	
Total 64300000 Taxes sur salaires	6 753,00	0,00	6 753,00	6 752,00	
64410000 Cotisations Médecine du travail					
11/02/2019 ACMS COTISATION ANNEE 2019	188,10	37,62	225,72	0,00	D
Total 64410000 Cotisations Médecine du travail	188,10	37,62	225,72	0,00	
64430000 Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle continue					
31/12/2018 Cotisations Formations du 31/12/2018	469,39	0,00	469,39	469,39	
Total 64430000 Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle con	469,39	0,00	469,39	469,39	
64520000 Cotisations aux mutuelles					
10/07/2018 Paie de GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	4,67	0,00	4,67	4,67	
25/07/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Juillet - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
25/07/2018 Paie de GASPAS MARIA Juillet - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
25/07/2018 Paie de GRELLEY JULIEN Juillet - 2018	18,69	0,00	18,69	18,69	
23/08/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Août - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
23/08/2018 Paie de GASPAS MARIA Août - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
20/09/2018 Paie de GASPAS ANTONIO Septembre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
20/09/2018 Paie de GASPAS MARIA Septembre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
26/10/2018 Cotisations Mutuelle pour GASPAS ANTONIO octobre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
26/10/2018 Cotisations Mutuelle pour GASPAS MARIA octobre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
27/11/2018 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO novembre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
27/11/2018 Cotisations Mutuelle pour GRELLEY JULIEN novembre - 2018	10,63	0,00	10,63	10,63	
27/11/2018 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA novembre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
20/12/2018 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO décembre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
20/12/2018 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA décembre - 2018	28,97	0,00	28,97	21,73	D
30/01/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO janvier - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
30/01/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA janvier - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/02/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO février - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/02/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA février - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
27/03/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO mars - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
27/03/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA mars - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
25/04/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO avril - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
25/04/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA avril - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
23/05/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO mai - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
23/05/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA mai - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/06/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR ANTONIO juin - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
26/06/2019 Cotisations Mutuelle pour GASPAR MARIA juin - 2019	30,73	0,00	30,73	23,05	D
Total 64520000 Cotisations aux mutuelles	750,39	0,00	750,39	571,29	
66210000 Frais de Tenue de Compte					
30/09/2018 Frais de tenue de compte	17,90	3,58	21,48	0,00	D
31/12/2018 Frais de tenue de compte	17,90	3,58	21,48	0,00	D
31/03/2019 Frais de tenue de compte 1er trimestre 2019	17,90	3,58	21,48	0,00	D
30/06/2019 Frais de tenue de compte 2ème trimestre 2019	17,90	3,58	21,48	0,00	D
Total 66210000 Frais de Tenue de Compte	71,60	14,32	85,92	0,00	
67890000 Ecart sur appels et répartition					
01/07/2018 1er appel de provision de charges 2018-2019	-2,00	0,00	-2,00	0,00	
01/07/2018 1ère cotisation fonds travaux ALUR 2018-2019	0,58	0,00	0,58	0,00	
01/07/2018 Ecart répartition des charges du 01/07/2017 au 30/06/2018	-0,83	0,00	-0,83	0,00	
01/07/2018 Ecart répartition des charges du 01/07/2017 au 30/06/2018	8,23	0,00	8,23	0,00	
01/10/2018 2ème appel de provision de charges 2018-2019	-2,07	0,00	-2,07	0,00	
01/10/2018 2ème cotisation fonds travaux ALUR 2018-2019	0,58	0,00	0,58	0,00	
05/10/2018 Régularisation	-3,54	0,00	-3,54	0,00	D
01/01/2019 Tvx cristallisation 9 halls d'entrée et paliers - Appel 1/1	0,02	0,00	0,02	0,00	
01/01/2019 3ème appel de provision de charges 2018-2019	-2,07	0,00	-2,07	0,00	
01/01/2019 3ème cotisation fonds travaux ALUR 2018-2019	0,58	0,00	0,58	0,00	
01/04/2019 4ème appel de provision de charges 2018-2019	-2,07	0,00	-2,07	0,00	
01/04/2019 4ème cotisation fonds travaux ALUR 2018-2019	0,58	0,00	0,58	0,00	
30/06/2019 Ecart sur appels et répartition	2,01	0,00	2,01	0,00	
30/06/2019 Ecart sur appels et répartition	-2,01	0,00	-2,01	0,00	
Total 67890000 Ecart sur appels et répartition	-2,01	0,00	-2,01	0,00	
71310000 Indemnités d'assurances - Opération courante					
20/09/2018 Encaissement chèque 8249041 ALLIANZ IAR - RBT BRIS DE GLACE du 13/08/2015	-773,07	0,00	-773,07	0,00	
13/11/2018 Encaissement chèque 8293140 ALLIANZ -RBT DDE DU 17/07/2015	-800,80	0,00	-800,80	0,00	
Total 71310000 Indemnités d'assurances - Opération courante	-1 573,87	0,00	-1 573,87	0,00	
71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération courante					
02/07/2018 Vente 5 émetteurs	-200,00	0,00	-200,00	0,00	D
19/07/2018 Encaissement chèque 225 VENTE 1 BADGE BUKIATME MACAUDIERE	-40,00	0,00	-40,00	0,00	
06/09/2018 Encaissement chèque 8591908 1 EMETTEUR JEAN FRANCOIS DUDIVIER	-40,00	0,00	-40,00	0,00	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Edité le 21/10/2019

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUGRES

IM0243091

Exercice comptable

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D°
20/09/2018 Vente 1 Emetteur à M. BREUVART	-60,00	0,00	-60,00	0,00	
20/09/2018 Vente 1 Emetteur à Mr FAUVEZ	-40,00	0,00	-40,00	0,00	
15/10/2018 Vente 1 Badge + 1 Télécommande à PEYRAT	-100,00	0,00	-100,00	0,00	
15/10/2018 Venter 1 Emetteur Mr DA MOTA TEIXEIRA	-60,00	0,00	-60,00	0,00	
17/01/2019 Vente 1 Emetteur - Melle GICQUEL	-40,00	0,00	-40,00	0,00	
17/01/2019 Vente 1 Badge - Indivision BELFORT	-40,00	0,00	-40,00	0,00	
17/01/2019 Vente 2 Emetteurs - M. CHAUDRON	-80,00	0,00	-80,00	0,00	
17/01/2019 Vente 3 Bzadges - M. ACART	-120,00	0,00	-120,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 8910783 VENTE 1 EMETTEUR SCI CREPIN	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 5879258 VENTE 1 EMETTEUR M .DRIESNER	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 2666636 VENTE 2 EMETTEURS M ZIDI MLE PLA CORALIE	-50,00	0,00	-50,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 474 VENTE 1 EMETTEUR BARDES PAUL	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 8517035 VENTE 1 EMETTEUR MME LEROOY J F RANCOIS	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 5116920 VENTE 1 EMETTEUR CATHERINE HENRY	-60,00	0,00	-60,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 2238995 VENTE 2 EMETTEURS CROPAT	-50,00	0,00	-50,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 166 VENTE 2 EMETTEURS M. GOUJET	-50,00	0,00	-50,00	0,00	
27/02/2019 Encaissement chèque 4167909 VENTE 2 EMETTEURS M.LIMOGES	-50,00	0,00	-50,00	0,00	
26/04/2019 Encaissement chèque 7244915 VENTE 1 EMETTEUR M.RIBOT	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
26/04/2019 Encaissement chèque 8919379 VENTE 1 EMETTEUR M.BREUVART	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - BRANDES	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - BELFORT	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - LECHARPENTIER	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - HAMICHE	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - BOSSER	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur CHAIGNEAU	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - SAGEAU-HOLDING	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - BOULANGER	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - DE SOUSA	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - GICQUEL	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - TRENGA	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - BEUNEUX	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - BLANDIOT	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
13/05/2019 Vente 1 Emetteur - ACART	-120,00	0,00	-120,00	0,00	
13/06/2019 Encaissement chèque 4789263 VENTE 1 EMETTEUR /TELECOMMANDE PKG N	-25,00	0,00	-25,00	0,00	
Total 71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opératio	-1 700,00	0,00	-1 700,00	0,00	
Total 0003-1 Charges communes générales	242 079,09	19 823,55	261 902,64	119 022,77	
0009-1 Cages d'escaliers Bâtiment A					
60210001 Electricité compteur n°646					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 06/08/2018 481 KWH	32,04	4,61	36,65	36,65	
07/10/2018 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/10/2018 435 KWH	29,36	4,20	33,56	33,56	
07/12/2018 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/12/2018 464 KWH	31,43	4,48	35,91	35,91	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/02/2019 529 KWH	34,04	5,02	39,06	39,06	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/04/2019 456 KWH	31,12	4,42	35,54	35,54	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/06/2019 452 KWH	31,06	4,41	35,47	35,47	
Total 60210001 Electricité compteur n°646	189,05	27,14	216,19	216,19	
Total 0009-1 Cages d'escaliers Bâtiment A	189,05	27,14	216,19	216,19	
0009-2 Cages d'escaliers Bâtiment B1					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Edité le 21/10/2019

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES	MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE	IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES	
Exercice comptable	
Du 01/07/2018 au 30/06/2019	

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
60210002 Electricité compteur n°006					
07/07/2018 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 07/07/2018 137 KWH	5,58	1,12	6,70	6,70	
06/09/2018 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/09/2018 274 KWH	28,95	3,22	32,17	32,17	
06/11/2018 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/11/2018 302 KWH	24,80	3,16	27,96	27,96	
06/01/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/01/2019 268 KWH	23,42	2,88	26,30	26,30	
06/03/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/03/2019 306 KWH	24,91	3,19	28,10	28,10	
06/05/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/05/2019 366 KWH	27,44	3,68	31,12	31,12	
Total 60210002 Electricité compteur n°006	135,10	17,25	152,35	152,35	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
04/10/2018 EMAINTERVENTION INTERPHONE BAT.B	145,00	14,50	159,50	159,50	
02/01/2019 EMA INTERVENTION SUR INTERPHONE B1	150,00	15,00	165,00	165,00	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	295,00	29,50	324,50	324,50	
Total 0009-2 Cages d'escaliers Bâtiment B1	430,10	46,75	476,85	476,85	
0009-3 Cages d'escaliers Bâtiment B2					
60210003 Electricité compteur n°929					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/08/2018 464 KWH	31,35	4,47	35,82	35,82	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/02/2019 834 KWH	70,51	8,83	79,34	79,34	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 7/04/2019 270 KWH	23,50	2,90	26,40	26,40	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 6/06/2019 301 KWH	24,82	3,16	27,98	27,98	
Total 60210003 Electricité compteur n°929	150,18	19,36	169,54	169,54	
Total 0009-3 Cages d'escaliers Bâtiment B2	150,18	19,36	169,54	169,54	
0009-4 Cages d'escaliers Bâtiment C					
60210004 Electricité compteur n°575					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 05/08/2018 276 KWH	23,69	2,93	26,62	26,62	
06/10/2018 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/10/2018 263 KWH	22,32	2,79	25,11	25,11	
06/12/2018 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/12/2018 271 KWH	23,53	2,90	26,43	26,43	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/02/2019 276 KWH	23,68	2,94	26,62	26,62	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 07/04/2019 259 KWH	23,46	2,89	26,35	26,35	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/06/2019 283 KWH	24,08	3,02	27,10	27,10	
Total 60210004 Electricité compteur n°575	140,76	17,47	158,23	158,23	
Total 0009-4 Cages d'escaliers Bâtiment C	140,76	17,47	158,23	158,23	
0009-5 Cages d'escaliers Bâtiment D					
60210005 Electricité compteur n°802					
05/08/2018 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/08/2018 293 KWH	24,58	3,10	27,68	27,68	
05/10/2018 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/10/2018 270 KWH	22,77	2,87	25,64	25,64	
05/12/2018 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/12/2018 288 KWH	24,43	3,07	27,50	27,50	
05/02/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/02/2019 291 KWH	24,50	3,10	27,60	27,60	
05/04/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/04/2019 295 KWH	24,74	3,14	27,88	27,88	
05/06/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/06/2019 328 KWH	26,14	3,42	29,56	29,56	
Total 60210005 Electricité compteur n°802	147,16	18,70	165,86	165,86	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 0009-5 Cages d'escaliers Bâtiment D	147,16	18,70	165,86	165,86	
0009-6 Cages d'escaliers Bâtiment E					
60210006 Electricité compteur n°410					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/08/2018 275 KWH	23,65	2,93	26,58	26,58	
07/10/2018 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/10/2018 265 KWH	22,40	2,80	25,20	25,20	
07/12/2018 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/12/2018 198 KWH	20,53	2,31	22,84	22,84	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/02/2019 282 KWH	23,93	2,99	26,92	26,92	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/04/2019 263 KWH	23,21	2,84	26,05	26,05	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/06/2019 298 KWH	24,71	3,14	27,85	27,85	
Total 60210006 Electricité compteur n°410	138,43	17,01	155,44	155,44	
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
26/03/2019 EMAREPARATION I NTERPHONE BAT. E	150,00	15,00	165,00	165,00	
Total 61520300 Entretien et petites réparations électricité	150,00	15,00	165,00	165,00	
Total 0009-6 Cages d'escaliers Bâtiment E	288,43	32,01	320,44	320,44	
0009-7 Cages d'escaliers Bâtiment F					
60210007 Electricité compteur n°911					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/08/2018 332 KWH	25,97	3,39	29,36	29,36	
06/10/2018 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/10/2018 375 KWH	26,91	3,71	30,62	30,62	
06/12/2018 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/12/2018 295 KWH	24,51	3,10	27,61	27,61	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/02/2019 286 KWH	24,09	3,03	27,12	27,12	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 07/04/2019 276 KWH	23,74	2,95	26,69	26,69	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/06/2019 299 KWH	24,74	3,14	27,88	27,88	
Total 60210007 Electricité compteur n°911	149,96	19,32	169,28	169,28	
61100000 Nettoyage des locaux					
18/07/2018 REIS GROUPE- NETTOYAGE EXCEPTIONNEL LOCAL POUBELLES BAT.F	60,00	12,00	72,00	72,00	
Total 61100000 Nettoyage des locaux	60,00	12,00	72,00	72,00	
Total 0009-7 Cages d'escaliers Bâtiment F	209,96	31,32	241,28	241,28	
0009-8 Cages d'escaliers Bâtiment G					
60210008 Electricité compteur n°838					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/08/2018 418 KWH	29,49	4,09	33,58	33,58	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/02/2019 1265 KWH	88,16	12,36	100,52	100,52	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/04/2019 403 KWH	28,94	3,99	32,93	32,93	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/06/2019 370 KWH	27,67	3,73	31,40	31,40	
Total 60210008 Electricité compteur n°838	174,26	24,17	198,43	198,43	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
26/10/2018 EMA DYSFONCTIONNEMENT OUVERTURE PORTE - BAT G	145,00	14,50	159,50	159,50	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	145,00	14,50	159,50	159,50	
Total 0009-8 Cages d'escaliers Bâtiment G	319,26	38,67	357,93	357,93	
0009-9 Cages d'escaliers Bâtiment H					



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
60210009 Electricité compteur n°876					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/08/2018 250 KWH	22,63	2,72	25,35	25,35	
06/10/2018 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/10/2018 244 KWH	21,54	2,63	24,17	24,17	
06/12/2018 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/12/2018 248 KWH	22,58	2,72	25,30	25,30	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/02/2019 250 KWH	22,61	2,73	25,34	25,34	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 07/04/2019 244 KWH	22,44	2,68	25,12	25,12	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/06/2019 271 KWH	23,58	2,91	26,49	26,49	
Total 60210009 Electricité compteur n°876	135,38	16,39	151,77	151,77	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
16/08/2018 B M V VITRE CASSEE PORTE HALL D'ENTREE BATIMENT H	702,79	70,28	773,07	773,07	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	702,79	70,28	773,07	773,07	
Total 0009-9 Cages d'escaliers Bâtiment H	838,17	86,67	924,84	924,84	
0010-1 Ascenseurs Bâtiment A					
60210001 Electricité compteur n°646					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 06/08/2018 481 KWH	64,08	9,21	73,29	73,29	
07/10/2018 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/10/2018 435 KWH	58,72	8,39	67,11	67,11	
07/12/2018 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/12/2018 464 KWH	62,84	8,97	71,81	71,81	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/02/2019 529 KWH	68,08	10,03	78,11	78,11	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/04/2019 456 KWH	62,21	8,84	71,05	71,05	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 646 FACTURE DU 07/06/2019 452 KWH	62,11	8,82	70,93	70,93	
Total 60210001 Electricité compteur n°646	378,04	54,26	432,30	432,30	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1 ^{er} SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
17/10/2018 SCHINDLER VERIFICATION CENTRALE APPEL ALARME- ASC / BAT. A	228,42	22,84	251,26	0,00	D
07/11/2018 SCHINDLER DEPANNAGE ASCENSEUR - BAT A	290,28	29,03	319,31	0,00	D
12/12/2018 SCHINDLER INTERVENTION SUR ASCENSEUR BAT A	240,79	24,08	264,87	0,00	D
22/05/2019 SCHINDLER INTERVENTION S/ASC - BATIMENT G / BATIMENT A	307,00	30,70	337,70	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 066,49	106,65	1 173,14	0,00	
62634001 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 16/07/2018	48,02	9,60	57,62	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 14/09/2018	48,15	9,63	57,78	0,00	D
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 14/11/2018	46,47	9,29	55,76	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 16/01/2019	45,56	9,11	54,67	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 14/03/2019	47,89	9,58	57,47	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.09.76 FACTURE DU 15/05/2019	48,05	9,61	57,66	0,00	D
Total 62634001 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76	284,14	56,82	340,96	0,00	
Total 0010-1 Ascenseurs Bâtiment A	3 274,16	372,27	3 646,43	1 673,32	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0010-2 Ascenseurs Bâtiment B1					
60210002 Electricité compteur n°006					
07/07/2018 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 07/07/2018 137 KWH	11,17	2,23	13,40	13,40	
06/09/2018 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/09/2018 274 KWH	57,90	6,43	64,33	64,33	
06/11/2018 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/11/2018 302 KWH	49,58	6,31	55,89	55,89	
06/01/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/01/2019 268 KWH	46,84	5,75	52,59	52,59	
06/03/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/03/2019 306 KWH	49,80	6,38	56,18	56,18	
06/05/2019 EDF COMPTEUR 006 FACTURE DU 06/05/2019 366 KWH	54,84	7,37	62,21	62,21	
Total 60210002 Electricité compteur n°006	270,13	34,47	304,60	304,60	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1* SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
21/12/2018 SCHINDLER REDRESSAGE PORTE BAT.B1	801,88	80,19	882,07	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	801,88	80,19	882,07	0,00	
62634002 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 16/07/2018	47,90	9,58	57,48	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 14/09/2018	48,12	9,62	57,74	0,00	D
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 14/11/2018	48,13	9,63	57,76	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 16/01/2019	48,14	9,63	57,77	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 14/03/2019	47,76	9,55	57,31	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.46 FACTURE DU 21/05/2019	48,31	9,66	57,97	0,00	D
Total 62634002 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46	288,36	57,67	346,03	0,00	
Total 0010-2 Ascenseurs Bâtiment B1	2 905,86	326,87	3 232,73	1 545,62	
0010-3 Ascenseurs Bâtiment B2					
60210003 Electricité compteur n°929					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/08/2018 464 KWH	62,68	8,93	71,61	71,61	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 06/02/2019 834 KWH	140,97	17,66	158,63	158,63	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 7/04/2019 270 KWH	46,98	5,79	52,77	52,77	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 929 FACTURE DU 6/06/2019 301 KWH	49,62	6,33	55,95	55,95	
Total 60210003 Electricité compteur n°929	300,25	38,71	338,96	338,96	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1* SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	
62634003 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 16/07/2018	47,92	9,58	57,50	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 14/09/2018	48,01	9,60	57,61	0,00	D



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 14/11/2018	48,14	9,63	57,77	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 16/01/2019	48,36	9,67	58,03	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 14/03/2019	47,89	9,58	57,47	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.72 FACTURE DU 15/05/2019	48,02	9,60	57,62	0,00	D
Total 62634003 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72	288,34	57,66	346,00	0,00	
Total 0010-3 Ascenseurs Bâtiment B2	2 134,08	250,91	2 384,99	1 579,98	

0010-4 Ascenseurs Bâtiment C					
60210004 Electricité compteur n°575					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 05/08/2018 276 KWH	47,34	5,87	53,21	53,21	
06/10/2018 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/10/2018 263 KWH	44,62	5,57	50,19	50,19	
06/12/2018 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/12/2018 271 KWH	47,03	5,81	52,84	52,84	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/02/2019 276 KWH	47,33	5,89	53,22	53,22	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 07/04/2019 259 KWH	46,89	5,78	52,67	52,67	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 575 FACTURE DU 06/06/2019 283 KWH	48,16	6,03	54,19	54,19	
Total 60210004 Electricité compteur n°575	281,37	34,95	316,32	316,32	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1° SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	
62634004 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.07.68					
24/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.07.68 FACTURE DU 24/07/2018	45,55	9,11	54,66	0,00	D
24/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.07.68 FACTURE DU 24/09/2018	45,56	9,11	54,67	0,00	D
31/10/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.07.68 FACTURE DU 31/10/2018 RBT	-25,67	-5,13	-30,80	0,00	D
Total 62634004 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.07.68	65,44	13,09	78,53	0,00	
Total 0010-4 Ascenseurs Bâtiment C	1 892,30	202,58	2 094,88	1 557,34	

0010-5 Ascenseurs Bâtiment D					
60210005 Electricité compteur n°802					
05/08/2018 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/08/2018 293 KWH	49,14	6,21	55,35	55,35	
05/10/2018 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/10/2018 270 KWH	45,51	5,74	51,25	51,25	
05/12/2018 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/12/2018 288 KWH	48,82	6,15	54,97	54,97	
05/02/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/02/2019 291 KWH	48,98	6,19	55,17	55,17	
05/04/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/04/2019 295 KWH	49,47	6,27	55,74	55,74	
05/06/2019 EDF COMPTEUR 802 FACTURE DU 05/06/2019 328 KWH	52,26	6,83	59,09	59,09	
Total 60210005 Electricité compteur n°802	294,18	37,39	331,57	331,57	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1° SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
62634005 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 16/07/2018	48,14	9,63	57,77	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 14/09/2018	48,01	9,60	57,61	0,00	D
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 14/11/2018	48,03	9,61	57,64	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 16/01/2019	48,05	9,61	57,66	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 14/03/2019	47,78	9,56	57,34	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.73 FACTURE DU 15/05/2019	48,14	9,63	57,77	0,00	D
Total 62634005 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73	288,15	57,64	345,79	0,00	
Total 0010-5 Ascenseurs Bâtiment D	2 127,82	249,57	2 377,39	1 572,59	
0010-6 Ascenseurs Bâtiment E					
60210006 Electricité compteur n°410					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/08/2018 275 KWH	47,29	5,85	53,14	53,14	
07/10/2018 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/10/2018 265 KWH	44,78	5,61	50,39	50,39	
07/12/2018 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/12/2018 198 KWH	41,06	4,61	45,67	45,67	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/02/2019 282 KWH	47,83	5,99	53,82	53,82	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/04/2019 263 KWH	46,40	5,68	52,08	52,08	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 410 FACTURE DU 07/06/2019 298 KWH	49,41	6,28	55,69	55,69	
Total 60210006 Electricité compteur n°410	276,77	34,02	310,79	310,79	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1° SEMESTRE 2019	779,72	77,97	857,69	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,50	154,54	1 700,04	1 241,03	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
29/11/2018 SCHINDLER REPARATION ASCENSEUR BAT. E	2 775,21	277,52	3 052,73	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	2 775,21	277,52	3 052,73	0,00	
62634006 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 16/07/2018	48,50	9,70	58,20	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 14/09/2018	48,24	9,65	57,89	0,00	D
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 14/11/2018	49,00	9,80	58,80	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 16/01/2019	48,26	9,65	57,91	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 14/03/2019	48,37	9,67	58,04	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.06 FACTURE DU 15/05/2019	48,64	9,73	58,37	0,00	D
Total 62634006 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06	291,01	58,20	349,21	0,00	
Total 0010-6 Ascenseurs Bâtiment E	4 888,49	524,28	5 412,77	1 551,82	
0010-7 Ascenseurs Bâtiment F					
60210007 Electricité compteur n°911					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/08/2018 332 KWH	51,92	6,78	58,70	58,70	
06/10/2018 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/10/2018 375 KWH	53,80	7,41	61,21	61,21	
06/12/2018 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/12/2018 295 KWH	49,00	6,20	55,20	55,20	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/02/2019 286 KWH	48,17	6,05	54,22	54,22	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 07/04/2019 276 KWH	47,46	5,89	53,35	53,35	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
06/06/2019 EDF COMPTEUR 911 FACTURE DU 06/06/2019 299 KWH	49,44	6,29	55,73	55,73	
Total 60210007 Electricité compteur n°911	299,79	38,62	338,41	338,41	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1° SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	
62634007 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93					
09/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 09/07/2018	48,19	9,64	57,83	0,00	D
07/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 07/09/2018	48,02	9,60	57,62	0,00	D
08/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 08/11/2018	47,91	9,58	57,49	0,00	D
09/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 09/01/2019	48,03	9,61	57,64	0,00	D
07/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 07/03/2019	48,02	9,60	57,62	0,00	D
09/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.93 FACTURE DU 09/05/2019	48,02	9,60	57,62	0,00	D
Total 62634007 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93	288,19	57,63	345,82	0,00	
Total 0010-7 Ascenseurs Bâtiment F	2 133,47	250,79	2 384,26	1 579,43	
0010-8 Ascenseurs Bâtiment G					
60210008 Electricité compteur n°838					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/08/2018 418 KWH	58,95	8,19	67,14	67,14	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/02/2019 1265 KWH	176,27	24,72	200,99	200,99	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/04/2019 403 KWH	57,88	7,97	65,85	65,85	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 838 FACTURE DU 07/06/2019 370 KWH	55,32	7,47	62,79	62,79	
Total 60210008 Electricité compteur n°838	348,42	48,35	396,77	396,77	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	764,35	76,43	840,78	613,77	D
17/02/2019 SCHINDLER 1° SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-259,87	-25,99	-285,86	-208,68	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,30	26,13	287,43	209,82	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 545,49	154,54	1 700,03	1 241,02	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
03/12/2018 SCHINDLER REPARATION ASCENSEUR BAT. G	426,37	42,64	469,01	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	426,37	42,64	469,01	0,00	
62634008 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 16/07/2018	48,03	9,61	57,64	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 14/09/2018	48,13	9,63	57,76	0,00	D
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 14/11/2018	48,04	9,61	57,65	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 16/01/2019	47,92	9,58	57,50	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 14/03/2019	48,03	9,61	57,64	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.41.19.77 FACTURE DU 15/05/2019	48,02	9,60	57,62	0,00	D
Total 62634008 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77	288,17	57,64	345,81	0,00	
Total 0010-8 Ascenseurs Bâtiment G	2 608,45	303,17	2 911,62	1 637,79	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
0010-9 Ascenseurs Bâtiment H					
60210009 Electricité compteur n°876					
06/08/2018 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/08/2018 250 KWH	45,23	5,45	50,68	50,68	
06/10/2018 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/10/2018 244 KWH	43,07	5,27	48,34	48,34	
06/12/2018 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/12/2018 248 KWH	45,16	5,43	50,59	50,59	
06/02/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/02/2019 250 KWH	45,21	5,46	50,67	50,67	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 07/04/2019 244 KWH	44,84	5,37	50,21	50,21	
06/06/2019 EDF COMPTEUR 876 FACTURE DU 06/06/2019 271 KWH	47,14	5,83	52,97	52,97	
Total 60210009 Electricité compteur n°876	270,65	32,81	303,46	303,46	
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge					
30/07/2018 SCHINDLER 2E SEMESTRE 2018	765,02	76,50	841,52	614,31	D
17/02/2019 SCHINDLER 1° SEMESTRE 2019	779,71	77,97	857,68	626,11	D
13/05/2019 SCHINDLER AVOIR PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	-260,12	-26,01	-286,13	-208,87	D
13/05/2019 SCHINDLER PERIODE DU 01/05/2019 AU 30/06/2019	261,57	26,16	287,73	210,04	D
Total 61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 546,18	154,62	1 700,80	1 241,58	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge					
27/09/2018 SCHINDLER REMPLACEMENT CACHE INDICATEUR CABINE Asc. bât. H	414,00	41,40	455,40	0,00	D
Total 61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	414,00	41,40	455,40	0,00	
62634009 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31					
16/07/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 16/07/2018	48,01	9,60	57,61	0,00	D
14/09/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 14/09/2018	48,12	9,62	57,74	0,00	D
14/11/2018 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 14/11/2018	48,84	9,77	58,61	0,00	D
16/01/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 16/01/2019	47,90	9,58	57,48	0,00	D
14/03/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 14/03/2019	48,12	9,62	57,74	0,00	D
15/05/2019 ORANGE LIGNE 01.47.01.10.31 FACTURE DU 15/05/2019	48,14	9,63	57,77	0,00	D
Total 62634009 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31	289,13	57,82	346,95	0,00	
Total 0010-9 Ascenseurs Bâtiment H	2 519,96	286,65	2 806,61	1 545,04	
0011-1 Chauffage 2017-2018					
60210011 Electricité compteur n°386					
05/07/2018 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/07/2018 2766 KWH	335,28	67,06	402,34	402,34	
05/09/2018 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/09/2018 3070 KWH	428,65	77,68	506,33	506,33	
06/11/2018 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 06/11/2018 5804 KWH	746,56	143,60	890,16	890,16	
05/01/2019 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/01/2019 10761 KWH	1 349,56	264,18	1 613,74	1 613,74	
05/03/2019 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/03/2019 9016 KWH	1 138,11	221,94	1 360,05	1 360,05	
05/05/2019 EDF COMPTEUR 386 FACTURE DU 05/05/2019 9036 KWH	1 141,08	222,50	1 363,58	1 363,58	
Total 60210011 Electricité compteur n°386	5 139,24	996,96	6 136,20	6 136,20	
60320000 Gaz					
28/08/2018 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 28/08/2018 36389 KWH	2 388,99	337,07	2 726,06	2 726,06	
31/08/2018 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/08/2018 43136 KWH	2 795,54	397,56	3 193,10	3 193,10	
30/09/2018 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/09/2018 50502 KWH	3 082,67	454,99	3 537,66	3 537,66	
31/10/2018 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/10/2018 138442 KWH	6 474,60	1 138,60	7 613,20	7 613,20	
30/11/2018 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/11/2018 309105 KWH	13 163,02	2 471,06	15 634,08	15 634,08	
31/12/2018 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/12/2018 325389 KWH	13 761,81	2 596,04	16 357,85	16 357,85	
31/01/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/01/2019 390760 KWH	16 683,45	3 175,14	19 858,59	19 858,59	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
28/02/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 28/02/2019 313549 MWH	13 634,11	2 565,27	16 199,38	16 199,38	
29/03/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 29/03/2019 208948 KWH	9 349,55	1 724,00	11 073,55	11 073,55	
30/04/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/04/2019 166535 KWH	7 682,46	1 386,74	9 069,20	9 069,20	
31/05/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 31/05/2019 141047 KWH	6 622,80	1 180,89	7 803,69	7 803,69	
30/06/2019 GAZ EUROPEEN FACTURE DU 30/06/2019 56905 KWH	3 296,22	510,76	3 806,98	3 806,98	
Total 60320000 Gaz	98 935,22	17 938,12	116 873,34	116 873,34	
60320001 Eau réchauffée					
14/12/2018 Régul.eau chaude DE LISLEFERME (77m3 à 10,10 € le m3)	777,70	0,00	777,70	777,70	
30/06/2019 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2019 (3449 m3 à 10,65 € le m3)	-36 731,85	0,00	-36 731,85	-36 731,85	
Total 60320001 Eau réchauffée	-35 954,15	0,00	-35 954,15	-35 954,15	
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING					
30/06/2019 PART CHAUFFAGE SAGEAU HOLDING	-23 695,30	0,00	-23 695,30	-23 695,30	
Total 60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	-23 695,30	0,00	-23 695,30	-23 695,30	
60430000 Produits d'entretien traitement des eaux					
11/10/2018 SFFE APPROVISIONNEMENT BIDON TRAITEMENT EAU CHAUFFAGE	373,00	37,30	410,30	410,30	
Total 60430000 Produits d'entretien traitement des eaux	373,00	37,30	410,30	410,30	
61412000 Contrat P2 maintenance chaufferie					
01/08/2018 SFFE ENTRETIEN DU 01/08/2018 AU 30/09/2018	1 497,20	179,66	1 676,86	1 676,86	
01/10/2018 SFFE ENTRETIEN DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	2 251,00	270,12	2 521,12	2 521,12	
01/01/2019 SFFE ENTRETIEN DU 001/01/2019 AU 31/03/2019	2 264,81	271,78	2 536,59	2 536,59	
01/04/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/04/2019 AU 30/06/2019	2 271,75	272,61	2 544,36	2 544,36	
Total 61412000 Contrat P2 maintenance chaufferie	8 284,76	994,17	9 278,93	9 278,93	
61413000 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale					
01/08/2018 SFFE ENTRETIEN DU 01/08/2018 AU 30/09/2018	1 646,20	197,55	1 843,75	0,00	D
01/10/2018 SFFE ENTRETIEN DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	1 649,60	197,95	1 847,55	0,00	D
01/01/2019 SFFE ENTRETIEN DU 001/01/2019 AU 31/03/2019	1 659,65	199,16	1 858,81	0,00	D
01/04/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/04/2019 AU 30/06/2019	1 658,28	198,99	1 857,27	0,00	D
Total 61413000 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	6 613,73	793,65	7 407,38	0,00	
61413001 Contrat P3 Amortissement					
01/07/2018 SFFE ENTRETIEN DU 01/07/2018 AU 30/09/2018	670,75	80,49	751,24	0,00	D
01/10/2018 SFFE ENTRETIEN DU 01/10/2018 AU 31/12/2018	670,75	80,49	751,24	0,00	D
01/01/2019 SFFE ENTRETIEN DU 001/01/2019 AU 31/03/2019	670,75	80,49	751,24	0,00	D
01/04/2019 SFFE ENTRETIEN DU 01/04/2019 AU 30/06/2019	670,75	80,49	751,24	0,00	D
Total 61413001 Contrat P3 Amortissement	2 683,00	321,96	3 004,96	0,00	
61521000 Entretien et petites réparations chaufferie					
01/07/2018 Extourne - PROVISION REPARATION CHAUFFERIE	-12 000,00	0,00	-12 000,00	0,00	D
17/09/2018 SFFE ACOMPTE REMISE EN ETAT POMPE CHAUFFAGE 1 ET 2	1 580,41	158,04	1 738,45	0,00	D
17/09/2018 SFFE ACOMPTE REMISE NEN ETAT POMPE CHAUFFAGE 1	1 235,48	123,55	1 359,03	0,00	D
15/10/2018 SFFE REMISE EN ETAT POMPE CHAUFFAGE 1 ET 2	1 931,59	193,16	2 124,75	0,00	D
31/10/2018 SFFE REMISE EN ETAT POMPE CHAUFFAGE n° 1 et n° 2	1 510,02	151,00	1 661,02	0,00	D
16/11/2018 SFFE REMPLACEMENT POMPE PRIMAIRE ECSACOMPTE 45%	1 705,58	170,56	1 876,14	0,00	D
17/12/2018 SFFE REMPLACEMENT POMPE PRIMAIRE ECS	2 084,59	208,46	2 293,05	0,00	D
21/12/2018 SFFE ACOMPTE MISE EN PLACE POMPE BOUCLAGE ECS BAT.B	902,55	90,26	992,81	992,81	
05/02/2019 SFFE MISE EN PLACE POMPE BOUCLAGE EAU CHAUDE	1 103,11	110,31	1 213,42	0,00	D
Total 61521000 Entretien et petites réparations chaufferie	53,33	1 205,34	1 258,67	992,81	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE IM0243091
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRES

Edité le 21/10/2019

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 0011-1 Chauffage 2017-2018	62 432,83	22 287,50	84 720,33	74 042,13	
0011-2 Chauffage CHAUFFAGE ESPACE 2001					
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING					
30/06/2019 PART CHAUFFAGE SAGEAU HOLDING	23 695,30	0,00	23 695,30	23 695,30	
Total 60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	23 695,30	0,00	23 695,30	23 695,30	
Total 0011-2 Chauffage CHAUFFAGE ESPACE 2001	23 695,30	0,00	23 695,30	23 695,30	
0012-1 Charges d'eau chaude EAU CHAUDE: 01/07/2018 au 30/06/2019					
60110001 Eau aux compteurs privatifs					
30/06/2019 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2019 (3449 m3 à 4,30 € le m3)	14 830,70	0,00	14 830,70	14 830,70	
Total 60110001 Eau aux compteurs privatifs	14 830,70	0,00	14 830,70	14 830,70	
60320001 Eau réchauffée					
30/06/2019 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2019 (3449 m3 à 10,65 € le m3)	36 731,85	0,00	36 731,85	36 731,85	
Total 60320001 Eau réchauffée	36 731,85	0,00	36 731,85	36 731,85	
Total 0012-1 Charges d'eau chaude EAU CHAUDE: 01/07/2018 au 30/06/2019	51 562,55	0,00	51 562,55	51 562,55	
0013-1 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/07/2018 au 30/06/2019					
60110001 Eau aux compteurs privatifs					
30/06/2019 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2019 (7630 m3 à 4,30 € le m3)	32 809,00	0,00	32 809,00	32 809,00	
Total 60110001 Eau aux compteurs privatifs	32 809,00	0,00	32 809,00	32 809,00	
Total 0013-1 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/07/2018 au 30/06/2019	32 809,00	0,00	32 809,00	32 809,00	
0016-1 Parkings souterrains					
60210010 Electricité compteur n°375					
07/08/2018 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/08/2018 3086 KWH	406,53	75,59	482,12	482,12	
07/10/2018 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/10/2018 3366 KWH	437,95	82,40	520,35	520,35	
07/12/2018 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/12/2018 4134 KWH	536,18	101,52	637,70	637,70	
07/02/2019 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/02/2019 3862 KWH	505,05	95,33	600,38	600,38	
07/04/2019 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 07/04/2019 3505 KWH	461,07	86,50	547,57	547,57	
07/06/2019 EDF COMPTEUR 375 FACTURE DU 7/06/2019 3346 KWH	442,40	82,77	525,17	525,17	
Total 60210010 Electricité compteur n°375	2 789,18	524,11	3 313,29	3 313,29	
61402000 Contrat maintenance portails, portes					
03/07/2018 ATPE ENTRETIEN PORTE PARKING 2EME SEMESTRE 2018	324,35	32,44	356,79	356,79	
11/01/2019 ATPE ENTRETIEN PORTE PARKING 1ER SEMESTRE 2019	330,80	33,08	363,88	363,88	
Total 61402000 Contrat maintenance portails, portes	655,15	65,52	720,67	720,67	
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
28/08/2018 ATPE ENTRETIEN PORTE PARKING DYSFONCTIONNEMENT	172,00	17,20	189,20	189,20	
10/05/2019 ATPE PALPEUR SECURITE DEREGLÉ+RPLCT PILES	179,00	17,90	196,90	196,90	
Total 61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	351,00	35,10	386,10	386,10	



Nexity Le Chesnay
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)

Edité le 21/10/2019

RELEVÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES

MS0154633

RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUGRES

IM0243091

Exercice comptable
Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	HT	TVA	TTC	Montant récupérable	D*
Total 0016-1 Parkings souterrains	3 795,33	624,73	4 420,06	4 420,06	
0018-1 Charges particulières Compteur Eau Chaude					
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs 01/07/2018 TECHEM RELEVÉ COMPTEURS DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	2 963,68	462,26	3 425,94	3 425,94	
Total 61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	2 963,68	462,26	3 425,94	3 425,94	
Total 0018-1 Charges particulières Compteur Eau Chaude	2 963,68	462,26	3 425,94	3 425,94	
0018-2 Charges particulières Compteur Eau Froide					
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs 01/07/2018 TECHEM RELEVÉ COMPTEURS DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	2 963,68	462,26	3 425,94	3 425,94	
Total 61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	2 963,68	462,26	3 425,94	3 425,94	
Total 0018-2 Charges particulières Compteur Eau Froide	2 963,68	462,26	3 425,94	3 425,94	
0018-3 Charges particulières Vides Ordures					
61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O. 01/07/2018 SICRE LEMAIRE ENTRETIEN VO 2EME SEMESTRE 2018	1 421,72	142,17	1 563,89	1 563,89	
16/01/2019 SICRE LEMAIRE ENTRETIEN VO 1ER SEMESTRE 2019	1 468,49	146,85	1 615,34	1 615,34	
Total 61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	2 890,21	289,02	3 179,23	3 179,23	
Total 0018-3 Charges particulières Vides Ordures	2 890,21	289,02	3 179,23	3 179,23	
TOTAL CHARGES IMMEUBLE (euros)	452 389,33	47 034,50	499 423,83	332 857,02	
Dont récupérable	332 857,02				
Dont non récupérable	166 566,81				
Dont non déductible	329 056,68				

D* : Déductible

NEXITY

NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

I – SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE		01/07/2017- 30/06/2018	01/07/2018- 30/06/2019	01/07/2017- 30/06/2018	01/07/2018- 30/06/2019
501 SDC RES MAZELEYRE TX		37 557,25€DB	64 617,88€DB	876,78€CR	65 098,80€CR
512 SDC RES MAZELEYRE		49 578,77€DB	100 307,92€DB	39 021,90€CR	10 000,00€CR
Total I		87 136,02€DB	164 925,70€DB	49 021,90€CR	75 098,80€CR
II – CREANCES NETTES DE DEPRECIATIONS					
401 PARAGON TRANSACTION (Société Anonyme - FR90775722218)		2 345,30€DB		1 440,00€CR	
401 SFPE		679,81€DB	9 063,02€DB	1 369,20€CR	1 369,20€CR
408 Fournisseurs - Factures non parvenues		33 143,14€DB		1 636,80€CR	
442 Taxe sur salaires		1,00€DB	35 348,50€DB	8 210,21€CR	
45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)		55 564,18€DB		820,08€CR	
45021000 Centralisateur Copropriétaires - travaux et opérations exceptionnelles (comptabilité auxiliaire)		1 919,10€DB	1 404,47€DB	3 550,00€CR	
45051000 Centralisateur Copropriétaires - fonds travaux ALLUR		1 461,17€DB	398,47€DB	569,66€CR	
471 Régularisation charges courantes		8 415,77€DB	7,92€DB	53,17€CR	3 806,98€CR
486 Charges constatées ou payées d'avance		876,78€DB	12 673,78€DB	151,03€CR	106,34€CR
702 AG10/12/15 AUDIT ENERGETIQUE				161,47€CR	82,50€CR
				8 000,00€CR	6 048,26€CR
				350,00€CR	1 932,70€CR
				1 969,82€CR	
				413,88€CR	
				32,72€CR	
				460,02€CR	184,41€CR
				1 563,89€CR	1 615,34€CR
DETTES					
401 AUDINEAU-GUITTON					
401 CAMPOS JARDINAGE					
401 COHEN et associés					
401 DOMINGOS					
401 EAV					
401 EDF ENTREPRISES					
401 FIL VERT NET					
401 GASPAR Antonio					
401 GAZ EUROPEEN (Société - FR22510764335)					
401 GOLDBERG (Cabinet - FR30393551122)					
401 HONORAIRES SYNDIC					
401 LECAMME					
401 LEYDET-GALTIER- HYVERT (SCP - FR50782612535)					
401 NAEL ET FILS					
401 ONEA AUREL					
401 PACIFICA NANTERRE					
401 REIS GROUPE					
401 SCHINDLER					
401 SEOP (Société Anonyme - FR96318634649)					
401 SIBRAN CHEENNE DIEBOLD HUISSIERS					
401 SICRE LEMAIRE					
401 SICRE LEMAIRE (SARL - FR2841057070900015)					



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

				401 SIMONNET AVOCAT	480,00€CR				
				401 TEICHEM	6 810,95€CR				
				408 Fournisseurs - Factures non parvenues					
				431 URSSAF	8 400,50€CR				27 308,06€CR
				432 Mutuelles	430,04€CR				7 868,79€CR
				432 Prévoyance	1 151,24€CR				365,18€CR
				432 Retraite	3 455,49€CR				1 113,85€CR
				442 Prélèvements à la source (impôt sur le revenu)					3 270,52€CR
				45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)	21 966,08€CR				270,72€CR
				45021000 Centralisateur Copropriétaires - travaux et opérations exceptionnelles (comptabilité auxiliaire)					65 437,70€CR
				45051000 Centralisateur Copropriétaires - fonds travaux ALUR	151,68€CR				195,44€CR
				456 Copropriétaires partis créditeurs	582,87€CR				1 223,47€CR
				456 Copropriétaires partis non soldés	6,90€CR				
				471 Régularisation charges courantes	24 076,59€CR				25 563,60€CR
				671 AG10/12/15 AUDIT ENERGETIQUE	43 379,33€CR				
				876,78€CR					
Total II		104 406,25€DB	58 896,16€DB	Total II	142 520,37€CR				148 723,06€CR
Total général (I + II)		191 542,27€DB	223 821,88€DB	Total général (I + II)	191 542,27€CR				223 821,88€CR

RECAPITULATIF PAR CLASSE DE COMPTE

	01/07/2017- 30/06/2018	01/07/2018- 30/06/2019
Classe 1	49 021,90€CR	75 098,80€CR
Classe 4	38 114,12€CR	89 826,90€CR
Classe 5	87 136,02€DB	164 925,70€DB
Classe 671	876,78€CR	
Classe 702	876,78€DB	
Total récapitulatif	0,00€	0,00€



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450112745899001	Madame ACART Jacqueline	448,13	
450110418583002	Monsieur et Madame ADAM Arnaud	163,25	
450110235871002	Monsieur et Madame BAILLET		959,19
450110235926002	Monsieur et Madame BARBE ANDRE	418,87	
450110235925002	Monsieur et Madame BARBIER CHARLES		1 391,09
450112745907001	Madame BARON Anne		208,34
450112745909001	Monsieur et Madame BAUDOIN Patrice	107,24	
450110236035002	Monsieur et Madame BECHERUCCI .	542,40	
450112745915001	Indivision BELFORT DE BARROS .	5 162,58	
450111774741002	Monsieur et Madame BELMONT JACQUES		30,46
450112745917001	Madame BERGER Marie-Louise		1 539,58
450113079450001	Madame BEUNEUX Valérie	70,61	
450110236314002	Monsieur et Madame BLANDIOT	77,23	
450112745921001	Monsieur et Madame BOESSE Yann		239,66
450111978318001	Madame BONNEAU Catherine		327,09
450110236413003	Monsieur BON S Géraud		192,39
450110236422002	Madame BORDES GISLAINE		530,28
450110236443002	Monsieur et Madame BOSSER-RUCART		382,45
450110236458002	Monsieur et Madame BOUCHE	7 013,75	
450110236459002	Madame BOUCHERON Marie-José		368,31
450110236507002	Madame BOULANGER .	29,22	
450112745933001	Madame BRANDES Irmine		669,13
450110236630002	Monsieur et Madame BRESSON MARCEL	580,04	
450110236631002	Monsieur BRÉSSON MICHEL	234,37	
450110236638002	Monsieur BREUVART JACQUES		1 006,99
450110236791002	Monsieur CALINAUD Bernard		982,17
450110236994002	Monsieur et Madame CHAIGNEAU		475,32
450110237035002	Monsieur et Madame CHAPUT		349,86
450112745949001	SCI CHARCO	719,72	
450110237058002	Monsieur CHARREL J.		411,37
450112745950001	Monsieur et Madame CHAUDRON Charles-Antoine	511,76	
450110237092002	Monsieur et Madame CHAUDRON Thierry	535,17	
450110237112002	Monsieur CHEDEVILLE		164,73
450110237228002	Monsieur et Madame COELHO TEIXEIRA	142,61	
450110237316002	Monsieur et Madame CONTELLEC	40,69	
450112967262001	Madame COQUELET Sophie		391,17
450112745956001	SCI CREPIN	185,78	
450113160065002	SCI CRESCEND'HOUSE		383,19
450110237459002	Madame CROPAT Sophie	149,34	
450110237486002	Monsieur et Madame DA MOTA TEIXEIRA	130,01	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450112745960001	Monsieur et Madame DAGRAU Franck	259,05	
450112745961001	Madame DAUGABEL Nadège		379,46
450112745963001	Madame DE JONQUIERES Monique		28,45
450110275127002	Monsieur et Madame DE LISLEFERME Jean-Luc		77,02
450112980670001	Monsieur DE SOUSA E COSTA LEONEL	248,17	
450110237746002	Monsieur et Madame DECOCK		2 178,62
450112745966001	Madame DEFONTAINE Laurence		1 304,97
450113178740001	Monsieur DENDOUNE Samir	188,34	
450110237964002	Monsieur et Madame DICI CHRISTIAN		1 203,87
450110238135002	Monsieur et Madame DUCHESNE		37,36
450110238239002	Monsieur DUVIVIER Jean François		231,61
450112745976001	Madame ESCUDIER .	401,49	
450112745982001	Monsieur FARAGUE Shérif		156,15
450112745983001	Monsieur FAUVEL Franck		253,13
450112745985001	Monsieur FENAUX Jean Marc	1 071,97	
450112746183001	Madame FERAUD NÉE ROBERT Jacqueline		72,42
450112745989001	Monsieur et Madame FERNANDEZ -BISCAYAR .		37,56
450112745994001	Monsieur et Madame FLORENT Bruno		227,64
450112745970001	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine		354,44
450110237985002	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine		603,77
450110238570002	Madame FOULON CHRISTINE		57,35
450112745996001	Monsieur FRANCHITTI Fabien	119,64	
450110238632002	Monsieur et Madame FREYRIA Jean		2 320,52
450112746004001	Monsieur GAUTIER Christian		450,87
450112746007001	Madame GICQUEL Caroline	799,29	
450112746186001	Monsieur GINER Nicolas		19 910,23
450110238948002	Monsieur et Madame GIRAUD Lucien	147,72	
450112842729001	Madame GOUJET Isabelle		248,42
450113098987001	Monsieur et Madame GRANSART	41,16	
450110239107003	Monsieur et Madame GRÉLLEY Pierre	726,95	
450110239107004	Monsieur et Madame GRÉLLEY Pierre	2 953,70	
450112746012001	Monsieur et Madame HESS - GIGANON Edouard - Fanny		266,36
450112863168001	SCI ISIS		118,49
450110239593002	Madame JACQ Agnès		559,08
450110239738002	Monsieur et Madame JUMEAU		2 100,39
450112746022001	Madame KOUDLANSKI Marie Pierre		16,98
450110236992002	Monsieur et Madame KOUL Abhimanyu	1 550,11	
450112746063001	SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL		558,90
450110239882002	SCI LA VERNONNAISE		178,92
450110239956002	Madame LADAME Arlette		269,88



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450112746080001	Monsieur et Madame LAIDET Philippe		152,84
450112746083001	Monsieur et Madame LAMY Antoine	866,94	
450110240107002	Madame LAVERNE .	262,78	
450112745906001	Madame LE GALLE Sophie	674,87	
450112746089001	Monsieur et Madame LECHARPENTIER Janine	321,82	
450112851760001	Monsieur LEGER Eric	38,59	
450110240486002	Monsieur et Madame LEROOY		494,49
450112746092001	Monsieur et Madame LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	824,26	
450112746096001	Monsieur et Madame LION Guillaume		570,45
450112746100001	Madame MACAUDIERE Lisa		679,84
450110240695002	Monsieur et Madame MACEDO JUSTINO José	210,00	
450112746104001	Madame MAISONS Odette et Alain		1 280,55
450112746000001	Indivision MARTIN-GARABOL Daphné-Galien		195,02
450113173154001	Madame MASSA Marie-Odile	253,65	
450110240926002	Monsieur et Madame MATHOU	1 269,24	
450110332775002	Madame MEERSCHART Dominique		87,66
450112746113001	Madame MERLOT .		713,14
450112980718001	Monsieur et Madame MOTHES / LONNET Kelian / Marion		236,06
450112746114001	Monsieur et Madame NASSE Sébastien		164,21
450112746114002	Monsieur et Madame NASSE Sébastien		27,70
450110241408002	Monsieur NEGRIER .		601,83
450113175009001	Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura	375,17	
450112746120001	Indivision NICOLAS - CASTELLI .	236,95	
450112746122001	Madame OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	838,24	
450112985693001	Madame OUAHOUDI Sarah		249,93
450112746123001	Monsieur et Madame PAOLI Olivier		469,88
450112746171001	Société PARAVISTA		375,36
450110241653002	Madame PARIS Christine		247,67
450112746172001	Monsieur et Madame PERRET Bernard	224,18	
450113000784001	Monsieur et Madame PEYRAT Jimmy	1 280,47	
450112746175001	SCI PICARD-GUEDON		866,89
450110242006002	Monsieur POIRIER Jacques		2 888,13
450110242009002	Monsieur et Madame POIRIER Jacques Marie-Thérèse		337,29
450112944156001	Madame POURRAT Françoise		158,42
450110242198002	Monsieur et Madame RADWANSKI Pierre	757,61	
450110242287002	Madame RENAUDIN - BECHERUCCI .		832,41
450110242297002	Succession RENOUL Eliane		646,53
450110242369002	Monsieur et Madame RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	113,80	
450112746182001	Madame RIZK Christine		230,30
450110242425002	Monsieur et Madame ROBERT / FERAUD		407,33



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450112746190001	Monsieur SALMON Dimitri		134,82
450112746196001	Madame SILLIOC Marie-Thérèse		397,62
450112747752001	Syndicat SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE MAZELEYRE		2 680,14
450110243104002	Madame TACQUENET MARTINE		1 036,89
450110243155002	Monsieur et Madame TEIXEIRA MANUEL		358,52
450111619075002	Madame TONFONI Mylène		135,57
450112746199001	Monsieur TRENGA Christophe	306,70	
450110243404002	Madame VALES .		1 963,67
450112776891001	SARL VALJEAN	897,23	
450112746201001	Madame VATAIRE Sophie		267,46
450110243463002	SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE		36,11
450110243528002	Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE	200,81	
450110243608002	Madame VINEIS Odette		3,83
450112746206001	Madame VUKOVIC Ivana		563,63
450112746207001	Monsieur et Madame WIART Jean-Louis		49,59
450113078961001	Monsieur et Madame ZIDI Samir et Coralie		65,46
450212745899001	Madame ACART Jacqueline		0,01
450210418583002	Monsieur et Madame ADAM Arnaud		0,02
450210235871002	Monsieur et Madame BAILLET	0,11	
450210235926002	Monsieur et Madame BARBE ANDRE		0,03
450210235925002	Monsieur et Madame BARBIER CHARLES		0,02
450212745907001	Madame BARON Anne		0,01
450212745909001	Monsieur et Madame BAUDOIN Patrice		0,01
450210236035002	Monsieur et Madame BECHERUCCI .		0,02
450212745915001	Indivision BELFORT DE BARROS .	168,73	
450212745917001	Madame BERGER Marie-Louise		0,02
450213079450001	Mme BEUNEUX Valérie		0,01
450210236314002	Monsieur et Madame BLANDIOT		0,02
450212745921001	Monsieur et Madame BOESSE Yann		0,01
450211978318001	Madame BONNEAU Catherine		0,03
450210236413003	Monsieur BONS Gérald		0,01
450210236422002	Madame BORDES GISLAINE		0,02
450210236458002	Monsieur et Madame BOUCHE	174,45	
450210236459002	Madame BOUCHERON Marie-José		0,01
450210236507002	Madame BOULANGER .	0,11	
450212745933001	Madame BRANDES Irmine		0,01
450210236630002	Monsieur et Madame BRESSON MARCEL		0,02
450210236631002	Monsieur BRESSON MICHEL		0,03
450210236638002	Monsieur BREUVART JACQUES	0,11	
450210236791002	Monsieur CALINAUD Bernard	0,11	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450210236994002	Monsieur et Madame CHAIGNEAU		0,01
450210237035002	Monsieur et Madame CHAPUT	0,11	
450212745949001	SCI CHARCO	106,49	
450210237058002	Monsieur CHARREL J.		0,02
450212745950001	Monsieur et Madame CHAUDRON Charles-Antoine	61,68	
450210237092002	Monsieur et Madame CHAUDRON Thierry		0,01
450210237112002	Monsieur CHEDEVILLE		0,01
450210237228002	Monsieur et Madame COELHO TEIXEIRA	160,76	
450210237316002	Monsieur et Madame CONTELLEC	0,11	
450212967262001	Madame COQUELET Sophie		0,01
450212745956001	SCI CREPIN		0,01
450213160065002	SCI CRESCEND'HOUSE		0,01
450210237459002	Madame CROPAT Sophie		0,01
450210237486002	Monsieur et Madame DA MOTA TEIXEIRA		0,01
450212745960001	Monsieur et Madame DAGRAU Franck		0,02
450212745961001	Madame DAUGABEL Nadège		0,01
450212745963001	Madame DE JONQUIERES Monique	0,09	
450210275127002	Monsieur et Madame DE LISLEFERME Jean-Luc		0,01
450212980670001	Monsieur DE SOUSA E COSTA LEONEL	122,76	
450210237746002	Monsieur et Madame DECOCK		0,02
450212745966001	Madame DEFONTAINE Laurence		0,02
450213178740001	M. DENDOUNE Samir		0,01
450210237964002	Monsieur et Madame DICI CHRISTIAN		0,02
450210238135002	Monsieur et Madame DUCHESNE		0,01
450210238239002	Monsieur DUVIVIER Jean françois		0,01
450212745976001	Madame ESCUDIER .		0,01
450212745982001	Monsieur FARAGUE Shérif		0,01
450212745983001	Monsieur FAUVEL Franck		0,01
450212745985001	Monsieur FENAUX Jean Marc	0,09	
450212746183001	Madame FERAUD NÉE ROBERT Jacqueline		0,01
450212745994001	Monsieur et Madame FLORENT Bruno		0,01
450212745970001	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine		0,01
450210237985002	Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine		0,01
450210238570002	Madame FOULON CHRISTINE		0,01
450212745996001	Monsieur FRANCHITTI Fabien		0,01
450210238632002	Monsieur et Madame FREYRIA Jean		0,03
450212746004001	Monsieur GAUTIER Christian	0,11	
450212746007001	Madame GICQUEL Caroline		0,01
450210238948002	Monsieur et Madame GIRAUD Lucien		0,01
450212842729001	Madame GOUJET Isabelle		0,01



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450213098987001	M. et Mme GRANSART		0,01
450210239107003	Monsieur et Madame GRELLEY Pierre		0,01
450210239107004	Monsieur et Madame GRELLEY Pierre		0,03
450212746012001	Monsieur et Madame HESS - GIGANON Edouard - Fanny		0,01
450212863168001	SCI ISIS		0,01
450210239593002	Madame JACQ Agnès		0,01
450210239738002	Monsieur et Madame JUMEAU		0,02
450212746022001	Madame KOUDLANSKI Marie Pierre		0,01
450210236992002	Monsieur et Madame KOUL Abhimanyu		0,01
450212746063001	SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL		0,01
450210239882002	SCI LA VERNONNAISE		0,01
450210239956002	Madame LADAME Arlette	0,10	
450212746080001	Monsieur et Madame LAIDET Philippe		0,01
450212746083001	Monsieur et Madame LAMY Antoine		0,01
450210240107002	Madame LAVERNE .		0,01
450212745906001	Madame LE GALLE Sophie		0,01
450212746089001	Monsieur et Madame LECHARPENTIER Janine	0,11	
450212851760001	Monsieur LEGER Eric		0,01
450210240486002	Monsieur et Madame LEROOY		0,02
450212746092001	Monsieur et Madame LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	0,12	
450212746100001	Madame MACAUDIERE Lisa		0,02
450212746104001	Madame MAISONS Odette et Alain		0,01
450212746000001	Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien		0,03
450213173154001	Mme MASSA Marie-Odile		0,01
450210240926002	Monsieur et Madame MATHOU	133,27	
450210332775002	Madame MEERSCHART Dominique		0,01
450212746113001	Madame MERLOT .		0,01
450212980718001	Monsieur et Madame MOTHES / LONNET Kelian / Marion		0,01
450212746114001	Monsieur et Madame NASSE Sébastien		0,03
450212746114002	Monsieur et Madame NASSE Sébastien		0,01
450210241408002	Monsieur NEGRIER .	101,14	
450213175009001	Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura		0,02
450212746120001	Indivision NICOLAS - CASTELLI .		0,01
450212746122001	Madame OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	194,48	
450212985693001	Madame OUAHOUDI Sarah		0,01
450212746123001	Monsieur et Madame PAOLI Olivier		0,02
450212746171001	Société PARAVISTA		0,01
450210241653002	Madame PARIS Christine		193,97
450212746172001	Monsieur et Madame PERRET Bernard	0,12	
450213000784001	Monsieur et Madame PEYRAT Jimmy		0,02



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450212746175001	SCI PICARD-GUEDON		0,01
450210242006002	Monsieur POIRIER Jacques		0,03
450210242009002	Monsieur et Madame POIRIER Jacques Marie-Thérèse		0,01
450212944156001	Madame POURRAT Françoise		0,01
450210242198002	Monsieur et Madame RADWANSKI Pierre		0,01
450210242287002	Madame RENAUDIN - BECHERUCCI .		0,01
450210242297002	Succession RENOUL Eliane	179,31	
450210242369002	Monsieur et Madame RIBOT/LEGENDRE STEPHAN		0,02
450212746182001	Madame RIZK Christine		0,03
450210242425002	Monsieur et Madame ROBERT / FERAUD		0,01
450212746190001	Monsieur SALMON Dimitri		0,01
450212746196001	Madame SILLIOC Marie-Thérèse		0,01
450210243104002	Madame TACQUENET MARTINE		0,01
450210243155002	Monsieur et Madame TEIXEIRA MANUEL		0,01
450211619075002	Madame TONFONI Mylène		0,01
450212746199001	Monsieur TRENGA Christophe		0,01
450210243404002	Madame VALES .		0,03
450212776891001	SARL VALJEAN		0,01
450212746201001	Madame VATTAIRE Sophie		0,01
450210243463002	SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE		0,01
450210243528002	Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE		0,01
450210243608002	Madame VINEIS Odette		0,02
450212746206001	Madame VUKOVIC Ivana		0,02
450212746207001	Monsieur et Madame WIART Jean-Louis		0,01
450213078961001	M. et Mme ZIDI Samir et Coralie		0,02
450510235871002	Monsieur et Madame BAILLET		37,13
450510235925002	Monsieur et Madame BARBIER CHARLES		46,80
450512745907001	Madame BARON Anne		23,01
450512745909001	Monsieur et Madame BAUDOIN Patrice		29,33
450512745917001	Madame BERGER Marie-Louise		47,61
450510236413003	Monsieur BONS Gérald		20,96
450510236443002	Monsieur et Madame BOSSER-RUCART		19,37
450510236458002	Monsieur et Madame BOUCHE	197,82	
450512745933001	Madame BRANDES Irmine		24,86
450510236638002	Monsieur BREUVART JACQUES		35,83
450510236791002	Monsieur CALINAUD Bernard		32,97
450512745949001	SCI CHARCO	47,88	
450510237459002	Madame CRÓPAT Sophie		39,23
450512745961001	Madame DAUGABEL Nadège		21,74
450510237746002	Monsieur et Madame DECOCK		50,47



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des copropriétaires
Seuls les comptes non soldés apparaissent

MS0154633
RESIDENCE
MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420
VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
450512745966001	Madame DEFONTAINE Laurence		46,05
450510237964002	Monsieur et Madame DICI CHRISTIAN		47,09
450512745976001	Madame ESCUDIER .	17,81	
450512745989001	Monsieur et Madame FERNANDEZ -BISCAYAR .		2,86
450510238632002	Monsieur et Madame FREYRIA Jean		73,77
450512746012001	Monsieur et Madame HESS - GIGANON Edouard - Fanny		31,15
450510239593002	Madame JACQ Agnès		21,19
450510239738002	Monsieur et Madame JUMEAU		46,54
450512746063001	SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL	17,81	
450512746083001	Monsieur et Madame LAMY Antoine	17,00	
450510240107002	Madame LAVERNE .	30,01	
450512746096001	Monsieur et Madame LION Guillaume		44,98
450512746104001	Madame MAISONS Odette et Alain		32,19
450510240926002	Monsieur et Madame MATHOU	70,14	
450510332775002	Madame MEERSCHART Dominique		22,00
450512746113001	Madame MERLOT .		22,52
450512746123001	Monsieur et Madame PAOLI Olivier		41,60
450512746172001	Monsieur et Madame PERRET Bernard		36,89
450512746175001	SCI PICARD-GUEDON		19,37
450510242006002	Monsieur POIRIER Jacques		59,64
450510242009002	Monsieur et Madame POIRIER Jacques Marie-Thérèse		23,82
450512944156001	Madame POURRAT Françoise		17,81
450510242287002	Madame RENAUDIN - BECHERUCCI .		26,16
450512746190001	Monsieur SALMON Dimitri		29,04
450510243104002	Madame TACQUENET MARTINE		24,34
450510243155002	Monsieur et Madame TEIXEIRA MANUEL		25,12
450510243404002	Madame VALES .		70,70
450510243463002	SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE		29,33
	Total 45011	35 723,67	65 812,87
	Total 45021	1 404,47	195,44
	Total 45031	0,00	0,00
	Total 45041	0,00	0,00
	Total 45051	398,47	1 223,47
	Total	37 526,61	67 231,78



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 1
Etat financier après répartition au 30/06/2019
Détail des fournisseurs

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

N° Compte	Libellé	Débets	Crédits
Fournisseurs			
4011 0000285 001	HONORAIRES SYNDIC		82,50
4011 0045088 001	GOLDBERG		106,34
4011 0048616 001	SICRE LEMAIRE		1 615,34
4011 0056016 001	COHEN et associés		960,00
4011 0281284 001	SFFE *****	9 063,02	
4011 0281306 001	GAZ EUROPEEN		3 806,98
4011 0370418 001	SIBRAN CHEENNE DIEBOLD HUISSIERS		184,41
4011 0495119 001	CAMPOS JARDINAGE		1 369,20
4011 0524910 001	LECAMME		6 048,26
4011 0525508 001	ONEA AUREL		1 932,70
	Total	9 063,02	16 105,73



NEXITY LE CHESNAY

Annexe 2
Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget			Pour le vote du budget			
	Exercice précédent approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	prévisionnel		Budget prévisionnel à voter		
						01/07/2017 - 30/06/2018	01/07/2018 - 30/06/2019		01/07/2019 - 30/06/2020	01/07/2020 - 30/06/2021
60 Achats de matières et fournitures	178 397,54	219 805,00	189 295,51	219 270,00	224 480,00	70 Appels de fonds	520 000,00	520 000,00	520 000,00	530 000,00
61 Services extérieurs	156 860,73	148 720,00	151 920,10	142 505,00	144 495,00	71 Autres produits	6 345,00	2 000,00	3 273,87	
62 Autres services extérieurs	47 411,17	41 780,00	52 265,37	47 070,00	49 870,00					
63 Impôts, taxes et versements assimilés	1 043,00	1 070,00	1 055,00	1 070,00	1 070,00					
64 Charges de personnel	99 171,08	110 625,00	108 077,81	110 000,00	110 000,00					
66 Charges financières exceptionnelles	85,92		85,92	85,00	85,00					
67 Charges exceptionnelles	-3,77		-2,01							
Sous-total	482 965,67	522 000,00	502 697,70	520 000,00	530 000,00	Sous-total	526 345,00	522 000,00	523 273,94	520 000,00
Solde (excédent opérations courantes affecté aux copropriétaires)	43 379,33		20 576,24			Solde (insuffisance opérations courantes affecté aux copropriétaires)	0,00		0,00	
Total I	526 345,00	522 000,00	523 273,94	520 000,00	530 000,00	Total I	526 345,00	522 000,00	523 273,94	520 000,00

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES										
67 Charges exceptionnelles		17 850,00	17 850,03							
Total II	0,00	17 850,00	17 850,03							

CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	
70 Appels de fonds	17 850,00
Solde (insuffisance)	0,03
Total II	17 850,03

PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES	
70 Appels de fonds	17 850,00
Solde (insuffisance)	0,03
Total II	17 850,03

NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
0093 - 1 - Charges communes générales					
60110000 Eau froide	42 660,80	52 000,00	43 356,51	50 000,00	48 000,00
60110001 Eau aux compteurs privatifs	-46 225,43		-46 879,38		
60200000 Electricité		500,00			
60400000 Achats produits entretien et petits équipements	4 018,25		13 057,58		
60410000 Produits d'entretien et petit équipement		2 000,00			
60500000 Achats de matériel, équipements	8 282,09	2 000,00		13 000,00	15 000,00
60600001 Fournitures Diverses		3 000,00			
61100000 Nettoyage des locaux	9 072,00	0,00	3 888,00	8 000,00	5 000,00
61210000 Locations de salles	390,00	350,00	390,00	400,00	500,00
61400001 Contrat Poste relevage	500,00	470,00	73,61	550,00	600,00
61405000 Contrat maintenance extincieurs	410,62	450,00	418,73	450,00	450,00
61407000 Contrat maintenance espaces verts	16 430,40	16 900,00	15 061,20	17 000,00	11 000,00
61410000 contrat archivage	578,66	340,00	601,10	595,00	615,00
61421000 Contrat de maintenance canalisations	8 210,21	7 900,00	8 200,00	8 450,00	5 400,00
61424000 Contrat robinetterie	400,00	300,00	365,15	420,00	410,00
61499000 Contrats de maintenance divers	150,47	780,00	154,79	200,00	200,00
61520300 Entretien et petites réparations électricité		3 000,00			
61520400 Entretien et petites réparations plomberie	2 972,31		21 457,15		
61520600 Entretien et petites réparations électricité			6 817,21		
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	682,80				
61520900 Entretien espaces verts	540,00	500,00	2 280,00		
61521100 Entretien et petites réparations ventilations	3 696,00				
61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales					
61521300 Entretien et réparations réseau eaux usées			73,70		
61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie	8 000,00		1 054,90		
61521800 Entretien et petites réparations couverture	4 646,10		3 722,62		
61550100 Entretien et petites réparations matériel	562,62	0,00		28 000,00	45 000,00
61600001 Assurance tracteur	209,35	200,00	218,78	215,00	220,00
61610000 Assurance Mullirisques	21 200,85	23 500,00	23 452,18	23 500,00	18 350,00
61630000 Assurance: franchises sur sinistres	350,00		4 000,00		



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019

Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
61800000 Divers	85.97	50 000.00	1 194.97	100.00	200.00
61840000 Charges de copropriété (Syndicat Principal)	3 159.85	0.00	3 580.72	3 250.00	3 600.00
62110000 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	29 050.00		29 350.00		
62111000 Honoraires syndic gestion courante		29 920.00		29 350.00	30 240.00
62120000 Débours	-7.08				
62130100 Frais postaux	489.38	900.00	619.31	600.00	700.00
62130200 Frais postaux AG	1 313.90		1 086.94	1 500.00	1 500.00
62220200 Honoraires syndic sinistres	2 851.96		880.02	2 500.00	1 000.00
62220300 Honoraires syndic contentieux et impayés	803.97	1 500.00	1 430.03	1 000.00	1 500.00
62220610 Honoraires syndic vacances	729.96	0.00	920.02	1 000.00	1 000.00
62221100 Honoraires syndic AG et CS	1 058.46	1 500.00	1 289.98	1 000.00	1 500.00
62229900 Autres honoraires syndic prestations particulières	450.00				
62310000 Avocats	4 122.00	2 000.00	11 510.00	4 500.00	5 000.00
62320000 Huissiers	125.96	0.00		300.00	400.00
62330000 Architectes		0.00			
62340000 Experts et bureaux d'étude	2 061.88			750.00	750.00
62360000 Divers tiers	300.00	1 500.00	860.00	300.00	2 000.00
62360001 Collation ARC	627.00	650.00	627.00	630.00	630.00
62400000 Frais du conseil syndical	161.00	500.00	277.61	200.00	200.00
62621000 Téléphone	280.59	550.00	577.36	290.00	300.00
62700000 Services bancaires et assimilés	15.00	60.00	12.00		
63301000 Taxes foncières	855.00	870.00	865.00	870.00	870.00
63302000 Taxes ordures ménagères	188.00	200.00	190.00	200.00	200.00
64101000 Salaires gardiens et personnels immeubles	64 098.61	70 500.00	74 591.17	110 000.00	110 000.00
64140000 Indemnités et avantages divers		0.00			
64190000 Reprise avantage en nature	-2 517.31		-2 628.18		
64241000 Cotisations URSSAF	20 937.19	25 025.00	19 529.24		
64243000 Cotisations Caisses de retraites	4 755.50	5 000.00	4 919.05		
64244000 Cotisations Pôle emploi	2 865.48		2 984.59		
64245000 Cotisations Prévoyance	545.23		503.44		
64300000 Taxes sur salaires	6 720.00	6 400.00	6 753.00		
64410000 Cotisations Médecine du travail	459.00	250.00	225.72		
64420000 Cotisations Mutuelles		3 000.00			

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
64430000 Cotisations Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	491,16	450,00	469,39		
64520000 Cotisations aux mutuelles	816,22		750,39		
66210000 Frais de Tenue de Compte	85,92		85,92	85,00	85,00
67890000 Ecart sur appels et répartition	-3,77		-2,01		
Total des charges	235 714,13	314 965,00	265 176,51	309 205,00	312 420,00
71310000 Indemnités d'assurances - Opération courante	-1 705,00	0,00	-1 573,87		
71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération courante	-4 640,00	-2 000,00	-1 700,00		
Total des produits	-6 345,00	-2 000,00	-3 273,87	0,00	0,00
Net	229 369,13	312 965,00	261 902,64	309 205,00	312 420,00
0009 - 1 - Cages d'escaliers - Bâtiment A					
60210000 Electricité	215,45	200,00	216,19	225,00	250,00
60210001 Electricité compteur n°646	650,76				
61521400 Entretien et réparations désinfection dératérisation	866,21	200,00	216,19	225,00	250,00
Total des charges	866,21	200,00	216,19	225,00	250,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	866,21	200,00	216,19	225,00	250,00
0009 - 2 - Cages d'escaliers - Bâtiment B1					
60210000 Electricité	174,80	200,00	152,35	185,00	200,00
60210002 Electricité compteur n°006			324,50		
61520300 Entretien et petites réparations électricité	174,80	200,00	476,85	185,00	200,00
Total des charges	174,80	200,00	476,85	185,00	200,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	174,80	200,00	476,85	185,00	200,00
0009 - 3 - Cages d'escaliers - Bâtiment B2					
60210000 Electricité	151,58	200,00	169,54	170,00	200,00
60210003 Electricité compteur n°929	151,58	200,00	169,54	170,00	200,00
Total des charges	151,58	200,00	169,54	170,00	200,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	151,58	200,00	169,54	170,00	200,00
0009 - 4 - Cages d'escaliers - Bâtiment C					
60210000 Electricité		200,00		180,00	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021	
60210004 Electricité compteur n°575	160,69		158,23		200,00	
Total des charges	160,69	200,00	158,23	180,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	160,69	200,00	158,23	180,00	200,00	
0009 - 5 - Cages d'escaliers - Bâtiment D						
60210000 Electricité		200,00				
60210005 Electricité compteur n°802	155,36		165,86			
Total des charges	155,36	200,00	165,86	170,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	155,36	200,00	165,86	170,00	200,00	
0009 - 6 - Cages d'escaliers - Bâtiment E						
60210000 Electricité		200,00				
60210006 Electricité compteur n°410	163,44		155,44			
61520300 Entretien et petites réparations électricité			165,00			
Total des charges	163,44	200,00	320,44	180,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	163,44	200,00	320,44	180,00	200,00	
0009 - 7 - Cages d'escaliers - Bâtiment F						
60210000 Electricité		200,00				
60210007 Electricité compteur n°911	158,50		169,28			
61100000 Nettoyage des locaux			72,00			
Total des charges	158,50	200,00	241,28	170,00	200,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	158,50	200,00	241,28	170,00	200,00	
0009 - 8 - Cages d'escaliers - Bâtiment G						
60210000 Electricité		200,00				
60210008 Electricité compteur n°838	196,53		198,43			
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures			159,50			
Total des charges	196,53	200,00	357,93	200,00	250,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	196,53	200,00	357,93	200,00	250,00	
0009 - 9 - Cages d'escaliers - Bâtiment H						
60210000 Electricité		200,00				
				180,00		



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCCOUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
30/06/2019

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2021
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
60210009 Electricité compteur n°876	169,33		151,77		200,00
61520500 Entretien et petites réparations peinture	825,00		773,07		
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures		200,00	924,84	180,00	200,00
Total des charges	994,33	200,00	924,84	180,00	200,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	994,33	200,00	924,84	180,00	200,00
0010 - 1 - Ascenseurs - Bâtiment A					
60210000 Electricité	500,00			450,00	
60210001 Electricité compteur n°646	430,80		432,30		450,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 671,52	1 800,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	286,18				
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 596,41	0,00	1 173,14		
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00	
62634001 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.09.76	332,46		340,96		350,00
Total des charges	4 317,37	2 600,00	3 646,43	2 500,00	2 500,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	4 317,37	2 600,00	3 646,43	2 500,00	2 500,00
0010 - 2 - Ascenseurs - Bâtiment B1					
60210000 Electricité		500,00		370,00	
60210002 Electricité compteur n°006	349,48		304,60		330,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,77	1 800,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	472,32		882,07		
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00	
62634002 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.46	332,39		346,03		350,00
Total des charges	2 824,96	2 600,00	3 232,73	2 420,00	2 380,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 824,96	2 600,00	3 232,73	2 420,00	2 380,00
0010 - 3 - Ascenseurs - Bâtiment B2					
60210000 Electricité		500,00		330,00	
60210003 Electricité compteur n°929	303,08		338,96		350,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,77	1 800,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	610,28				
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021	
62634003 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.72	332,64	2 600,00	346,00		350,00	
Total des charges	2 916,77	2 600,00	2 384,99	2 380,00	2 400,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	2 916,77	2 600,00	2 384,99	2 380,00	2 400,00	
0010 - 4 - Ascenseurs - Bâtiment C						
60210000 Electricité		500,00		340,00		
60210004 Electricité compteur n°575	321,28		316,32			
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,77	1 800,00	1 700,03	1 700,00	350,00	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	472,32				1 700,00	
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00		
62634004 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.07.68	314,57		78,53			
Total des charges	2 778,94	2 600,00	2 094,88	2 390,00	2 400,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	2 778,94	2 600,00	2 094,88	2 390,00	2 400,00	
0010 - 5 - Ascenseurs - Bâtiment D						
60210000 Electricité		500,00		330,00		
60210005 Electricité compteur n°802	310,59		331,57			
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,77	1 800,00	1 700,03	1 700,00	350,00	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	472,32				1 700,00	
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00		
62634005 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.73	331,92		345,79			
Total des charges	2 785,60	2 600,00	2 377,39	2 380,00	2 400,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Net	2 785,60	2 600,00	2 377,39	2 380,00	2 400,00	
0010 - 6 - Ascenseurs - Bâtiment E						
60210000 Electricité		500,00		350,00		
60210006 Electricité compteur n°410	326,73		310,79			
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,77	1 800,00	1 700,04	1 700,00	350,00	
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	472,31		3 052,73	1 700,00	1 700,00	
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00		
62634006 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.06	335,40		349,21			
Total des charges	2 805,21	2 600,00	5 412,77	2 400,00	2 400,00	
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROUQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019

Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
Net	2 805,21	2 600,00	5 412,77	2 400,00	2 400,00
0010 - 7 - Ascenseurs - Bâtiment F					
60210000 Electricité		500,00		330,00	
60210007 Electricité compleur n°911	316,92		338,41		350,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,77	1 800,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	472,31	0,00			
61550100 Entretien et petites réparations matériel		300,00		350,00	
62634000 Contrat téléphone ascenseur	332,05		345,82		350,00
62634007 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.93	2 792,05	2 600,00	2 384,26	2 380,00	2 400,00
Total des charges	2 792,05	2 600,00	2 384,26	2 380,00	2 400,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	2 792,05	2 600,00	2 384,26	2 380,00	2 400,00
0010 - 8 - Ascenseurs - Bâtiment G					
60210000 Electricité		500,00		410,00	
60210008 Electricité compleur n°838	392,92		398,77		450,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 670,75	1 800,00	1 700,03	1 700,00	1 700,00
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 078,02	0,00	469,01		
61550100 Entretien et petites réparations matériel		300,00		350,00	
62634000 Contrat téléphone ascenseur	333,22		345,81		350,00
62634008 TELEPHONE LIGNE 01.47.41.19.77	3 474,91	2 600,00	2 911,62	2 460,00	2 500,00
Total des charges	3 474,91	2 600,00	2 911,62	2 460,00	2 500,00
71310000 Indemnités d'assurances - Opération courante		0,00			
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 474,91	2 600,00	2 911,62	2 460,00	2 500,00
0010 - 9 - Ascenseurs - Bâtiment H					
60210000 Electricité		500,00		350,00	
60210009 Electricité compleur n°876	338,60		303,46		350,00
61432000 Contrat étendu maintenance ascenseurs et monte-charge	1 671,51	1 800,00	1 700,80	1 700,00	1 700,00
61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	472,38	300,00	455,40		
62634000 Contrat téléphone ascenseur		300,00		350,00	
62634009 TELEPHONE LIGNE 01.47.01.10.31	332,54		346,95		350,00
Total des charges	2 815,03	2 600,00	2 806,61	2 400,00	2 400,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

7 / 10

Le 14/10/2019



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/07/2018 au 30/06/2019
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/07/2020 au 30/06/2021

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
Net	2 815,03	2 600,00	2 806,61	2 400,00	2 400,00
0011 - 1 - Chauffage - 2017-2018					
60114000 Eau à réchauffer		900,00			
60210000 Electricité		6 300,00		7 800,00	7 800,00
60210011 Electricité compteur n°386	7 603,54		6 136,20		
60320000 Gaz	107 669,29	113 000,00	116 873,34	115 000,00	120 000,00
60320001 Eau réchauffée	-35 788,25		-35 954,15		
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	-25 245,84		-23 695,30		
60410000 Produits d'entretien et petit équipement	4 805,00				
60430000 Produits d'entretien traitement des eaux					
61412000 Contrat P2 maintenance chauffage	8 964,43	6 000,00	410,30	9 240,00	9 400,00
61413000 Contrat P3 maintenance chauffage garantie totale	7 281,01	6 900,00	7 407,38	7 500,00	7 600,00
61413001 Contrat P3 Amortissement	3 004,96		3 004,96	3 005,00	3 100,00
61521000 Entretien et petites réparations chauffage	17 466,78	1 000,00	1 258,67	4 000,00	5 000,00
61800000 Divers	-679,81				
Total des charges	90 276,11	138 905,00	84 720,33	146 545,00	152 900,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	90 276,11	138 905,00	84 720,33	146 545,00	152 900,00
0011 - 2 - Chauffage - CHAUFFAGE ESPACE 2001					
60120000 Eau chaude		25 200,00			
60320002 Chauffage SAGEAU HOLDING	25 245,84		23 695,30	25 250,00	25 000,00
Total des charges	25 245,84	25 200,00	23 695,30	25 250,00	25 000,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	25 245,84	25 200,00	23 695,30	25 250,00	25 000,00
0012 - 1 - Charges d'eau chaude - EAU CHAUDE: 01/07/2018 au 30/06/2019					
60110000 Eau froide	15 396,48		14 830,70		
60110001 Eau aux compteurs privatifs					
60320001 Eau réchauffée	35 996,40		36 731,85		
Total des charges	51 392,88	0,00	51 562,55	0,00	0,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	51 392,88	0,00	51 562,55	0,00	0,00
0013 - 1 - Charges d'eau froide - EAU FROIDE: 01/07/2018 au 30/06/2019					
60110000 Eau froide	30 922,56				

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
60110001 Eau aux compteurs privatisés					
Total des charges	30 922,56	0,00	32 809,00	0,00	0,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	30 922,56	0,00	32 809,00	0,00	0,00
0018 - 1 - Parkings souterrains					
60210000 Electricité		3 800,00		3 300,00	
60210010 Electricité compteur n°375	3 225,73		3 313,29		3 450,00
61100000 Nettoyage des locaux	3 550,00				
61402000 Contrat maintenance portails, portes	707,81		720,67	730,00	750,00
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures	189,20		386,10		
61521200 Entretien et réparations réseau eaux pluviales					
61550100 Entretien et petites réparations matériel	1 430,00				
61559900 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers		3 000,00		1 500,00	1 500,00
Total des charges	9 102,74	0,00	4 420,06	5 530,00	5 700,00
71310000 Indemnités d'assurances - Opération courante					
71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) -		0,00			
Opération courante		0,00			
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	9 102,74	7 530,00	4 420,06	5 530,00	5 700,00
0018 - 1 - Charges particulières - Compteur Eau Chaude					
61310000 Locations compteurs d'eau		0,00			
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	3 340,02		3 425,94	3 400,00	3 500,00
62220400 Honoraires syndic relevés de compteurs		0,00			
Total des charges	3 340,02	0,00	3 425,94	3 400,00	3 500,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 340,02	3 500,00	3 425,94	3 400,00	3 500,00
0018 - 2 - Charges particulières - Compteur Eau Froide					
61310000 Locations compteurs d'eau		0,00			
61428000 Contrat relevés et entretien compteurs	3 340,03		3 425,94	3 400,00	3 500,00
62220400 Honoraires syndic relevés de compteurs		0,00			
Total des charges	3 340,03	3 500,00	3 425,94	3 400,00	3 500,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 340,03	3 500,00	3 425,94	3 400,00	3 500,00

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent 01/07/2017 - 30/06/2018	Exercice clos budget voté 01/07/2018 - 30/06/2019	Exercice clos réalisé à approuver 01/07/2018 - 30/06/2019	Budget prévisionnel en cours voté 01/07/2019 - 30/06/2020	Budget prévisionnel à voter 01/07/2020 - 30/06/2021
0018 - 3 - Charges particulières - Vides Ordures					
61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	3 099,08	3 200,00	3 179,23	3 300,00	3 300,00
Total des charges	3 099,08	3 200,00	3 179,23	3 300,00	3 300,00
Total des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	3 099,08	3 200,00	3 179,23	3 300,00	3 300,00
TOTAL CHARGES NETTES	476 620,67	520 000,00	499 423,83	520 000,00	530 000,00
Provisions copropriétaires	520 000,00	520 000,00	520 000,07	520 000,00	530 000,00
Solde (excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté aux copropriétaires)	-43 379,33		-20 576,24		

	Exercice clos dépenses votées	DEPENSES	Exercice clos réalisé à approuver	
			PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX	SOLDE
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2				
<i>Tvx cristallisation 9 halls d'entrée et papiers</i>				
0009 - 1 Cages d'escaliers				
Fournisseurs	1 943,36	1 944,89		
Honoraires Travaux	40,00	40,03		
Total	1 983,36	1 984,92		
Produits affectés				
Total provisions appelées			1 983,36	
Total			1 983,36	-1,56
0009 - 2 Cages d'escaliers				
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14		
Honoraires Travaux	40,00	40,00		
Total	1 983,33	1 983,14		
Produits affectés				
Total provisions appelées			1 983,33	
Total			1 983,33	0,19
0009 - 3 Cages d'escaliers				
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14		
Honoraires Travaux	40,00	40,00		
Total	1 983,33	1 983,14		
Produits affectés				
Total provisions appelées			1 983,33	
Total			1 983,33	0,19
0009 - 4 Cages d'escaliers				
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14		
Honoraires Travaux	40,00	40,00		
Total	1 983,33	1 983,14		
Produits affectés				
Total provisions appelées			1 983,33	
Total			1 983,33	0,19



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 4
Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel
de l'exercice clos réalisé du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	Exercice clos dépenses votées	Exercice clos réalisé à approuver	
		DEPENSES	PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX
			SOLDE
Total provisions appelées			1 983,33
Total			1 983,33
0009 - 5 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14	
Honoraires Travaux	40,00	40,00	
Total	1 983,33	1 983,14	
Produits affectés			
Total provisions appelées			1 983,33
Total			1 983,33
0009 - 6 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14	
Honoraires Travaux	40,00	40,00	
Total	1 983,33	1 983,14	
Produits affectés			
Total provisions appelées			1 983,33
Total			1 983,33
0009 - 7 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14	
Honoraires Travaux	40,00	40,00	
Total	1 983,33	1 983,14	
Produits affectés			
Total provisions appelées			1 983,33
Total			1 983,33
0009 - 8 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14	
Honoraires Travaux	40,00	40,00	
Total	1 983,33	1 983,14	
Produits affectés			
Total provisions appelées			1 983,33
Total			1 983,33
0009 - 9 Cages d'escaliers			
Fournisseurs	1 943,33	1 943,14	
Honoraires Travaux	40,00	40,00	
Total	1 983,33	1 983,14	
Produits affectés			
Total provisions appelées			1 983,33
Total			1 983,33



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
(LE CHESNAY)

Annexe 4
Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel
de l'exercice clos réalisé du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	Exercice clos dépenses votées	Exercice clos réalisé à approuver		
		DEPENSES	PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX	SOLDE
Total			1 983,33	0,19
0009 - 9 Cages d'escaliers				
Fournisseurs	1 943,33	1 943,13		
Honoraires Travaux	40,00	40,00		
Total	1 983,33	1 983,13		
Produits affectés				
Total provisions appelées			1 983,33	
Total			1 983,33	0,20
Total Tx cristallisation 9 halls d'entrée et paliers	17 850,00	17 850,03	17 850,00	
Solde (insuffisance)				-0,03
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14-2	17 850,00	17 850,03	17 850,00	-0,03
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES				
TOTAL OPERATIONS EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00	0,00
TOTAL TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2 ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	17 850,00	17 850,03	17 850,00	-0,03



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Annexe 5
Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votes
non encore clôturés
à la fin de l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

	A	B	C	D	E=D-C	F
	TRAVAUX VOTES (montant et date)	TRAVAUX PAYES (montant et date)	TRAVAUX REALISES (montant et date)	PROVISIONS APPELEES, EMPRUNTS ET SUBVENTIONS RECUS, AFFECTATION DU FONDS DE TRAVAUX (montant et date)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS ET EMPRUNTS A RECEVOIR (montant et date)
Reprise trottoirs sente Mazeleyre et rue Caze						
0003 - 1 - Charges communes générales	10 000,00 10 000,00			10 000,00 10 000,00		
Total				02/05/2018	10 000,00	
Total Reprise trottoirs sente Mazeleyre et rue Caze	10 000,00 10 000,00				10 000,00 10 000,00	
TOTAL		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quota- parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
Charges courantes				
CP1297278 - Mme ACART Jacqueline	2 360,61 €	1 912,48 €	448,13 €	
CP1297279 - M. et Mme ADAM Arnaud	5 242,53 €	5 679,28 €		436,75 €
CP1297281 - M. et Mme BAILLET	2 766,94 €	2 979,08 €		212,14 €
CP1297283 - M. et Mme BARBE ANDRE	5 961,39 €	5 542,52 €	418,87 €	
CP1297284 - M. et Mme BARBIER CHARLES	3 159,24 €	3 640,40 €		481,16 €
CP1297288 - Mme BARON Anne	2 315,57 €	2 014,00 €	301,57 €	
CP1297290 - M. et Mme BAUDOIN Patrice	3 178,52 €	2 455,20 €	723,32 €	
CP1297292 - M. et Mme BECHERUCCI .	4 302,80 €	3 760,40 €	542,40 €	
CP1297293 - Indivision BELFORT DE BARROS .	3 102,82 €	2 563,24 €	539,58 €	
CP1441904 - M. et Mme BELMONT JACQUES	126,58 €	157,04 €		30,46 €
CP1297295 - Mme BERGER Marie-Louise	3 234,93 €	3 819,64 €		584,71 €
CP1409899 - Mme BEUNEUX Valérie	2 407,69 €	2 337,08 €	70,61 €	
CP1297296 - M. et Mme BLANDIOT	3 570,91 €	3 493,68 €	77,23 €	
CP1297298 - M. et Mme BOESSE Yann	1 955,26 €	2 194,92 €		239,66 €
CP1297300 - Mme BONNEAU Catherine	6 242,59 €	6 569,68 €		327,09 €
CP1297301 - M. BONS Gérald	2 381,29 €	2 056,32 €	324,97 €	
CP1297303 - Mme BORDES GISLAINE	4 831,20 €	5 361,48 €		530,28 €
CP1297306 - M. et Mme BOUCHE	3 922,15 €	2 752,08 €	1 170,07 €	
CP1297307 - Mme BOUCHERON Marie-José	2 052,33 €	2 420,64 €		368,31 €
CP1297308 - Mme BOULANGER .	2 805,74 €	2 776,52 €	29,22 €	
CP1297309 - Mme BRANDES Irmine	2 311,92 €	2 381,16 €		69,24 €
CP1297310 - M. et Mme BRESSON MARCEL	3 558,96 €	2 978,92 €	580,04 €	
CP1297311 - M. BRESSON MICHEL	6 379,73 €	6 145,36 €	234,37 €	
CP1297313 - M. BREUVART JACQUES	3 319,86 €	3 454,08 €		134,22 €
CP1297317 - M. CALINAUD Bernard	3 213,55 €	3 347,08 €		133,53 €
CP1297321 - M. et Mme CHAIGNEAU	2 734,36 €	3 209,68 €		475,32 €
CP1297323 - M. et Mme CHAPUT	2 476,42 €	2 826,28 €		349,86 €
CP1297326 - SCI CHARCO	1 336,37 €	1 667,76 €		331,39 €
CP1297327 - M. CHARREL J.	5 150,99 €	5 562,36 €		411,37 €
CP1297329 - M. et Mme CHAUDRON Charles-Antoine	3 612,60 €	3 100,84 €	511,76 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297328 - M. et Mme CHAUDRON Thierry	2 412,29 €	1 877,12 €	535,17 €	
CP1297330 - M. CHEDEVILLE	1 813,03 €	1 977,76 €		164,73 €
CP1297332 - M. et Mme COELHO TEIXEIRA	2 522,65 €	2 380,04 €	142,61 €	
CP1297333 - M. et Mme CONTELLEC	2 728,49 €	2 687,80 €	40,69 €	
CP1373471 - Mme COQUELET Sophie	1 793,43 €	2 184,60 €		391,17 €
CP1297335 - SCI CREPIN	2 954,26 €	2 768,48 €	185,78 €	
CP1445570 - SCI CRESCEND'HOUSE	1 158,85 €	1 542,04 €		383,19 €
CP1297337 - Mme CROPAT Sophie	4 169,93 €	3 215,20 €	954,73 €	
CP1297612 - M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA	2 077,21 €	1 947,20 €	130,01 €	
CP1297340 - M. et Mme DAGRAU Franck	3 724,05 €	3 465,00 €	259,05 €	
CP1297341 - Mme DAUGABEL Nadège	2 178,20 €	2 041,80 €	136,40 €	
CP1297343 - Mme DE JONQUIERES Monique	2 460,23 €	2 488,68 €		28,45 €
CP1297345 - M. et Mme DE LISLEFERME Jean-Luc	1 429,78 €	1 506,80 €		77,02 €
CP1377798 - M. DE SOUSA E COSTA LEONEL	3 428,29 €	3 180,12 €	248,17 €	
CP1297346 - M. et Mme DECOCK	3 577,49 €	4 591,44 €		1 013,95 €
CP1297347 - Mme DEFONTAINE Laurence	3 275,81 €	3 664,68 €		388,87 €
CP1445544 - M. DENDOUNE Samir	3 007,66 €	2 819,32 €	188,34 €	
CP1297348 - M. et Mme DICI CHRISTIAN	3 315,13 €	3 617,12 €		301,99 €
CP1297353 - M. et Mme DUCHESNE	1 880,16 €	1 917,52 €		37,36 €
CP1297355 - M. DUVIVIER Jean François	2 067,37 €	2 165,64 €		98,27 €
CP1297357 - Mme ESCUDIER .	1 653,02 €	1 738,04 €		85,02 €
CP1297359 - M. FARAGUE Shérif	2 681,61 €	2 837,76 €		156,15 €
CP1297360 - M. FAUVEL Franck	2 187,19 €	2 440,32 €		253,13 €
CP1297361 - M. FENAUX Jean Marc	4 115,37 €	3 043,40 €	1 071,97 €	
CP1297489 - Mme FERAUD NÉE ROBERT Jacqueline	2 481,54 €	2 553,96 €		72,42 €
CP1297366 - M. et Mme FLORENT Bruno	1 233,56 €	1 461,20 €		227,64 €
CP1297350 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	2 836,36 €	3 190,80 €		354,44 €
CP1297351 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	2 622,11 €	3 225,88 €		603,77 €
CP1297367 - Mme FOULON CHRISTINE	2 551,41 €	2 608,76 €		57,35 €
CP1297368 - M. FRANCHITTI Fabien	3 502,72 €	3 383,08 €	119,64 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297370 - M. et Mme FREYRIA Jean	5 350,06 €	6 130,92 €		780,86 €
CP1297373 - M. GAUTIER Christian	2 602,09 €	3 052,96 €		450,87 €
CP1297375 - Mme GICQUEL Caroline	3 358,38 €	2 101,64 €	1 256,74 €	
CP1297613 - M. et Mme GIRAUD Lucien	2 144,84 €	1 997,12 €	147,72 €	
CP1333226 - Mme GOUJET Isabelle	2 195,86 €	2 444,28 €		248,42 €
CP1418700 - M. et Mme GRANSART	2 857,44 €	2 816,28 €	41,16 €	
CP1297377 - M. et Mme GRELLEY Pierre	8 185,96 €	6 747,36 €	1 438,60 €	
CP1297380 - M. et Mme HESS - GIGANON Edouard - Fanny	2 966,13 €	2 584,92 €	381,21 €	
CP1338019 - SCI ISIS	2 759,23 €	2 877,72 €		118,49 €
CP1297383 - Mme JACQ Agnès	1 733,21 €	1 832,92 €		99,71 €
CP1297386 - M. et Mme JUMEAU	3 276,59 €	4 287,72 €		1 011,13 €
CP1297388 - Mme KOUDLANSKI Marie Pierre	1 989,50 €	2 006,48 €		16,98 €
CP1297319 - M. et Mme KOUL Abhimanyu	4 216,47 €	2 666,36 €	1 550,11 €	
CP1297402 - SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL	1 630,17 €	1 918,72 €		288,55 €
CP1297409 - SCI LA VERNONNAISE	3 378,88 €	3 557,80 €		178,92 €
CP1297410 - Mme LADAME Arlette	2 300,04 €	2 569,92 €		269,88 €
CP1297413 - M. et Mme LAIDET Philippe	2 699,20 €	2 852,04 €		152,84 €
CP1297415 - M. et Mme LAMY Antoine	1 879,72 €	1 489,04 €	390,68 €	
CP1297417 - Mme LAVERNE .	2 165,97 €	2 527,60 €		361,63 €
CP1297287 - Mme LE GALLE Sophie	3 192,11 €	2 517,24 €	674,87 €	
CP1297420 - M. et Mme LECHARPENTIER Janine	2 943,90 €	2 622,08 €	321,82 €	
CP1334956 - M. LEGER Eric	3 309,15 €	3 270,56 €	38,59 €	
CP1297423 - M. et Mme LEROOY	4 790,99 €	5 285,48 €		494,49 €
CP1297424 - M. et Mme LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	4 072,62 €	3 248,36 €	824,26 €	
CP1297429 - Mme MACAUDIERE Lisa	2 718,52 €	3 398,36 €		679,84 €
CP1297435 - Mme MAISONS Odette et Alain	2 543,02 €	3 053,28 €		510,26 €
CP1297371 - Indivision MARTIN-GARABIOL Daphné-Galien	5 739,74 €	5 434,76 €	304,98 €	
CP1443440 - Mme MASSA Marie-Odile	2 137,89 €	1 884,24 €	253,65 €	
CP1297436 - M. et Mme MATHOU	2 654,58 €	2 758,96 €		104,38 €
CP1297439 - Mme MEERSCHART Dominique	2 452,57 €	2 031,08 €	421,49 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaires	Total quote- parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297441 - Mme MERLOT .	1 756,15 €	1 973,12 €		216,97 €
CP1377801 - M. et Mme MOTHES / LONNET Kelian / Marion	1 832,34 €	2 068,40 €		236,06 €
CP1297443 - M. et Mme NASSE Sébastien	7 486,37 €	7 678,28 €		191,91 €
CP1297446 - M. NEGRIER .	1 928,71 €	1 648,12 €	280,59 €	
CP1444171 - Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura	3 487,29 €	3 112,12 €	375,17 €	
CP1297449 - Indivision NICOLAS - CASTELLI .	2 460,19 €	2 223,24 €	236,95 €	
CP1297451 - Mme OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	2 222,13 €	2 114,92 €	107,21 €	
CP1379092 - Mme OUAHOUDI Sarah	1 623,47 €	1 873,40 €		249,93 €
CP1297452 - M. et Mme PAOLI Olivier	3 776,78 €	3 389,04 €	387,74 €	
CP1297474 - Société PARAVISTA	2 273,40 €	2 648,76 €		375,36 €
CP1297475 - Mme PARIS Christine	1 812,61 €	2 060,28 €		247,67 €
CP1297476 - M. et Mme PERRET Bernard	4 227,33 €	3 197,28 €	1 030,05 €	
CP1382063 - M. et Mme PEYRAT Jimmy	5 395,27 €	4 114,80 €	1 280,47 €	
CP1297478 - SCI PICARD-GUEDON	1 469,41 €	1 862,16 €		392,75 €
CP1297479 - M. POIRIER Jacques	4 495,52 €	5 884,16 €		1 388,64 €
CP1297480 - M. POIRIER Jean-François	2 478,27 €	2 251,28 €	226,99 €	
CP1365060 - Mme POURRAT Françoise	1 272,43 €	1 560,72 €		288,29 €
CP1297484 - M. et Mme RADWANSKI Pierre	3 860,77 €	3 170,88 €	689,89 €	
CP1297485 - Mme RENAUDIN - BECHERUCCI .	2 360,13 €	2 553,12 €		192,99 €
CP1297486 - Succession RENOUL Eliane	2 558,67 €	3 205,20 €		646,53 €
CP1297487 - M. et Mme RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	4 318,24 €	4 204,44 €	113,80 €	
CP1297488 - Mme RIZK Christine	5 804,14 €	6 034,44 €		230,30 €
CP1297490 - M. et Mme ROBERT / FERAUD	2 609,83 €	3 017,16 €		407,33 €
CP1297491 - Société SAGEAU HOLDING	111 433,97 €	131 669,20 €		20 235,23 €
CP1297493 - M. SALMON Dimitri	2 745,86 €	2 909,72 €		163,86 €
CP1297498 - Mme SILLIOC Marie-Thérèse	2 305,90 €	2 703,52 €		397,62 €
CP1298106 - Syndicat SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE MAZELEYRE	3 359,69 €	5 496,92 €		2 137,23 €
CP1297499 - Mme TACQUENET MARTINE	1 911,27 €	2 356,64 €		445,37 €
CP1297500 - M. et Mme TEIXEIRA MANUEL	2 695,64 €	2 439,48 €	256,16 €	
CP1297502 - Mme TONFONI Mylène	1 377,55 €	1 513,12 €		135,57 €



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297503 - M. TRENGA Christophe	2 346,34 €	2 039,64 €	306,70 €	
CP1297504 - Mme VALES .	4 991,50 €	5 560,72 €		569,22 €
CP1307175 - SARL VALJEAN	2 828,91 €	1 932,68 €	896,23 €	
CP1297506 - Mme VATAIRE Sophie	1 752,30 €	2 019,76 €		267,46 €
CP1297507 - SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE	3 656,61 €	2 983,64 €	672,97 €	
CP1297509 - Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE	2 063,17 €	1 862,36 €	200,81 €	
CP1297511 - Mme VINEIS Odette	3 603,05 €	3 606,88 €		3,83 €
CP1297512 - Mme VUKOVIC Ivana	3 861,01 €	4 424,64 €		563,63 €
CP1297514 - M. et Mme WIART Jean-Louis	1 428,37 €	1 477,96 €		49,59 €
CP1409679 - M. et Mme ZIDI Samir et Coralie	3 453,66 €	3 519,12 €		65,46 €
Reliquat répartition	-0,30 €	0,00 €		0,30 €
Total	499 423,83 €	520 008,28 €		20584,46 €
BT206932 - Tvx cristallisation 9 halls d'entrée et papiers				
CP1297278 - Mme ACART Jacqueline	85,27 €	85,28 €		0,01 €
CP1297279 - M. et Mme ADAM Arnaud	218,15 €	218,17 €		0,02 €
CP1297281 - M. et Mme BAILLET	139,94 €	139,83 €	0,11 €	
CP1297283 - M. et Mme BARBE ANDRE	247,29 €	247,32 €		0,03 €
CP1297284 - M. et Mme BARBIER CHARLES	163,01 €	163,03 €		0,02 €
CP1297288 - Mme BARON Anne	121,57 €	121,58 €		0,01 €
CP1297290 - M. et Mme BAUDOIN Patrice	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297292 - M. et Mme BECHERUCCI .	163,21 €	163,23 €		0,02 €
CP1297293 - Indivision BELFORT DE BARROS .	121,88 €	121,78 €	0,10 €	
CP1297295 - Mme BERGER Marie-Louise	166,18 €	166,20 €		0,02 €
CP1409899 - Mme BEUNEUX Valérie	88,45 €	88,46 €		0,01 €
CP1297296 - M. et Mme BLANDIOT	165,59 €	165,61 €		0,02 €
CP1297298 - M. et Mme BOESSE Yann	131,29 €	131,30 €		0,01 €
CP1297300 - Mme BONNEAU Catherine	274,06 €	274,09 €		0,03 €
CP1297301 - M. BONS Gérald	126,53 €	126,54 €		0,01 €
CP1297303 - Mme BORDES GISLAINE	251,27 €	251,29 €		0,02 €
CP1297306 - M. et Mme BOUCHE	123,55 €	123,56 €		0,01 €
CP1297307 - Mme BOUCHERON Marie-José	131,29 €	131,30 €		0,01 €
CP1297308 - Mme BOULANGER .	136,37 €	136,26 €	0,11 €	
CP1297309 - Mme BRANDES Irmine	89,04 €	89,05 €		0,01 €
CP1297310 - M. et Mme BRESSON MARCEL	162,61 €	162,63 €		0,02 €
CP1297311 - M. BRESSON MICHEL	272,28 €	272,31 €		0,03 €
CP1297313 - M. BREUVART JACQUES	133,99 €	133,88 €	0,11 €	
CP1297317 - M. CALINAUD Bernard	133,99 €	133,88 €	0,11 €	
CP1297321 - M. et Mme CHAIGNEAU	122,76 €	122,77 €		0,01 €
CP1297323 - M. et Mme CHAPUT	136,37 €	136,26 €	0,11 €	
CP1297326 - SCI CHARCO	106,49 €	106,50 €		0,01 €
CP1297327 - M. CHARREL J.	250,87 €	250,89 €		0,02 €
CP1297329 - M. et Mme CHAUDRON Charles-Antoine	164,60 €	164,62 €		0,02 €
CP1297328 - M. et Mme CHAUDRON Thierry	108,28 €	108,29 €		0,01 €
CP1297330 - M. CHEDEVILLE	84,88 €	84,89 €		0,01 €



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote- parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297332 - M. et Mme COELHO TEIXEIRA	115,92 €	115,83 €	0,09 €	
CP1297333 - M. et Mme CONTELLEC	139,94 €	139,83 €	0,11 €	
CP1373471 - Mme COQUELET Sophie	134,46 €	134,47 €		0,01 €
CP1297335 - SCI CREPIN	124,74 €	124,75 €		0,01 €
CP1445570 - SCI CRESCEND'HOUSE	110,06 €	110,07 €		0,01 €
CP1297337 - Mme CROPAT Sophie	138,43 €	138,44 €		0,01 €
CP1297612 - M. et Mme DA MOTA TEIXEIRA	129,70 €	129,71 €		0,01 €
CP1297340 - M. et Mme DAGRAU Franck	166,58 €	166,60 €		0,02 €
CP1297341 - Mme DAUGABEL Nadège	83,69 €	83,70 €		0,01 €
CP1297343 - Mme DE JONQUIERES Monique	115,92 €	115,83 €	0,09 €	
CP1297345 - M. et Mme DE LISLEFERME Jean-Luc	55,52 €	55,53 €		0,01 €
CP1377798 - M. DE SOUSA E COSTA LEONEL	122,76 €	122,77 €		0,01 €
CP1297346 - M. et Mme DECOCK	165,98 €	166,00 €		0,02 €
CP1297347 - Mme DEFONTAINE Laurence	171,14 €	171,16 €		0,02 €
CP1445544 - M. DENDOUNE Samir	119,58 €	119,59 €		0,01 €
CP1297348 - M. et Mme DICI CHRISTIAN	168,96 €	168,98 €		0,02 €
CP1297353 - M. et Mme DUCHESNE	126,53 €	126,54 €		0,01 €
CP1297355 - M. DUVIVIER Jean François	83,09 €	83,10 €		0,01 €
CP1297357 - Mme ESCUDIER .	111,85 €	111,86 €		0,01 €
CP1297359 - M. FARAGUE Shérif	128,11 €	128,12 €		0,01 €
CP1297360 - M. FAUVEL Franck	124,74 €	124,75 €		0,01 €
CP1297361 - M. FENAUX Jean Marc	112,35 €	112,26 €	0,09 €	
CP1297489 - Mme FERAUD NÉE ROBERT Jacqueline	119,58 €	119,59 €		0,01 €
CP1297366 - M. et Mme FLORENT Bruno	54,53 €	54,54 €		0,01 €
CP1297350 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	134,46 €	134,47 €		0,01 €
CP1297351 - Indivision FORTEAUX - HENRY Michel - Catherine	134,46 €	134,47 €		0,01 €
CP1297367 - Mme FOULON CHRISTINE	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297368 - M. FRANCHITTI Fabien	134,46 €	134,47 €		0,01 €
CP1297370 - M. et Mme FREYRIA Jean	256,41 €	256,44 €		0,03 €
CP1297373 - M. GAUTIER Christian	136,37 €	136,26 €	0,11 €	
CP1297375 - Mme GICQUEL Caroline	123,15 €	123,16 €		0,01 €
CP1297613 - M. et Mme GIRAUD Lucien	82,89 €	82,90 €		0,01 €
CP1333226 - Mme GOUJET Isabelle	149,73 €	149,74 €		0,01 €
CP1418700 - M. et Mme GRANSART	101,93 €	101,94 €		0,01 €
CP1297377 - M. et Mme GRELLEY Pierre	364,70 €	364,74 €		0,04 €
CP1297380 - M. et Mme HESS - GIGANON Edouard - Fanny	123,55 €	123,56 €		0,01 €
CP1338019 - SCI ISIS	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297383 - Mme JACQ Agnès	121,57 €	121,58 €		0,01 €
CP1297386 - M. et Mme JUMEAU	157,46 €	157,48 €		0,02 €
CP1297388 - Mme KOUDLANSKI Marie Pierre	119,19 €	119,20 €		0,01 €
CP1297319 - M. et Mme KOUL Abhimanyu	124,74 €	124,75 €		0,01 €
CP1297402 - SCI LA VALLEE DU PRESIDIAL	100,94 €	100,95 €		0,01 €
CP1297409 - SCI LA VERNONNAISE	134,46 €	134,47 €		0,01 €
CP1297410 - Mme LADAME Arlette	121,88 €	121,78 €	0,10 €	
CP1297413 - M. et Mme LAIDET Philippe	123,55 €	123,56 €		0,01 €
CP1297415 - M. et Mme LAMY Antoine	106,49 €	106,50 €		0,01 €
CP1297417 - Mme LAVERNE .	144,38 €	144,39 €		0,01 €
CP1297287 - Mme LE GALLE Sophie	123,55 €	123,56 €		0,01 €
CP1297420 - M. et Mme LECHARPENTIER Janine	136,37 €	136,26 €	0,11 €	
CP1334956 - M. LEGER Eric	138,43 €	138,44 €		0,01 €
CP1297423 - M. et Mme LEROOY	256,42 €	256,44 €		0,02 €
CP1297424 - M. et Mme LIMOGES - SALOMON Ulrich - Muriel	151,85 €	151,73 €	0,12 €	



NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY
ROCQUENCOURT (LE
CHESNAY)

Projet d'état individuel de répartition

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

MS0154633
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BOULEVARD DE LA
REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Copropriétaire	Total quote-parts	Total appels	Solde débiteurs	Solde créditeurs
CP1297429 - Mme MACAUDIERE Lisa	165,79 €	165,81 €		0,02 €
CP1297435 - Mme MAISONS Odette et Alain	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297371 - Indivision MARTIN-GARABOL Daphné-Galien	251,06 €	251,09 €		0,03 €
CP1443440 - Mme MASSA Marie-Odile	83,29 €	83,30 €		0,01 €
CP1297436 - M. et Mme MATHOU	133,27 €	133,28 €		0,01 €
CP1297439 - Mme MEERSCHART Dominique	140,61 €	140,62 €		0,01 €
CP1297441 - Mme MERLOT .	85,27 €	85,28 €		0,01 €
CP1377801 - M. et Mme MOTHES / LONNET Kelian / Marion	105,50 €	105,51 €		0,01 €
CP1297443 - M. et Mme NASSE Sébastien	331,18 €	331,22 €		0,04 €
CP1297446 - M. NEGRIER .	101,14 €	101,15 €		0,01 €
CP1444171 - Indivision NEUILLET / THIVOLET Matthieu et Laura	157,26 €	157,28 €		0,02 €
CP1297449 - Indivision NICOLAS - CASTELLI .	126,53 €	126,54 €		0,01 €
CP1297451 - Mme OKOTO TOSODU MULEDI Audrey	123,15 €	123,16 €		0,01 €
CP1379092 - Mme OUAHOUDI Sarah	115,62 €	115,63 €		0,01 €
CP1297452 - M. et Mme PAOLI Olivier	158,05 €	158,07 €		0,02 €
CP1297474 - Société PARAVISTA	101,93 €	101,94 €		0,01 €
CP1297475 - Mme PARIS Christine	126,53 €	126,54 €		0,01 €
CP1297476 - M. et Mme PERRET Bernard	151,85 €	151,73 €	0,12 €	
CP1382063 - M. et Mme PEYRAT Jimmy	182,84 €	182,86 €		0,02 €
CP1297478 - SCI PICARD-GUEDON	122,56 €	122,57 €		0,01 €
CP1297479 - M. POIRIER Jacques	213,37 €	213,40 €		0,03 €
CP1297480 - M. POIRIER Jean-François	140,61 €	140,62 €		0,01 €
CP1365060 - Mme POURRAT Françoise	112,05 €	112,06 €		0,01 €
CP1297484 - M. et Mme RADWANSKI Pierre	133,27 €	133,28 €		0,01 €
CP1297485 - Mme RENAUDIN - BECHERUCCI .	149,73 €	149,74 €		0,01 €
CP1297486 - Succession RENOUL Eliane	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297487 - M. et Mme RIBOT/LEGENDRE STEPHAN	181,85 €	181,87 €		0,02 €
CP1297488 - Mme RIZK Christine	275,06 €	275,09 €		0,03 €
CP1297490 - M. et Mme ROBERT / FERAUD	122,76 €	122,77 €		0,01 €
CP1297493 - M. SALMON Dimitri	105,70 €	105,71 €		0,01 €
CP1297498 - Mme SILLIOC Marie-Thérèse	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297499 - Mme TACQUENET MARTINE	129,70 €	129,71 €		0,01 €
CP1297500 - M. et Mme TEIXEIRA MANUEL	88,05 €	88,06 €		0,01 €
CP1297502 - Mme TONFONI Mylène	55,52 €	55,53 €		0,01 €
CP1297503 - M. TRENGA Christophe	85,67 €	85,68 €		0,01 €
CP1297504 - Mme VALES .	274,47 €	274,50 €		0,03 €
CP1307175 - SARL VALJEAN	85,67 €	85,68 €		0,01 €
CP1297506 - Mme VATAIRE Sophie	82,89 €	82,90 €		0,01 €
CP1297507 - SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE	120,77 €	120,78 €		0,01 €
CP1297509 - Indivision VERRIER C/O MR VERRIER PIERRE	84,88 €	84,89 €		0,01 €
CP1297511 - Mme VINEIS Odette	165,98 €	166,00 €		0,02 €
CP1297512 - Mme VUKOVIC Ivana	181,85 €	181,87 €		0,02 €
CP1297514 - M. et Mme WIART Jean-Louis	55,32 €	55,33 €		0,01 €
CP1409679 - M. et Mme ZIDI Samir et Coralie	168,17 €	168,19 €		0,02 €
Reliquat répartition	0,03 €	0,02 €	0,01 €	
Total budget	17 850,03 €	17 850,00 €	0,03 €	






VOTRE CONTRAT DE SYNDIC

18 BD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON





L'EXPERTISE NEXITY AU SERVICE DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

- 
Nexity propose un accompagnement personnalisé et renforcé dans vos projets d'éco-rénovation. Grâce à la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, la rénovation énergétique devient accessible à tous.
 En réalisant des économies d'énergies, vous maîtrisez mieux vos charges et améliorez votre confort tout en augmentant la valeur de votre patrimoine.
- 
Nexity a négocié pour vous, auprès de ses partenaires, afin de vous faire bénéficier de prestations au meilleur prix (assurances, énergies, ascenseurs ...).
- 
Nexity vous informe automatiquement par e-mail des événements importants concernant la gestion de votre copropriété (appels de fonds, PV d'Assemblée Générale, compte rendu de visite d'immeuble...).

DES SERVICES EN LIGNE POUR FACILITER LA GESTION DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

MYNEXITY.FR, votre espace personnel et sécurisé pour un accès simple et efficace aux informations de votre copropriété !

- > Accédez à tous vos documents copropriétaires (appels de fonds, PV d'assemblée générale, carnet d'entretien, règlement et fiche synthétique de copropriété...).
- > Consultez vos comptes de charges ou de travaux
- > Suivez le calendrier et les comptes rendus de visite de votre immeuble
- > Créez et suivez en temps réel l'avancement de vos demandes

Et en exclusivité pour les membres du conseil du syndical :

- > Suivez les dépenses et le budget de votre copropriété
- > Découvrez les actualités pratiques et règlementaires
- > Accédez aux factures, relevés bancaires et attestation d'immatriculation de la copropriété



**VOTRE ESPACE PERSONNEL
DÉSORMAIS DISPONIBLE EN APPLICATION MOBILE**



VOS MOYENS DE PAIEMENT EN LIGNE

Souscrivez au prélèvement automatique, recevez vos appels de fonds ou effectuez vos paiements en ligne par TIP SEPA.

VOS NOTIFICATIONS PAR LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE

Optez pour les notifications de vos convocations et PV d'AG par lettre recommandée électronique :



+ RAPIDE



+ ÉCONOMIQUE



SÉCURISÉ



+ ÉCOLOGIQUE



CONTRAT TYPE DE SYNDIC

(Contrat type prévu à l'article 18-1 A de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et à l'article 29 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour son application, modifié par le décret n° 2015-342 du 26 mars 2015)

Entre les soussignés parties :

1. D'une part :

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à l'adresse suivante **18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON**
 Numéro d'immatriculation AB8079253

Représenté pour le présent contrat par M/ Mme....., agissant en exécution de la décision de l'assemblée générale des copropriétaires du **02/12/2019**

Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile souscrit le **01/01/2018** auprès de **Société Anonyme ALLIANZ IARD**
 et

2. D'autre part :

Le syndic désigné par l'assemblée générale en date du **02/12/2019**

(Rayer les mentions inutiles.)

(Personne physique)

M/ Mme (nom de famille, prénom), adresse du principal établissement

Exerçant en qualité de syndic professionnel/ bénévole/ coopératif

Immatriculé (e) au registre du commerce et des sociétés de sous le numéro et dont le numéro unique d'identification est (le cas échéant)

(Personne morale)

La société **NEXITY LAMY (SAS)**

Ayant son siège social à l'adresse suivante **19 RUE DE VIENNE TSA 10034 75801 PARIS CEDEX 08**

Représentée par **PRUDHOMME CATHERINE** en qualité de gestionnaire

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **Paris**, sous le numéro **487530099**

(Mentions propres au syndic soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 modifiée réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce) :

Titulaire de la carte professionnelle mention **Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion immobilière, Prestations**

touristiques, Syndic de copropriété n°CPI **7501 2015 000 001 224**, délivrée le **02/10/2018** par la **CCI Paris Ile-de-France**.

Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle souscrit le **01/01/2016** auprès de **MMA IARD et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES**.

Titulaire d'une garantie financière conformément à l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 précitée, souscrite le **01/01/2015** auprès de **Compagnie Européenne de Garanties et Cautions SOCAMAB**, dont l'adresse est **TOUR KUPKA B - TSA 39999 16 RUE HOCHE 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX (PUTEAUX)**

Autres mentions obligatoires requises par la réglementation applicable (le cas échéant) : Avec une agence sise **Nexity Le Chesnay, 34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)**

L'organisme d'habitation à loyer modéré (forme, dénomination)

Exerçant en tant que syndic de droit en application de l'article L 443-15 du code de la construction et de l'habitation ;

Ayant son siège à l'adresse suivante

Représenté (e) par M/ Mme (nom de famille, prénom), en qualité de

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le présent contrat de mandat est soumis aux dispositions de la loi du 10 juillet 1965 précitée et des textes pris pour son application, notamment le décret du 17 mars 1967.

Les articles 1984 et suivants du code civil s'y appliquent de façon supplétive.

Le syndic professionnel est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 1970, ci-dessus mentionnée, et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 pris pour son application ainsi qu'au code de déontologie promulgué en application de l'article 13-1 de cette même loi.

Le syndic professionnel ne peut ni demander ni recevoir, directement ou indirectement, d'autres rémunérations, à l'occasion de la mission dont il est chargé au titre du présent contrat, que celles dont les conditions de détermination y sont précisées, y compris en provenance de tiers (article 66 du décret du 20 juillet 1972 précité).

1. Missions

Le syndicat confie au syndic qui l'accepte mandat d'exercer la mission de syndic de l'immeuble ci-dessus désigné. L'objet de cette mission est notamment défini à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965 précitée et par le présent contrat.

2. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de **2 an(s)** ⁽¹⁾.
Il prendra effet le **01/01/2020** et prendra fin le **31/12/2021** ⁽²⁾.
Il n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

3. Révocation du syndic

Le contrat de syndic peut être révoqué par l'assemblée générale des copropriétaires statuant à la majorité des voix de tous les copropriétaires (art. 25 de la loi du 10 juillet 1965) ⁽³⁾.
Cette révocation doit être fondée sur un motif légitime.
La délibération de l'assemblée générale désignant un nouveau syndic vaut révocation de l'ancien à compter de la prise de fonction du nouveau (art. 18, dernier alinéa, de la loi du 10 juillet 1965).

4. Démission du syndic

Le syndic pourra mettre fin à ses fonctions à condition d'en avertir le président du conseil syndical, à défaut chaque copropriétaire, au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. Nouvelle désignation du syndic

A la fin du présent contrat, l'assemblée générale des copropriétaires procède à la désignation du syndic de la copropriété. Un nouveau contrat, soumis à l'approbation de l'assemblée générale, est conclu avec le syndic renouvelé dans ses fonctions ou avec le nouveau syndic.
L'assemblée générale appelée à se prononcer sur cette désignation est précédée d'une mise en concurrence de plusieurs projets de contrat, qui s'effectue dans les conditions précisées à l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965.

6. Fiche synthétique de copropriété ⁽⁴⁾

En application de l'article 8-2 de la loi du 10 juillet 1965, le syndic établit une fiche synthétique de la copropriété regroupant les données financières et techniques essentielles relatives à la copropriété et à son bâti, dont le contenu est défini par décret. Le syndic met à jour la fiche synthétique de la copropriété chaque année.

Le syndic met cette fiche à disposition des copropriétaires. Il la communique dans les quinze jours au copropriétaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, il est tenu à la pénalité financière suivante : **1,00 € HT** par jour de retard.

Cette pénalité est déduite de la rémunération du syndic lors du dernier appel de charges de l'exercice.

Le défaut de réalisation de la fiche synthétique est un motif de révocation du syndic.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux syndics administrant des immeubles à destination totale autre que d'habitation.

7. Prestations et modalités de rémunération du syndic professionnel

Les jours et heures ouvrables de référence pour la détermination des modalités de rémunération sont fixés comme suit :

	Matin		Après-midi	
	de	à	de	à
Lundi	09h00	12h30	13h30	17h30
Mardi	09h00	12h30	13h30	17h30
Mercredi	09h00	12h30	13h30	17h30
Jeudi	09h00	12h30	13h30	17h30
Vendredi	09h00	12h30	13h30	17h00
Samedi				

Sauf en cas d'urgence, les démarches individuelles de chaque copropriétaire ou occupant de l'immeuble auprès du syndic s'effectuent aux jours et heures suivantes (accueil physique et/ ou téléphonique effectif) :

Accueil physique :

	Matin		Après-midi	
	de	à	de	à
Lundi	09h00	12h30	13h30	17h30
Mardi	09h00	12h30	13h30	17h30
Mercredi	09h00	12h30	13h30	17h30
Jeudi	09h00	12h30	13h30	17h30
Vendredi	09h00	12h30	13h30	17h00
Samedi				

Accueil téléphonique :

	Matin		Après-midi	
	de	à	de	à
Lundi	09h00	12h30	13h30	17h30
Mardi	09h00	12h30	13h30	17h30
Mercredi	09h00	12h30	13h30	17h30
Jeudi	09h00	12h30	13h30	17h30
Vendredi	09h00	12h30	13h30	17h00
Samedi				

La rémunération du syndic professionnel est déterminée de manière forfaitaire.

Toutefois, une rémunération spécifique peut être perçue en contrepartie des prestations particulières limitativement énumérées à l'annexe 2 du décret du 17 mars 1967 et dans les conditions stipulées au 7.2 du présent contrat (art. 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

7.1. Le forfait

7.1.1. Contenu du forfait

Le forfait convenu entre les parties comprend toutes les prestations fournies par le syndic au titre de sa mission, à l'exclusion des prestations limitativement énumérées à l'annexe 2 du décret du 17 mars 1967. A ce titre, il effectue les visites et vérifications périodiques de la copropriété impliquées par la mission relative à l'administration, à la conservation, à la garde et à l'entretien de l'immeuble. Il est convenu la réalisation, au minimum, de **10** visite (s) et vérifications périodiques de la copropriété, d'une durée minimum de **1** heure (s), avec rédaction d'un rapport / ~~sans rédaction d'un rapport~~ et en présence du président du conseil syndical/ ~~hors la présence du président du conseil syndical~~ (rayer les mentions inutiles). Une liste non limitative des prestations incluses dans le forfait est annexée au présent contrat.

Les frais de reprographie et les frais administratifs afférents aux prestations du forfait sont inclus dans la rémunération forfaitaire.

Ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire et sont comprises dans la rémunération forfaitaire :

- les formalités de déclaration de sinistre concernant les parties communes et les parties privatives quand le sinistre a sa source dans les parties communes ;
- la gestion des règlements aux bénéficiaires.

7.1.2. Précisions concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle

Les parties conviennent que l'assemblée générale annuelle sera tenue pour une durée de **2** heures à l'intérieur d'une plage horaire allant de **10** heures à **18** heures, par :

- ~~le~~ syndic ;
 - un ou plusieurs préposé (s).
- (Rayer les mentions inutiles.)

7.1.3. Prestations optionnelles qui peuvent être incluses dans le forfait sur décision des parties

Le forfait convenu entre les parties en vertu du présent contrat pourra expressément inclure l'une ou plusieurs des prestations ci-dessous :
(Si les parties conviennent de retenir une prestation, elles remplissent les mentions ci-dessous afin de préciser ses modalités d'exécution. Elles rayent les mentions inutiles.)

- ~~la préparation, convocation et tenue de ... assemblée (s) générale (s), autres que l'assemblée générale annuelle de ... heures, à l'intérieur d'une plage horaire allant de ... heures à ... ;~~
- l'organisation de **1** réunion (s) avec le conseil syndical d'une durée de **2** heures.

7.1.4. Prestations qui peuvent être exclues des missions du syndic sur décision de l'assemblée générale des copropriétaires

En application de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, l'assemblée générale des copropriétaires peut, par décision spéciale prise aux conditions précisées par cet article :

- dispenser le syndic d'ouvrir un compte bancaire ou postal séparé au nom du syndicat ⁽⁵⁾ ;
- dispenser le syndic d'offrir un accès en ligne sécurisé aux documents dématérialisés relatifs à la gestion de l'immeuble ou des lots gérés ⁽⁶⁾ ;
- confier les archives du syndicat des copropriétaires à une entreprise spécialisée aux frais du syndicat.

En cas de décision régulièrement adoptée par l'assemblée générale antérieurement à la conclusion du présent contrat, la prestation considérée n'est pas incluse dans le forfait.

7.1.5. Modalités de rémunération

La rémunération forfaitaire annuelle perçue par le syndic au titre du présent contrat s'élève à la somme de :

Exercice	Total HT	TVA (20,00 %)	TOTAL TTC
1er exercice comptable	24 825,00 €	4 965,00 €	29 790,00 €
2ème exercice comptable	25 200,00 €	5 040,00 €	30 240,00 €

Cette rémunération est payable :

- d'avance/~~à terme échu~~ (rayer la mention inutile) ;
- suivant la périodicité suivante : **Trimestrielle**

~~Elle peut être révisée chaque année à la date du selon les modalités suivantes (optionnel).~~

Les dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions et visites/ vérifications périodiques incluses dans le forfait sont facturés selon le coût horaire mentionné au 7.2.1.

L'envoi des documents afférents aux prestations du forfait donne lieu à remboursement au syndic des frais d'affranchissement ou d'acheminement engagés.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des copropriétaires a, en cours d'exécution du présent contrat et dans les conditions précisées à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, décidé de confier les archives du syndicat à une entreprise spécialisée, le montant de sa rémunération forfaitaire annuelle hors taxes est imputé soit (rayer la mention inutile) :

- de la somme de **70,50 € HT** (que les parties conviennent de fixer dès à présent) ;
- ~~de la somme toutes taxes comprises effectivement facturée au syndicat par le tiers auquel cette tâche aura été confiée (sur justificatif).~~

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des copropriétaires a, en cours d'exécution du présent contrat et dans les conditions précisées à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, décidé de dispenser le syndic de son obligation de mise à disposition d'un service d'accès en ligne aux documents dématérialisés, le montant de sa rémunération forfaitaire annuelle est imputé soit (rayer la mention inutile) :

- ~~de la somme de € (que les parties conviennent de fixer dès à présent),~~
- ~~de la somme toutes taxes comprises éventuellement facturée au syndicat par le tiers auquel cette tâche aura été confiée (sur justificatif).~~

Le montant de l'imputation prévue au titre des deux derniers alinéas est calculé pro rata temporis de la période restant à courir jusqu'à la date d'exigibilité de la rémunération.

7.2. Les prestations particulières pouvant donner lieu à rémunération complémentaire

7.2.1. Modalités de rémunération des prestations particulières

La rémunération due au syndic professionnel au titre des prestations particulières est calculée :

-soit en application du coût horaire ci-dessous, appliqué au prorata du temps passé :

	Vacation horaire (TVA 20.00 %)	
	HT	TTC
Vacation horaire heures ouvrables	91,67 €	110,00 €
Vacation horaire hors heures ouvrables avant 20 heures	133,33 €	160,00 €
Vacation horaire hors heures ouvrables après 20 heures	175,00 €	210,00 €
Vacation horaire hors heures ouvrables après 22 heures	229,17 €	275,00 €

-soit en application du tarif convenu par les parties pour chaque prestation particulière.

La rémunération due au titre des prestations particulières s'entend hors frais d'envoi. L'envoi des documents afférents aux prestations particulières donne lieu à remboursement au syndic des frais d'affranchissement ou d'acheminement engagés.

7.2.2. Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires (au-delà du contenu du forfait stipulé aux 7.1.1 et 7.1.3)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues	
	HT	TTC
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de 1 heures, à l'intérieur d'une plage horaire allant de 10 heures à 18 heures	30,00 € /lot principal	36,00 € /lot principal
	Le cas échéant, majoration spécifique pour dépassement d'horaires convenus : suivant le barème horaire 7.2.1.	
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de 2 heures, par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.3	suivant le barème horaire 7.2.1.	
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport / sans rédaction d'un rapport et en présence du président du conseil syndical/ hors la présence du président du conseil syndical (rayer les mentions inutiles), par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.1	suivant le barème horaire 7.2.1.	

7.2.3. Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)	suivant le barème horaire 7.2.1. (Nota.- Les parties peuvent convenir que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale.)
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	suivant le barème horaire 7.2.1.

7.2.4. Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues	
	HT	TTC
Les déplacements sur les lieux	45,00 €	54,00 €
La prise de mesures conservatoires	suivant le barème horaire 7.2.1.	
L'assistance aux mesures d'expertise	suivant le barème horaire 7.2.1.	
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	suivant le barème horaire 7.2.1.	

Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées (rayer la mention inutile) :

- sans majoration;
- au coût horaire majoré de **200 %**.

Toute somme versée par l'assureur au syndic au titre de la couverture des diligences effectuées par ce dernier dans le cadre du règlement d'un sinistre vient en déduction de la rémunération due en application du présent article.

7.2.5. Prestations relatives aux travaux et études techniques

Les travaux dont la liste est fixée à l'article 44 du décret du 17 mars 1967 peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques.

Ces honoraires concernent :

- les travaux de conservation ou d'entretien de l'immeuble, autres que ceux de maintenance ou d'entretien courant ;
- les travaux portant sur les éléments d'équipement communs, autres que ceux de maintenance ;
- les travaux d'amélioration, tels que la transformation d'un ou de plusieurs éléments d'équipement existants, l'adjonction d'éléments nouveaux, l'aménagement de locaux affectés à l'usage commun ou la création de tels locaux, l'affouillement du sol et la surélévation de bâtiments ;
- les études techniques, telles que les diagnostics et consultations ;
- d'une manière générale, les travaux qui ne concourent pas à la maintenance et à l'administration des parties communes ou à la maintenance et au fonctionnement des équipements communs de l'immeuble.

Les honoraires complémentaires éventuels sont votés lors de la même assemblée générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité (article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965).

Le présent contrat ne peut se lire comme fixant un barème relatif à ces honoraires spécifiques, même à titre indicatif.

Une telle rémunération fixée dans le projet de résolution soumis au vote de l'assemblée générale doit être exprimée en pourcentage du montant hors taxes des travaux, à un taux dégressif selon l'importance des travaux préalablement à leur exécution.

Le choix du prestataire par l'assemblée générale est précédé d'une mise en concurrence dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965 et à l'article 19-2 du décret du 17 mars 1967.

Les diligences entreprises par le syndic dans le cadre de la réalisation du diagnostic de performance énergétique collectif et de l'audit énergétique peuvent donner lieu à rémunération dans les conditions prévues au présent article.

7.2.6. Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement visés au point 9.1)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues	
	HT	TTC
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	43,33 €	52,00 €
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	suivant le barème horaire 7.2.1.	
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	suivant le barème horaire 7.2.1.	

7.2.7. Autres prestations

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues	
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	suivant le barème horaire 7.2.1. (Nota.- Les parties peuvent convenir que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale.)	
La reprise de la comptabilité sur exercice (s) antérieur (s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	suivant le barème horaire 7.2.1.	
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	suivant le barème horaire 7.2.1.	
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	suivant le barème horaire 7.2.1.	
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	suivant le barème horaire 7.2.1.	
L'immatriculation initiale du syndicat	HT	TTC
	375,00 €	450,00 €

8. Défraiement et rémunération du syndic non professionnel

Dans le respect du caractère non professionnel de leur mandat, le syndic bénévole et le syndic désigné en application de l'article 17-1 de la loi du 10 juillet 1965 peuvent percevoir le remboursement des frais nécessaires engagés outre une rémunération au titre du temps de travail consacré à la copropriété.

Les parties s'accordent à fixer la rémunération comme suit (rayer les mentions inutiles) :

-forfait annuel ... €

-coût horaire ... €/h

-autres modalités (préciser) :

9. Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Le coût des prestations suivantes est imputable au seul copropriétaire concerné.

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE	
		HT	TTC
9.1. Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ;	43,33 €	52,00 €
	Relance après mise en demeure ;	43,33 €	52,00 €
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé ;	suivant le barème horaire 7.2.1.	
	Frais de constitution d'hypothèque ;	suivant le barème horaire 7.2.1.	
	Frais de mainlevée d'hypothèque ;	suivant le barème horaire 7.2.1.	
	Dépôt d'une requête en injonction de payer ;	suivant le barème horaire 7.2.1.	
	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) ; Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	suivant le barème horaire 7.2.1.	
9.2. Frais et honoraires liés aux mutations	Etablissement de l'état daté ; (Nota.-Le montant maximum applicable aux honoraires d'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1 b de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de.....€).	415,00 €	498,00 €
	Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) ;	suivant le barème horaire 7.2.1.	
9.3 Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ;	43,33 €	52,00 €
	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques ;	43,33 €	52,00 €
	Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation ;	43,33 €	52,00 €
	Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	43,33 €	52,00 €

10. Copropriété en difficulté

En application de l'article 29-1 de la loi l'article loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la désignation d'un administrateur provisoire entraîne la cessation de plein droit sans indemnité du présent contrat.

11. Reddition de compte

La reddition des comptes interviendra chaque année à la date ou selon la période suivante :

-les comptes sont arrêtés à la date de clôture de l'exercice : **30 juin**

-la répartition des charges intervient à la date d'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

12. Compétence

Tous les litiges nés de l'exécution du présent contrat sont de la compétence de la juridiction du lieu de situation de l'immeuble. Les parties élisent domicile aux fins des présentes, aux adresses ci-dessous :

Pour le syndic : **34 RUE DE LA CELLE 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)**

Pour le syndicat : **à l'adresse du syndic en fonction**

Fait en deux exemplaires et signé ce jour, le **02/12/2019** à **LE CHESNAY ROCQUENCOURT (LE CHESNAY)**

Le syndicat

Le syndic

CATHERINE PRUDHOMME

Gestionnaire

(1) Dans la limite de trois ans maximum (article 28 du décret du 17 mars 1967).

(2) Le contrat de syndic confié à l'organisme d'habitation à loyer modéré en application de l'article L. 443-15 du code de la construction et de l'habitation prend fin dans les conditions prévues par cet article. Le mandat de syndic confié par un syndicat coopératif prend fin dans les conditions prévues à l'article 41 du décret du 17 mars 1967.

(3) Le cas échéant, la majorité prévue à l'article 25-1 de cette loi est applicable.

(4) Conformément à l'article 54-IV de la loi no 2014-366 du 24 mars 2014, la fiche synthétique doit être établie à compter du:

– 31 décembre 2016, pour les syndicats de copropriétaires comportant plus de 200 lots;

– 31 décembre 2017, pour les syndicats de copropriétaires comportant plus de 50 lots;

– 31 décembre 2018, pour les autres syndicats de copropriétaires.

(5) En application de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, cette possibilité de dispense est applicable uniquement lorsque le syndicat comporte au plus quinze lots à usage de logements, de bureau ou de commerce et que le syndic est soit un professionnel soumis à la loi du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, soit un syndic dont l'activité est soumise à une réglementation professionnelle organisant le maniement de fonds du syndicat.

(6) En application de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, cette possibilité de dispense est applicable uniquement au syndic professionnel.

ANNEXE AU CONTRAT DE SYNDIC
LISTE NON LIMITATIVE DES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT

	PRESTATIONS	DÉTAILS
I. - Assemblée générale	I-1° Préparation de l'assemblée générale.	a) Etablissement de l'ordre du jour ; b) Mise à disposition de tous les copropriétaires des différentes pièces comptables et justificatives dans les conditions prévues à l'article 18-1 de la loi du 10 juillet 1965.
	I-2° Convocation à l'assemblée générale	a) Elaboration et envoi de la convocation avec l'ordre du jour, des documents à joindre à la convocation et des projets de résolutions.
	I-3° Tenue de l'assemblée générale.	a) Présence du syndic ou de son représentant à l'assemblée générale suivant les stipulations prévues par le contrat au titre du forfait ; b) Etablissement de la feuille de présence, émargement, vérification des voix et des pouvoirs ; c) Rédaction et tenue du registre des procès-verbaux.
	I-4° Information relative aux décisions prises en assemblée générale.	a) Envoi et notification du procès-verbal comportant les décisions prises en assemblée générale aux copropriétaires (opposant ou défaillant) ; b) Information des occupants de chaque immeuble de la copropriété des décisions prises par l'assemblée générale par affichage d'un procès-verbal dans les parties communes.
II. - Conseil syndical	II-5° Mise à disposition et communication au conseil syndical de toutes pièces ou documents se rapportant à la gestion du syndicat ou des lots gérés (notamment par accès en ligne sécurisé) ;	
	II-6° Recueil des avis écrits du conseil syndical lorsque sa consultation est obligatoire.	
III. - Gestion des opérations financières et comptabilité générale de la copropriété	III-7° Comptabilité du syndicat.	a) Etablissement des comptes de gestion et des annexes du syndicat des copropriétaires, conformément à l'article 14-3 de la loi du 10 juillet 1965 ; b) Etablissement du budget prévisionnel, en collaboration avec le conseil syndical, conformément à l'article 14-1 de la même loi et au décret n° 2005-240 du 14 mars 2005 ; c) Présentation des comptes en conformité avec la réglementation en vigueur.
	III-8° Comptes bancaires.	a) Ouverture d'un compte bancaire séparé ou, le cas échéant, d'un sous-compte individualisé en cas de dispense (résultant d'une décision de l'assemblée générale des copropriétaires statuant dans les conditions prévues au II de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965) ; b) Ouverture d'un compte bancaire séparé destiné à recevoir les cotisations prévues à l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965.
	III-9° Comptabilité séparée de chaque copropriétaire.	a) Tenue des comptes de chaque copropriétaire ; b) Appel des provisions sur budget prévisionnel ; c) Imputations des consommations individuelles de fluide ou d'énergie ; d) Reconstitution des consommations, forfaits et régularisations sur compteurs en l'absence de relevé ; e) Appels sur régularisations de charge ; f) Appels des cotisations du fonds de travaux.
	III-10° Autres.	a) Vérification et paiement des factures des fournisseurs et prestataires ; b) Recouvrement des créances auprès des tiers : relance par lettre simple avant mise en demeure ; c) Calcul des intérêts légaux au profit du syndicat ; d) Attestation de TVA aux fournisseurs et prestataires.
	III-11° Remise au syndic successeur.	a) Remise de l'état financier, de la totalité des fonds, de l'état des comptes des copropriétaires et des comptes du syndicat.

IV. - Administration et gestion de la copropriété en conformité avec le règlement de copropriété	IV-12° Immatriculation du syndicat.	a) Mise à jour du registre d'immatriculation.
	IV-13° Documents obligatoires.	a) Elaboration et mise à jour de la fiche synthétique de copropriété ; b) Gestion de tous les audits, diagnostics et dossiers obligatoires (à l'exclusion du diagnostic de performance énergétique collectif et de l'audit énergétique, qui peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques dans les conditions précisées au 7.2.5 du présent contrat) ; c) Etablissement et mise à jour du carnet d'entretien conformément au décret n° 2001-477 du 30 mai 2001 ; d) Etablissement et mise à jour de la liste des copropriétaires ; e) Notification de l'exercice du droit de délaissement prévue au III de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965.
	IV-14° Archives du syndicat et accès en ligne sécurisé aux documents dématérialisés.	a) Détention et conservation des archives, notamment les plans, le règlement de copropriété, l'état de répartition des charges, l'état de division, les procès-verbaux des assemblées générales, les diagnostics techniques, les contrats de travaux des préposés du syndicat, les contrats d'assurance de l'immeuble et documents nécessaires pour leur mise en œuvre, les documents et décisions de justice relatifs à l'immeuble dont les délais de contestation ne sont pas révolus, les contrats d'entretien et de maintenance des équipements communs ainsi que toute pièce administrative (l'assemblée générale, statuant à la majorité de tous les copropriétaires, peut décider de confier les archives du syndicat des copropriétaires à une entreprise spécialisée aux frais du syndicat en application du I de l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965) ; b) Transmission des archives au syndic successeur ; c) Elaboration et transmission au conseil syndical du bordereau récapitulatif des archives transmises au syndic successeur ; d) Mise à disposition d'un accès en ligne sécurisé aux documents dématérialisés relatifs à la gestion de l'immeuble ou des lots gérés (sauf décision contraire de l'assemblée générale des copropriétaires statuant dans les conditions prévues à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965).
	IV-15° Entretien courant et maintenance.	a) Visites de la copropriété et vérifications, selon les stipulations prévues au contrat ; b) Gestion des travaux d'entretien courant et de maintenance visés à l'article 45 du décret du 17 mars 1967 ; c) Vérifications périodiques imposées par les réglementations en vigueur sur les éléments d'équipement communs ; d) Négociation, passation, suivi des marchés des prestataires et gestion des contrats à l'échéance dans le cadre du budget prévisionnel ; e) Etablissement et présentation à l'assemblée générale, au moins tous les trois ans, de la liste des travaux d'entretien et de conservation des parties communes et des éléments d'équipement commun nécessaires dans les trois années à échoir, en vue de la constitution de provisions spéciales ; f) En vue de la consultation au cours d'une assemblée générale incluse dans le forfait, appel d'offres, étude des devis et mise en concurrence résultant de la demande d'une pluralité de devis ou de l'établissement d'un devis descriptif soumis à l'évaluation de plusieurs entreprises lorsque celle-ci est obligatoire dans le cadre des travaux de maintenance définis à l'article 45 du décret du 17 mars 1967.
V. - Assurances	V-16° Souscription des polices d'assurance au nom du syndicat soumise au vote de l'assemblée générale.	
	V-17° Déclaration des sinistres concernant les parties communes ou les parties privatives lorsque le dommage a sa source dans les parties communes.	
	V-18° Règlement des indemnités aux bénéficiaires.	

VI. - Gestion du personnel	VI-19° Recherche et entretien préalable.	
	VI-20° Etablissement du contrat de travail et de ses avenants éventuels.	
	VI-21° Gestion des procédures de rupture du contrat de travail.	
	VI-22° Paiement du salaire, tenue du livre des salaires, édition des bulletins de paies.	
	VI-23° Déclarations et paiement aux organismes fiscaux et sociaux.	
	VI-24° Attestations et déclarations obligatoires.	
	VI-25° Gestion des remplacements pendant les congés, arrêts maladie et maternité.	
	VI-26° Mise en place et mise à jour du document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.	
	VI-27° Gestion de la formation du personnel du syndicat. VI-28° contrôle d'activité du personnel du syndicat.	

ANNEXE 2

**LISTE LIMITATIVE DES PRESTATIONS PARTICULIÈRES POUVANT DONNER LIEU AU VERSEMENT D'UNE
RÉMUNÉRATION SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE**

PRESTATIONS	DÉTAILS
I. - Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires	1° Préparation, convocation et tenue d'assemblées générales supplémentaires et dépassement des plages horaires de référence convenues ; 2° Organisation de réunions supplémentaires avec le conseil syndical ; 3° Réalisation de visites supplémentaires de la copropriété.
II. - Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division :	4° Etablissement ou modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat ; 5° Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes.
III. - Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	6° Déplacements sur les lieux ; 7° Prise de mesures conservatoires ; 8° Assistance aux mesures d'expertise ; 9° Suivi du dossier auprès de l'assureur.
IV. - Prestations relatives aux travaux et études techniques dont la liste est fixée à l'article 44 du décret du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi du 10 juillet 1965.	
V. - Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors recouvrement de créances auprès des copropriétaires)	10° Mise en demeure par lettre recommandée accusée de réception ; 11° Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier, à l'assureur protection juridique ; 12° Suivi du dossier transmis à l'avocat.
VI. - Autres prestations	13° Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions de parties communes (hors prestations visées au II) ; 14° Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non réparti(s), en cas de changement de syndic ; 15° Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du contrat de syndic ; 16° Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application des alinéas 1 et 2 de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965 ; 17° Constitution et suivi d'un dossier de subvention au profit du syndicat ; 18° Immatriculation initiale du syndicat.

Cabinet NEXITY
34, rue de la Celle
78 150 – LE CHESNAY -

A l'attention de Mme PRUDHOMME

Asnières, le 21 octobre 2019

Copropriété : RESIDENCE MAZELEYRE à VAUCRESSON (92 420)

Madame,

A la suite de notre rendez vous du 9 octobre dernier avec le Conseil syndical, vous trouverez par la présente notre offre de mission concernant l'actualisation de l'étude réalisée au cours de l'année 2016, pour les travaux de ravalement des façades de la résidence ci-dessus mentionnée.

Cette mission comprend :

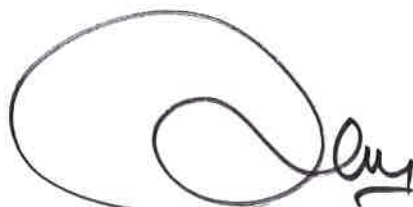
- mise à jour de notre étude
- actualisation des devis
- présence à 2 réunions du Conseil Syndical
- présentation du projet en Assemblée Générale.

Nos honoraires sont fixés forfaitairement à 2 000,00 € H.T.

En cas d'accord, nous vous remercions de nous retourner le présent courrier revêtu de votre signature.

Nous restons à votre disposition,

Et vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments dévoués

Christine BLANCHARD
Architecte DPLG

Devis n° D-190004 du 02/04/2019

Chantier : Mazeleyre - VAUCRESSON
18 Boulevard de la Republique
92420 VAUCRESSON

Travaux : Travaux de peinture residence Mazeleyre,
Batiments A, B1, B2, C, D, E, F, G, H. Dossier suivi par
Madame Prudhomme

Nexity Lamy
34 rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	Peinture mur bâtiment A	160,00		12,000	1 920,00
2	Peinture plafond bâtiment A	40,00		15,000	600,00
3	Peinture escalier bâtiment A	36,00		16,000	576,00
4	Rebouchage murs bâtiment A (matériaux compris)	1,00		300,000	300,00
5	Peinture époxy sol escalier bâtiment A	1,00		300,000	300,00
6	Peinture murale Ripolin bâtiment A	1,00		400,000	400,00
7	Peinture mur bâtiment B1	160,00		12,000	1 920,00
8	Peinture plafond bâtiment B1	40,00		15,000	600,00
9	Peinture escalier bâtiment B1	36,00		16,000	576,00
10	Rebouchage murs bâtiment B1 (matériaux compris)	1,00		300,000	300,00
11	Peinture époxy sol escalier bâtiment B1	1,00		300,000	300,00
12	Peinture murale Ripolin bâtiment B1	1,00		400,000	400,00
13	Peinture mur bâtiment B2	160,00		12,000	1 920,00
14	Peinture plafond bâtiment B2	40,00		15,000	600,00
15	Peinture escalier bâtiment B2	36,00		16,000	576,00
16	Rebouchage murs bâtiment B2 (matériaux compris)	1,00		300,000	300,00
17	Peinture époxy sol escalier bâtiment B2	1,00		300,000	300,00
18	Peinture murale Ripolin bâtiment B2	1,00		400,000	400,00
19	Peinture mur bâtiment C	160,00		12,000	1 920,00
20	Peinture plafond bâtiment C	40,00		15,000	600,00
21	Peinture escalier bâtiment C	36,00		16,000	576,00
22	Rebouchage murs bâtiment C (matériaux compris)	1,00		300,000	300,00
23	Peinture époxy sol escalier bâtiment C	1,00		300,000	300,00
24	Peinture murale Ripolin bâtiment C	1,00		400,000	400,00
25	Peinture mur bâtiment D	160,00		12,000	1 920,00
26	Peinture plafond bâtiment D	40,00		15,000	600,00
27	Peinture escalier bâtiment D	36,00		16,000	576,00
28	Rebouchage murs bâtiment D (matériaux compris)	1,00		300,000	300,00
29	Peinture époxy sol escalier bâtiment D	1,00		300,000	300,00

30	Peinture murale Ripolin bâtiment D	1,00	400,000	400,00
31	Peinture mur bâtiment E	160,00	12,000	1 920,00
32	Peinture plafond bâtiment E	40,00	15,000	600,00
33	Peinture escalier bâtiment E	36,00	16,000	576,00
34	Rebouchage murs bâtiment E (matériaux compris)	1,00	300,000	300,00
35	Peinture époxy sol escalier bâtiment E	1,00	300,000	300,00
36	Peinture murale Ripolin bâtiment E	1,00	400,000	400,00
37	Peinture mur bâtiment F	160,00	12,000	1 920,00
38	Peinture plafond bâtiment F	40,00	15,000	600,00
39	Peinture escalier bâtiment F	36,00	16,000	576,00
40	Rebouchage murs bâtiment F (matériaux compris)	1,00	300,000	300,00
41	Peinture époxy sol escalier bâtiment F	1,00	300,000	300,00
42	Peinture murale Ripolin bâtiment F	1,00	400,000	400,00
43	Peinture mur bâtiment G	160,00	12,000	1 920,00
44	Peinture plafond bâtiment G	40,00	15,000	600,00
45	Peinture escalier bâtiment G	36,00	16,000	576,00
46	Rebouchage murs bâtiment G (matériaux compris)	1,00	300,000	300,00
47	Peinture époxy sol escalier bâtiment G	1,00	300,000	300,00
48	Peinture murale Ripolin bâtiment G	1,00	400,000	400,00
49	Peinture mur bâtiment H	160,00	12,000	1 920,00
50	Peinture plafond bâtiment H	40,00	15,000	600,00
51	Peinture escalier bâtiment H	36,00	16,000	576,00
52	Rebouchage murs bâtiment H (matériaux compris)	1,00	300,000	300,00
53	Peinture époxy sol escalier bâtiment H	1,00	300,000	300,00
54	Peinture murale Ripolin bâtiment H	1,00	400,000	400,00

Devis (EUR)

Total H.T	36 864,00
TVA	3 686,40
Total T.T.C	40 550,40

% TVA	Base	Total TVA
10,00	36 864,00	3 686,40

Validité du devis : **02/07/2019**

Mode de règlement : Règlement par chèque

Conditions de règlement :

Règlement comptant

Signature Entreprise**Devis n° D-190004**

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

RENOVATION BLANCHARD SA PEINTURE

depuis 1884



ZAC CHARLES RENARD - BAT B4
6, Bd Georges Marie Guynemer
78210 SAINT-CYR L'ÉCOLE
Tél 01 30 47 05 53
Fax 01 39 18 22 16
contact@blanchard.sa.com

NEXITY - LE CHESNAY

34, rue de la celle

78150 LE CHESNAY

**Saint-Cyr-L'école,
le 27/09/2019**

JB 1909-88 / Affaire : Résidence MAZELEYRE
18, Boulevard de la République 92420 VAUCRESSON

Page 1

DEVIS - LOT PEINTURE

BATIMENT A

CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 3

Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers

Lessivage, acrylique mate 2 couches

771.00

Murs

Lessivage, acrylique satiné 2 couches

2 190.15

Encadrements des portes (1 face)

Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches

140.00

Garde-corps

Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches

962.28

www.blanchard.sa.com

COPROPRIÉTÉS - COLLECTIVITÉS - ENTREPRISES - PARTICULIERS

S.A. au capital de 60 000 € - RC Versailles B 398 110 692 - APE 4334 Z - TVA FR 913 981 106 92 - SIRET 398 110 692 00033



JB 1909-88 / Affaire : Résidence MAZELEYRE
18, Boulevard de la République 92420 VAUCRESSON

Page 2

<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	314.96
<u>Sols des paliers et marches</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 438.00
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur lère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	280.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	150.00
TOTAL HT	6 496.39

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	263.40
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	1 055.40
<u>Portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	367.44
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	182.16
<u>Sol</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	439.00
<u>Nettoyages et protections</u>	80.00
TOTAL HT	2 387.40
TOTAL BATIMENT A	8 883.79
TVA à 10,00%	888.38
<u>TOTAL TTC</u>	<u>9 772.17</u>

Montants exprimés en Euro

BATIMENT B1

CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 4

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	930.45
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 751.00
<u>Encadrements des portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	175.00
<u>Garde-corps</u> Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	1 286.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	396.08
<u>Sols des paliers et marches</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 891.25
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur lère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	350.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	200.00
TOTAL HT	8 230.06

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	165.30
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	534.30
<u>Portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	331.76
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	88.32
<u>Sol</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	275.50
<u>Nettoyages et protections</u>	40.00
TOTAL HT	1 435.18
TOTAL BATIMENT B1	9 665.24
TVA à 10,00%	966.52
<u>TOTAL TTC</u>	<u>10 631.76</u>

BATIMENT B2

CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 4

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	930.45
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 751.00
<u>Encadrements des portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	175.00
<u>Garde-corps</u>	
Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	1 286.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	396.08
<u>Sols des paliers et marches</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 891.25
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur 1ère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	350.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	200.00
TOTAL HT	8 230.06

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	165.30
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	534.30
<u>Portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	331.76
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	88.32
<u>Sol</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	275.50
<u>Nettoyages et protections</u>	40.00
TOTAL HT	1 435.18
TOTAL BATIMENT B2	9 665.24
TVA à 10,00%	966.52
<u>TOTAL TTC</u>	<u>10 631.76</u>

BATIMENT C

CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 3

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	771.00
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 190.15
<u>Encadrements des portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	140.00
<u>Garde-corps</u> Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	962.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	314.96
<u>Sols des paliers et marches</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 438.00
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur 1ère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	280.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	150.00
TOTAL HT	6 496.39

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	56.85
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	203.25
<u>Portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	245.04
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	29.44
<u>Sol</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	94.75
<u>Nettoyages et protections</u>	20.00
TOTAL HT	649.33
TOTAL BATIMENT C	7 145.72
TVA à 10,00%	714.57
<u>TOTAL TTC</u>	<u>7 860.29</u>

BATIMENT D**CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 3**

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	771.00
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 190.15
<u>Encadrements des portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	140.00
<u>Garde-corps</u>	
Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	962.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	314.96
<u>Sols des paliers et marches</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 438.00
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur 1ère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	280.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	150.00
TOTAL HT	6 496.39

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	56.85
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	203.25
<u>Portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	245.04
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	29.44
<u>Sol</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	94.75
<u>Nettoyages et protections</u>	20.00
TOTAL HT	649.33
TOTAL BATIMENT D	7 145.72
TVA à 10,00%	714.57
<u>TOTAL TTC</u>	<u>7 860.29</u>

BATIMENT E**CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 3**

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	771.00
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 190.15
<u>Encadrements des portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	140.00
<u>Garde-corps</u>	
Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	962.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	314.96
<u>Sols des paliers et marches</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 438.00
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur 1ère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	280.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	150.00
TOTAL HT	6 496.39

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	56.85
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	203.25
<u>Portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	245.04
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	29.44
<u>Sol</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	94.75
<u>Nettoyages et protections</u>	20.00
TOTAL HT	649.33
TOTAL BATIMENT E	7 145.72
TVA à 10,00%	714.57
<u>TOTAL TTC</u>	<u>7 860.29</u>

BATIMENT F**CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 3**

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	771.00
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 190.15
<u>Encadrements des portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	140.00
<u>Garde-corps</u> Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	962.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	314.96
<u>Sols des paliers et marches</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 438.00
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur lère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	280.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	150.00
TOTAL HT	6 496.39

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u> Lessivage, acrylique mate 2 couches	101.55
<u>Murs</u> Lessivage, acrylique satiné 2 couches	360.75
<u>Portes (1 face)</u> Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	245.04
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	58.40
<u>Sol</u> Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	169.25
<u>Nettoyages et protections</u>	40.00
TOTAL HT	974.99
TOTAL BATIMENT F	7 471.38
TVA à 10,00%	747.14
<u>TOTAL TTC</u>	<u>8 218.52</u>

BATIMENT G**CAGE D'ESCALIER -2 + -1 + RDC + 3**

<u>Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	930.45
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	2 751.00
<u>Encadrements des portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	175.00
<u>Garde-corps</u>	
Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	1 286.28
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes et faux stylobates</u>	396.08
<u>Sols des paliers et marches</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	1 891.25
<u>Fourniture et pose de bandes antidérapantes sur lère et dernière marche de chaque volée d'escalier</u>	350.00
<u>Echafaudage improvisé au dernier étage</u>	250.00
<u>Nettoyages et protections</u>	200.00
TOTAL HT	8 230.06

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

<u>Plafond</u>	
Lessivage, acrylique mate 2 couches	98.55
<u>Murs</u>	
Lessivage, acrylique satiné 2 couches	297.00
<u>Portes (1 face)</u>	
Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches	61.20
<u>Tracage et mise en peinture de sol de fausses plinthes</u>	52.56
<u>Sol</u>	
Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol	164.25
<u>Nettoyages et protections</u>	40.00
TOTAL HT	713.56
TOTAL BATIMENT G	8 943.62
TVA à 10,00%	894.36
<u>TOTAL TTC</u>	<u>9 837.98</u>

BATIMENT H

CAGE D'ESCALIER -1 + RDC + 3

Plafond de cage, rampants et sous-faces des paliers

Lessivage, acrylique mate 2 couches

771.00

Murs

Lessivage, acrylique satiné 2 couches

2 190.15

Encadrements des portes (1 face)

Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches

140.00

Garde-corps

Lessivage, ponçage, glycéro satinée 2 couches

962.28

Tracage et mise en peinture de sol de fausses
plinthes et faux stylobates

314.96

Sols des paliers et marches

Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol

1 438.00

Fourriture et pose de bandes antidérapantes sur
1ère et dernière marche de chaque volée d'escalier

280.00

Echafaudage improvisé au dernier étage

250.00

Nettoyages et protections

150.00

TOTAL HT

6 496.39

COULOIR D'ACCES AUX CAVES

Plafond

Lessivage, acrylique mate 2 couches

111.60

Murs

Lessivage, acrylique satiné 2 couches

473.40

Portes (1 face)

Lessivage, rebouchage, ponçage, glycéro satinée 2 couches

245.04

Tracage et mise en peinture de sol de fausses
plinthes

79.44

Sol

Lavage, dégraissage, 2 couches de peinture de sol

186.00

Nettoyages et protections

50.00

TOTAL HT

1 145.48

TOTAL BATIMENT H

7 641.87

TVA à 10,00%

764.19

TOTAL TTC

8 406.06

Montants exprimés en Euro

TOTAL GENERAL : HT

73 708,30

TVA

7 370,82

TOTAL TTC

81 079,12

Conditions de règlement :

30% à la commande
50% en cours de travaux
solde à réception de facture

Signature "Bon pour accord"

Adresse de chantier	Adresse de facturation
RESIDENCE MAZELEYRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON	SDC RESIDENCE MAZELEYRE 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON

Descriptif des travaux
RENOVATION DES PEINTURES DES ESCALIERS DES 9 BATIMENTS

N°	LIBELLE	QTE	U	P.U. HT	TOTAL HT
	PEINTURE DES ESCALIERS DU -1 AU R+3 // BATIMENTS A, B2, C, D, E, F, H				
	Plafonds				
	Travaux complets d'entretien en peinture mate phase aqueuse comprenant : lessivage, rebouchage à l'enduit, ponçage, 2 couches peinture en finition.	410,000	M2	25,20 €	10 332,00 €
	Murs				
	Travaux complets d'entretien en peinture satinée phase aqueuse comprenant : lessivage, rebouchage à l'enduit, ponçage, 2 couches peinture en finition.	171,000	M2	24,80 €	29 040,80 €
	Rambarde				
	Travaux complets d'entretien en peinture laque satinée anticorrosion, à la brosse, comprenant : léger ponçage et 2 couches peinture en finition.	73,500	ML	23,20 €	1 705,20 €
	Sol : marches et paliers à partir du 1er étage compris remontées plinthes				
	Egrenage, brossage, époussetage les fonds, élimination des taches et application de 2 couches de peinture spéciale sol de type Elastosol.	273,000	M2	37,35 €	10 196,55 €
	Divers				
	Protection des sols par film polyane.	410,000	M2	4,30 €	1 763,00 €
	Nettoyage en fin de chantier.	410,000	M2	6,80 €	2 788,00 €
	PEINTURE DES ESCALIERS DU -1 AU R+4 // BATIMENTS B1				
	Plafonds				
	Travaux complets d'entretien en peinture mate phase aqueuse comprenant : lessivage, rebouchage à l'enduit, ponçage, 2 couches peinture en finition.	70,000	M2	25,20 €	1 764,00 €
	Murs				
	Travaux complets d'entretien en peinture satinée phase aqueuse comprenant : lessivage, rebouchage à l'enduit, ponçage, 2 couches peinture en finition.	198,000	M2	24,80 €	4 910,40 €
	Rambarde				
	Travaux complets d'entretien en peinture laque satinée anticorrosion, à la brosse, comprenant : léger ponçage et 2 couches peinture en finition.	14,000	ML	23,20 €	324,80 €
	Sol : marches et paliers à partir du 1er étage compris remontées plinthes				
	Egrenage, brossage, époussetage les fonds, élimination des taches et application de 2 couches de peinture spéciale sol de type Elastosol.	58,000	M2	37,35 €	2 166,30 €
	Divers				
	Protection des sols par film polyane.	70,000	M2	4,30 €	301,00 €
	Nettoyage en fin de chantier.	70,000	M2	6,80 €	476,00 €

DEVIS N°1910001

N°	LIBELLE	QTE	U	P.U. HT	TOTAL HT
	PEINTURE DES ESCALIERS DU -2 AU R+3 // BATIMENTS G				
	Plafonds				
	Travaux complets d'entretien en peinture mate phase aqueuse comprenant : lessivage, rebouchage à l'enduit, ponçage, 2 couches peinture en finition.	70,000	M2	25,20 €	1 764,00 €
	Murs				
	Travaux complets d'entretien en peinture satinée phase aqueuse comprenant : lessivage, rebouchage à l'enduit, ponçage, 2 couches peinture en finition.	198,000	M2	24,80 €	4 910,40 €
	Rambarde				
	Travaux complets d'entretien en peinture laque satinée anticorrosion, à la brosse, comprenant : léger ponçage et 2 couches peinture en finition.	14,000	ML	23,20 €	324,80 €
	Sol : marches et paliers à partir du 1er étage compris remontées plinthes				
	Egrenage, brossage, époussetage les fonds, élimination des taches et application de 2 couches de peinture spéciale sol de type Elastosol.	36,000	M2	37,35 €	1 344,60 €
	Divers				
	Protection des sols par film polyane.	70,000	M2	4,30 €	301,00 €
	Nettoyage en fin de chantier.	70,000	M2	6,80 €	476,00 €

Conditions de règlement :

Validité de l'offre : 09/07/2019

30 % A LA COMMANDE, SITUATION EN FIN DE MOIS

TOTAL HT 74 888,85 €

TVA 10,0% 7 488,89 €

TOTAL TTC 82 377,74 €

Observations

Date, bon pour accord, signature du client



A St Cyr l'Ecole le 03/102019

DEVIS N° 19/3D/ 517

Des travaux à prévoir pour le compte de :

Syndicat de Copropriété "RESIDENCE MAZELEYRE"
Représenté par NEXITY, Madame PRUDHOMME
C/o Nexity le Chesnay
34 Rue de la Celle 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

A savoir : Travaux de rénovation des Cages d'Escaliers-Du Bât A à H
au 18 Boulevard de la République 92420 VAUCRESSON



66, rue Gabriel Péri 78210 SAINT CYR L'ECOLE
Tél. 01 30 07 17 17 - Fax 01 34 60 97 74
E-mail : info@3dc-barrero.fr
Site Internet : www.3d-constructions.fr

SARL au capital de 155 000 € RCS VERSAILLES B 404 694 671
SIRET 404 694 671 00029 APE 4399C TVA Intracommunautaire FR 15404694671

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment A sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT A				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m²	13,90	27,00 €	375,30 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m²	114,00	22,00 €	2 508,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m²	24,50	24,80 €	607,60 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,70	31,60 €	843,72 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage, dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	5,20	12,00 €	62,40 €
Sous Total HT			4 397,02 €	
BATIMENT A				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage <i>Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieement d'un Echafaudage</i>	ens	1	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	3,00	19,50 €	58,50 €
Porte Face extérieure Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m ²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m ²	118,00	24,50 €	2 891,00 €
Peinture des Plafonds et limon Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	39,00	24,80 €	967,20 €
Marches , Contres-Marches et sol Paller Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,00	31,60 €	821,60 €
OPTION Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	32,00	9,70 € 310,40 €	
Rampe d'escalier et Portillon Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	23,40	19,80 €	463,32 €
Nettoyage Usuel Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	240,00 €	240,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				10 250,34 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				1 025,03 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				11 275,37 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment B1 sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT B1				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	9,30	27,00 €	251,10 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	72,00	22,00 €	1 584,00 €
Peinture des Plafonds et des rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	17,20	24,80 €	426,56 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m ²	10,60	31,60 €	334,96 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,20	12,00 €	38,40 €
Sous Total HT			2 635,02 €	
BATIMENT B1				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage <i>Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieement d'un Echafaudage</i>	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	3,00	19,50 €	58,50 €
Porte Face extérieure Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m ²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m ²	96,20	24,50 €	2 356,90 €
Peinture des Plafonds et limon Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	39,00	24,80 €	967,20 €
Marches , Contres-Marches et Palier Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	32,29	31,60 €	1 020,36 €
OPTION Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	45,00	9,70 € 436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	18,30	19,80 €	362,34 €
Nettoyage Usuel Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	240,00 €	240,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				8 052,02 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				805,20 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				8 857,23 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment B2 sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT B2				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	9,30	27,00 €	251,10 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	72,00	22,00 €	1 584,00 €
Peinture des Plafonds et des rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	17,20	24,80 €	426,56 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	10,60	31,60 €	334,96 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,20	12,00 €	38,40 €
Sous Total HT			2 635,02 €	
BATIMENT B2				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieement d'un Echafaudage	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	3,00	19,50 €	58,50 €
Porte Face extérieure Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m²	96,20	24,50 €	2 356,90 €
Peinture des Plafonds et limon Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m²	39,00	24,80 €	967,20 €
Marches , Contres-Marches et Paller Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	32,29	31,60 €	1 020,36 €
OPTION Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	45,00	9,70 € 436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	18,30	19,80 €	362,34 €
Nettoyage Usuel Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	245,00 €	245,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				8 057,02 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				805,70 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				8 862,73 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment C C sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT C				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	9,20	27,00 €	248,40 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	57,00	22,00 €	1 254,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	12,00	24,80 €	297,60 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	21,82	31,60 €	689,51 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,80	12,00 €	45,60 €
Sous Total HT			2 535,11 €	
BATIMENT C				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage				
Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieiment d'un Echafaudage	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	3,00	19,50 €	58,50 €
Porte Face extérieure				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m²	101,00	24,50 €	2 474,50 €
Peinture des Plafonds et Limon				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m²	39,00	24,80 €	967,20 €
Marches , Contres-Marches et Palliers				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,66	31,60 €	842,46 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	45,00	9,70 €	
			436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon				
Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	19,90	19,80 €	394,02 €
Nettoyage Usuel				
Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	285,00 €	285,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				7 968,49 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				796,85 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				8 765,34 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment D sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT D				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	9,20	27,00 €	248,40 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	57,00	22,00 €	1 254,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	12,00	24,80 €	297,60 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m ²	21,82	31,60 €	689,51 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,80	12,00 €	45,60 €
Sous Total HT			2 535,11 €	
BATIMENT D				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage				
<i>Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieement d'un Echafaudage</i>	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	3,00	19,50 €	58,50 €
Porte Face extérieure				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m²	101,00	24,50 €	2 474,50 €
Peinture des Plafonds et Limon				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m²	39,00	24,80 €	967,20 €
Marches , Contres-Marches et Paliers				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,66	31,60 €	842,46 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	45,00	9,70 €	
			436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon				
Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	19,90	19,80 €	394,02 €
Nettoyage Usuel				
Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	285,00 €	285,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				7 968,49 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				796,85 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				8 765,34 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment E sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT E				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	9,20	27,00 €	248,40 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	54,00	22,00 €	1 188,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	11,00	24,80 €	272,80 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,70	31,60 €	843,72 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,30	12,00 €	39,60 €
Sous Total HT			2 592,52 €	
BATIMENT E				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage				
Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieiment d'un Echafaudage	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une cuche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	4,00	19,50 €	78,00 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m ²	102,00	24,50 €	2 499,00 €
Peinture des Plafonds et Limon				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	39,50	24,80 €	979,60 €
Marches , Contres-Marches et Palier				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,00	31,60 €	821,60 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	45,00	9,70 € 436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon				
Ponçage , dégraissge , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	23,40	19,80 €	463,32 €
Nettoyage Usuel				
Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	285,00 €	285,00 €
MONTANT TOTAL H.T.				8 074,04 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				807,40 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				8 881,44 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment F sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT F				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Facés Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m²	9,20	27,00 €	248,40 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m²	59,00	22,00 €	1 298,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m²	14,30	24,80 €	354,64 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,70	31,60 €	843,72 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,20	12,00 €	38,40 €
Sous Total HT			2 783,16 €	
BATIMENT F				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+3				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage <i>Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieement d'un Echafaudage</i>	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	3,00	19,50 €	58,50 €
Porte Face extérieure Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m ²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m ²	106,00	24,50 €	2 597,00 €
Peinture des Plafonds et Limon Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	39,50	24,80 €	979,60 €
Marches , Contres-Marches et Palier Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,00	31,60 €	821,60 €
OPTION Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	45,00	9,70 € 436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	23,40	19,80 €	463,32 €
Nettoyage Usuel Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	285,00 €	285,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				8 399,88 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				839,99 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				9 239,87 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment G sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT G				
Localisation : Du - 1 vers Cave				
Portes Facés Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	2,30	27,00 €	62,10 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	35,00	22,00 €	770,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	11,48	24,80 €	284,70 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	25,00	31,60 €	790,00 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	8,00	19,80 €	158,40 €
Sous Total HT			2 065,20 €	

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
BATIMENT G				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	2,30	27,00 €	62,10 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	46,00	22,00 €	1 012,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	15,40	24,80 €	381,92 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches de peinture Polyuréthane anti poussière	m ²	26,70	31,60 €	843,72 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m ²	8,00	19,80 €	158,40 €
Sous Total HT			2 458,14 €	

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
BATIMENT G				
Localisation : Du Rez de chaussée au R+3				
Echafaudage <i>Installation d'un Echafaudage, entretien et Repliement d'un Echafaudage</i>	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	4,00	19,50 €	78,00 €
Porte Face extérieure				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une couche de primaire et application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m²	106,00	24,50 €	2 597,00 €
Peinture des Plafonds et Limon				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m²	39,50	24,80 €	979,60 €
Marches , Contres-Marches et Palier				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,00	31,60 €	821,60 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes	U	45,00	9,70 €	
			436,50 €	
Rampe d'escalier et Portillon				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	20,00	19,80 €	396,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Nettoyage Usuel				
Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	330,00 €	330,00 €
MONTANT TOTAL H.T.				10 137,24 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				1 013,72 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				11 150,97 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Travaux de Rénovation de la Cage d'Escalier du Bâtiment H sis : 18 Boulevard de la République 92 420 VAUCRESSON				
BATIMENT H				
Localisation : De la Cave au Rez de Chaussée				
Portes Faces Extérieures				
Lessivage, ponçage, reprise ponctuelle à l'enduit à l'huile, puis application de 2 couches de laque acrylique satinée	m ²	9,20	27,00 €	248,40 €
Peinture des Murs				
Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition NOTA : partie couloir de cave couche de propreté	m ²	55,00	22,00 €	1 210,00 €
Peinture des Plafonds et rampants				
Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	12,00	24,80 €	297,60 €
Marches , Contres-Marches et sol du couloir				
Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m ²	26,70	31,60 €	843,72 €
OPTION				
Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes-	U	16,00	9,70 € 155,20 €	
Rampe d'escalier				
Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	ml	3,20	12,00 €	38,40 €
Sous Total HT			2 638,12 €	
BATIMENT H				
Localisation : Du Rez de Chaussée au R+2				

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
Echafaudage <i>Installation d'un Echafaudage, entretien et Replieement d'un Echafaudage</i>	ens	1,00	355,00 €	355,00 €
Bati de Porte Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une cuche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	U	2,00	19,50 €	39,00 €
Porte Face extérieure Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , application d'une cuche primaire application de 2 couches de peinture Acrylique en finition	m ²	2,10	27,00 €	56,70 €
Peinture des Murs Lessivage, égrenage, rebouchage partiel , ponçage , impression partiel sur rebouchage , et application de 2 couches de peinture Acrylique satinée en finition	m ²	119,00	24,50 €	2 915,50 €
Peinture des Plafonds Lessivage, égrenage, grattage des parties abîmées, impression partielle, rebouchage, ponçage, puis application de 2 couches de peinture acrylique mate en finition	m ²	39,50	24,80 €	979,60 €
Marches , Contres-Marches et Palier Lavage, dégraissage, application d'une couche de primaire d'accrochage, puis application de 2 couches peinture Polyuréthane anti poussière	m2	26,00	31,60 €	821,60 €
OPTION Fourniture et Pose de Barres Antidérapantes à bandes Photoluminescentes	U	32,00	9,70 € 310,40 €	
Rampe d'escalier et Portillon Ponçage , dégraissage , antirouille partiel , peinture de finition satinée 2 couches	m2	23,40	19,80 €	463,32 €
Nettoyage Usuel Déplacement, protection par bâches des ouvrages existants, et nettoyage usuel de fin de chantier	U	1,00	240,00 €	240,00 €

Syndicat de Copropriété NEXITY-Résidence Mazeleyre
78 150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Description des ouvrages	U	Quant.	Prix Unitaire H.T. en €	Montant Total HT en €
MONTANT TOTAL H.T.				8 508,84 €
TVA 10,00% (attestation ci-jointe)				850,88 €
MONTANT TOTAL TTC (TVA 10,00%)				9 359,72 €
<p>REVISION DE PRIX Ces prix sont valables 2 mois</p> <p>Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la remise de l'offre. La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Le prix sera donc ajusté des dépenses ou économies en résultant.</p> <p>CONDITIONS DE PAIEMENT 30% en début de travaux Acompte selon avancement des travaux Le solde à la fin des travaux</p> <p>J'atteste sur l'honneur avoir reçu du professionnel partenaire de CertiNergy les conseils adaptés à mes besoins d'économies d'énergie et délègue l'exclusivité de l'obtention des certificats d'économies d'énergie à CertiNergy.</p> <p>SIGNATURE DU CLIENT Bon pour accord</p> <p>En cas d'acceptation, nous retourner un exemplaire impérativement daté et signé</p>				

RECAPITULATIF DES DEVIS PAR BATIMENTS

BATIMENT	TOTAL HT
Bâtiment A	10 250,34 €
Bâtiment B1	8 052,02 €
Bâtiment B2	8 057,02 €
Bâtiment C	7 968,49 €
Bâtiment D	7 968,49 €
Bâtiment E	8 074,04 €
Bâtiment F	8 399,88 €
Bâtiment G	10 137,24 €
Bâtiment H	8 508,84 €
TOTAL HT	77 416,36 €
TVA 10%	7 612,52 €
TOTAL TTC	85 028,88 €



HEXATECH

décor & techniques

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
RESIDENCE MAZELEYRE
18 BD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Fait à Eragny le 08 Avril 2019

A l'attention de Monsieur Olivier PAOLI

Devis n° SYN 19 8996.2

Adresse des travaux | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Description des travaux | Travaux de rénovation des cages d'escalier et sas accès sous-sol

Date de valeur | ~~Avril 2019~~ maintenant jusqu'à l'AG

Validité de l'offre | ~~60 jours~~ jusqu'à l'AG.

Votre interlocuteur |

Frédéric DUBOIL / Laurent LEGENTIL

06.42.34.69.18 / 06.07.65.31.57

f.duboil@hexatech.fr / l.legentil@hexatech.fr

251 boulevard des Aviateurs Allés
95610 Éragny-sur-Oise - France
T. 01 39 09 49 09 - F. 01 39 09 49 00
contact@hexatech.fr - www.hexatech.fr

SN HEXATECH - SARL au capital de 100 000 €
RCS Pontoise B 843 344 698 - Code NAF 4334Z
TVA intracom. FR 81 843 344 698 00017

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT A

1.1-Description des ouvrages

ECHAFAUDAGE :					
1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
PEINTURE :					
1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m ²	74,46	25,00 €	1 861,50 €
1.1.2	Sur murs : lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m ²	235,66	25,50 €	6 009,33 €
1.1.3	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m ²	2,57	26,80 €	68,88 €
1.1.4	Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 7unitées) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m ²	18,93	26,20 €	495,97 €
1.1.5	Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâne lazure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m ²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.6	Sur ouvrages métalliques : (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m ²	40,68	18,50 €	752,58 €

Page 01/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et revêtement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture

Devis | SYN 19 8996.2

Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT A

1.1 Description des ouvrages

PEINTURE DE SOL :					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	80,23	27,80 €	2 230,39 €
PROTECTION / NETTOYAGE :					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> protection du sol par poiyane scotché et bâches	m ²	105,95	3,90 €	413,21 €
1.1.2	<u>Nettoyages :</u> Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	135,00 €	135,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -I Bât A					12 515,06 €

Page 02/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+4 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂT B1

1.1. Description des ouvrages

<u>ECHAFAUDAGE :</u>					
1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
<u>PEINTURE :</u>					
1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m ²	70,11	25,00 €	1 752,75 €
1.1.2	Sur plafond calotte : (4ème étage) fourniture et pose d'une toile à enduire type "Fissnet " enduit repassée 2 passes, ponçage à sec (pour une finition lisse sans structure)	m ²	10,82	21,50 €	232,63 €
<i>Nota : contenu du mauvais état du plafond (écaillage et fissures) il serait préférable pour un travail tenant à long terme d'entoiler le plafond comme prévu à notre devis</i>					
1.1.3	Sur murs : (en peinture) lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m ²	194,94	25,50 €	4 970,97 €
1.1.4	Sur murs : (en toile décorative) arrachage du revêtement, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m ²	42,28	30,50 €	1 289,54 €
1.1.5	fourniture et pose d'une toile à peindre type " Décorative "	m ²	42,28	5,50 €	232,54 €
1.1.6	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m ²	2,57	26,80 €	68,88 €

Page 03/19



3241 Éanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+4 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT B1

1.1 Description des ouvrages

1.1.7	<u>Sur boiseries en satin :</u> (portes 1 face accès s.sol et palier 4ème étage, 6 unités) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m ²	16,35	26,20 €	428,37 €
1.1.8	<u>Sur boiseries vernies :</u> (portes 1 face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâne lazure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m ²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.9	<u>Sur ouvrages métalliques :</u> (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m ²	51,89	18,50 €	959,97 €
PEINTURE DE SOL :					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	98,29	27,80 €	2 732,46 €
PROTECTION / NETTOYAGE :					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	124,01	3,90 €	483,64 €
1.1.2	<u>Nettoyages :</u> Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	150,00 €	150,00 €

Sous total Cage d'escalier R+4 et sas accès s.sol -I Bât B1 13 849,95 €



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et revêtement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+4 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT B2

1.1. Description des ouvrages

ECHAFAUDAGE :

1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
-------	---	-----	------	----------	----------

PEINTURE :

1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m ²	70,11	25,00 €	1 752,75 €
-------	---	----------------	-------	---------	------------

1.1.2	Sur plafond calotte : (4ème étage) fourniture et pose d'une toile à enduire type "Fissnet " enduit repassée 2 passes, ponçage à sec (pour une finition lisse sans structure)	m ²	10,82	21,50 €	232,63 €
-------	---	----------------	-------	---------	----------

Nota : contenu du mauvais état du plafond (écaillage et fissures) il serait préférable pour un travail tenant à long terme d'entoiler le plafond comme prévu à notre devis

1.1.3	Sur murs : (en peinture) lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m ²	194,94	25,50 €	4 970,97 €
-------	--	----------------	--------	---------	------------

1.1.4	Sur murs : (en toile décorative) arrachage du revêtement, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m ²	42,28	30,50 €	1 289,54 €
-------	---	----------------	-------	---------	------------

1.1.5	fourniture et pose d'une toile à peindre type " Décorative "	m ²	42,28	5,50 €	232,54 €
-------	--	----------------	-------	--------	----------

1.1.6	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m ²	2,57	26,80 €	68,88 €
-------	---	----------------	------	---------	---------

Page 05/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+4 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂT B2

1.1 Description des ouvrages

1.1.7	Sur boiseries en satin : (portes 1face accès s.sol et palier 4ème étage, 6unités) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m ²	16,35	26,20 €	428,37 €
1.1.8	Sur boiseries vernies : (portes 1face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâne lasure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m ²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.9	Sur ouvrages métalliques : (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m ²	51,89	18,50 €	959,97 €
PEINTURE DE SOL :					
1.1.1	Sur sol : (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	98,29	27,80 €	2 732,46 €
PROTECTION / NETTOYAGE :					
1.1.1	Sur sol : protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	124,01	3,90 €	483,64 €
1.1.2	Nettoyages : Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	150,00 €	150,00 €

Sous total Cage d'escalier R+4 et sas accès s.sol -1 Bât B2 13 849,95 €

Page 06/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂT C

1.1 Description des ouvrages

<u>ECHAFAUDAGE :</u>					
1.1.1	<u>Pour l'exécution de nos travaux :</u> mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
<u>PEINTURE :</u>					
1.1.1	<u>Sur plafonds droits et rampants : (compris limon)</u> lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m²	59,63	25,00 €	1 490,75 €
1.1.2	<u>Sur murs :</u> lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m²	181,38	25,50 €	4 625,19 €
1.1.3	<u>Sur boiseries : (bâti de portes)</u> lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m²	2,57	26,80 €	68,88 €
1.1.4	<u>Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 4 unités)</u> lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m²	10,82	26,20 €	283,48 €
1.1.5	<u>Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur)</u> ponçage machine sur partie plâne lasure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.6	<u>Sur ouvrages métalliques : (barreaudages)</u> lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m²	40,68	18,50 €	752,58 €

Page 07/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et revêtement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT C

1.1: Description des ouvrages

<u>PEINTURE DE SOL :</u>					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	69,69	27,80 €	1 937,38 €
<u>PROTECTION / NETTOYAGE :</u>					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	95,42	3,90 €	372,14 €
1.1.2	<u>Nettoyages :</u> Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	135,00 €	135,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol - I Bât C					10 213,61 €

Page 08/19



324) Étanchéité liquide (SEL)
 341) Colfeutrement de joints de construction
 342) Imperméabilité des façades
 611) Peinture et ravalement
 713) Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂT D

1.1 Description des ouvrages

ECHAFAUDAGE :					
1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
PEINTURE :					
1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m²	59,55	25,00 €	1 488,75 €
1.1.2	Sur murs : lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m²	184,97	25,50 €	4 716,74 €
1.1.3	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m²	2,57	26,80 €	68,88 €
1.1.4	Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 4 unités) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m²	10,82	26,20 €	283,48 €
1.1.5	Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâne lazure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.6	Sur ouvrages métalliques : (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m²	40,68	18,50 €	752,58 €

Page 09/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et revêtement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Designation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT D				
1.1: Description des ouvrages				
PEINTURE DE SOL :				
1.1.1 <u>Sur sol :</u> (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	69,62	27,80 €	1 935,44 €
PROTECTION / NETTOYAGE :				
1.1.1 <u>Sur sol :</u> protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	95,34	3,90 €	371,83 €
1.1.2 <u>Nettoyages :</u> Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	135,00 €	135,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -I BÂT D				10 300,90 €
				Page 10/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Coléaturement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Designation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂTE

1.1 Description des ouvrages:

ECHAFAUDAGE :					
1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
PEINTURE :					
1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m²	58,76	25,00 €	1 469,00 €
1.1.2	Sur murs : lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m²	181,02	25,50 €	4 616,01 €
1.1.3	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m²	2,57	26,80 €	68,88 €
1.1.4	Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 4unitées) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m²	10,82	26,20 €	283,48 €
1.1.5	Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâne lazure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.6	Sur ouvrages métalliques : (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m²	40,68	18,50 €	752,58 €

Page 11/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture

Devis | SYN 19 8996.2

Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT E**1.1: Description des ouvrages**

	U	Qté	P.U	Total H.T.
PEINTURE DE SOL :				
1.1.1 <u>Sur sol :</u> (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	68,82	27,80 €	1 913,20 €
PROTECTION / NETTOYAGE :				
1.1.1 <u>Sur sol :</u> protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	94,55	3,90 €	368,75 €
1.1.2 <u>Nettoyages :</u> Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	135,00 €	135,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -I Bât E				10 155,10 €

Page 12/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilisation des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2

Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂT F

1.1: Description des ouvrages

ECHAFAUDAGE :					
1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
PEINTURE :					
1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m ²	62,02	25,00 €	1 550,50 €
1.1.2	Sur murs : lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m ²	178,84	25,50 €	4 560,42 €
1.1.3	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m ²	2,57	26,80 €	68,88 €
1.1.4	Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 4 unités) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m ²	10,82	26,20 €	283,48 €
1.1.5	Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâne lazure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m ²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.6	Sur ouvrages métalliques : (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m ²	40,68	18,50 €	752,58 €

Page 13/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture

Devis | SYN 19 8996.2

Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂT F				
1.1: Description des ouvrages				
<u>PEINTURE DE SOL :</u>				
1.1.1				
<i>Sur sol: (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)</i>				
	m ²	72,08	27,80 €	2 003,82 €
<u>PROTECTION / NETTOYAGE :</u>				
1.1.1				
<i>Sur sol : protection du sol par polyane scotché et bâches</i>				
	m ²	97,80	3,90 €	381,42 €
1.1.2				
<i>Nettoyages : Nettoyages usuels en cours et fin de travaux</i>				
	ens	1,00	135,00 €	135,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât F				10 284,31 €
				Page 14/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Colfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -2 BÂT G

1.1. Description des ouvrages

ECHAFAUDAGE :

1.1.1	<u>Pour l'exécution de nos travaux :</u> mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports.	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
-------	--	-----	------	----------	----------

PEINTURE :

1.1.1	<u>Sur plafonds droits et rampants : (compris limon)</u> lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m²	87,17	25,00 €	2 179,25 €
-------	--	----	-------	---------	------------

1.1.2	<u>Sur murs :</u> lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m²	229,45	25,50 €	5 850,98 €
-------	---	----	--------	---------	------------

1.1.3	<u>Sur boiseries : (bâti de portes)</u> lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m²	2,57	26,80 €	68,88 €
-------	--	----	------	---------	---------

1.1.4	<u>Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 2unitées)</u> lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m²	5,41	26,20 €	141,74 €
-------	--	----	------	---------	----------

1.1.5	<u>Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur)</u> ponçage machine sur partie plâtre lasure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m²	9,62	28,40 €	273,21 €
-------	--	----	------	---------	----------

1.1.6	<u>Sur ouvrages métalliques : (barreaudages)</u> lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m²	63,11	18,50 €	1 167,54 €
-------	--	----	-------	---------	------------

Page 15/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilisation des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -2 BÂT G

1.1. Description des ouvrages

<u>PEINTURE DE SOL :</u>					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	117,32	27,80 €	3 261,50 €
<u>PROTECTION / NETTOYAGE :</u>					
1.1.1	<u>Sur sol :</u> protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	143,05	3,90 €	557,90 €
1.1.2	<u>Nettoyages :</u> Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	150,00 €	150,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -2 Bât G					13 925,98 €

Page 16/19



3241 Éanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imparméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
--------------------------	---	-----	-----	------------

CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -I BÂT H

1.1. Description des ouvrages

ECHAFAUDAGE :					
1.1.1	Pour l'exécution de nos travaux : mise en place d'un échafaudage avec planchers de travail et échelles d'accès, compris pose, dépose, double transports,	ens	1,00	275,00 €	275,00 €
PEINTURE :					
1.1.1	Sur plafonds droits et rampants : (compris limon) lavage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec peinture acrylique mate 2 couches	m²	65,40	25,00 €	1 635,00 €
1.1.2	Sur murs : lessivage, grattage de peinture écaillée, ouverture des fissures, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec calfeutrage au mastic acrylique, peinture acrylique velour 2 couches	m²	183,99	25,50 €	4 691,75 €
1.1.3	Sur boiseries : (bâti de portes) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture laque glycéro satinée 2 couches	m²	2,57	26,80 €	68,88 €
1.1.4	Sur boiseries en satin : (portes 1 face accès s.sol, 4 unités) lessivage pour repeindre, grattage de peinture écaillée, impression glycéro partielle, rebouchages au blanc de zinc, ponçage à sec, calfeutrage au mastic acrylique, peinture glycéro satinée 2 couches	m²	10,82	26,20 €	283,48 €
1.1.5	Sur boiseries vernies : (portes 1 face accès paliers ascenseur) ponçage machine sur partie plâtre lasure d'uniformisation 1 couche, vernis glycéro satinée 2 couches	m²	9,62	28,40 €	273,21 €
1.1.6	Sur ouvrages métalliques : (barreaudages) lessivage, grattage des parties oxydées, antirouille partielle, peinture laque glycéro brillante 2 couches	m²	40,68	18,50 €	752,58 €

Page 17/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et revêtement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur

Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages		U	Qté	P.U	Total H.T.
CAGE D'ESCALIER R+3 ET SAS ACCES S.SOL -1 BÂTH					
1.1: Description des ouvrages					
PEINTURE DE SOL :					
1.1.1	Sur sol: (en peinture, compris marches d'escalier jusqu'au s.sol compris sas s.sol) dégraissage, nettoyage, dépoussiérage, application de 2 couches de peinture polyuréthane (anti-poussière)	m ²	69,71	27,80 €	1 937,94 €
PROTECTION / NETTOYAGE :					
1.1.1	Sur sol : protection du sol par polyane scotché et bâches	m ²	95,44	3,90 €	372,22 €
1.1.2	Nettoyages : Nettoyages usuels en cours et fin de travaux	ens	1,00	135,00 €	135,00 €
Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât H					10 425,05 €
					Page 18/19



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur



Objet | Travaux de peinture
 Adresse | 18 Bd de la République 92420 Vaucresson

Devis | SYN 19 8996.2
 Date | 08/04/2019

Désignation des ouvrages	U	Qté	P.U	Total H.T.
Description des ouvrages				
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât A</u>				12 515,06 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+4 et sas accès s.sol -1 Bât B1</u>				13 849,95 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+4 et sas accès s.sol -1 Bât B2</u>				13 849,95 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât C</u>				10 213,61 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât D</u>				10 300,90 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât E</u>				10 155,10 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât F</u>				10 284,31 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -2 Bât G</u>				13 925,98 €
<u>Sous total Cage d'escalier R+3 et sas accès s.sol -1 Bât H</u>				10 425,05 €
Total récapitulatif				105 519,90 €
T.V.A. 10%				10 551,99 €
Total récapitulatif				116 071,89 €

Page 19/19

NOTAS

- . Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. toute variation ultérieure de ces taux imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.
- . Il n'est pas prévu la remise en jeu des menuiseries dans notre proposition.
- . Il n'est pas prévu de réparation des ouvrages métalliques dans notre proposition.
- . Un local fermant à clef devra être à la disposition de nos ouvriers pour qu'ils puissent se changer et entreposer le matériel et les matériaux.
- . La fourniture de l'eau et de l'électricité sera à la charge du Client.
- . A défaut de paiement des situations, nous nous réservons le droit d'interrompre les travaux
- . Pour votre COMMANDE, veuillez nous retourner une copie du devis signé pour accord

Condition de règlement

30% à la commande
 60 % sur situation de travaux
 10 % en fin de chantier

Bon pour accord

Date/...../.....
 Fait à
 Signature



3241 Étanchéité liquide (SEL)
 3411 Calfeutrement de joints de construction
 3421 Imperméabilité des façades
 6111 Peinture et ravalement
 7131 Isolation thermique par l'extérieur





Proposition commerciale

Réf. : PR1902-17584

Date : 05/02/2019

Date de fin de validité : 06/05/2019

Émetteur:

Adressé à:

ANCOTEC S.A.S.

ZAC Charles Renard 10, bd Georges Marie Guynemer
78210 Saint Cyr l'école
France

Tél.: 01 30 07 12 99 - Fax: 01 30 07 12 98

Email: ancotec@ancotec.com

Web: www.ancotec.com

NEXITY Le Chesnay

34 rue de la Celle
Boite postale 50
78152 LE CHESNAY
Num. TVA: FR56303336119

Résidence: AB8079253 - MAZELEYRE - 18, boulevard de la République 92420 VAUCRESSON

Changement du système de contrôle d'accès par badges de la résidence.

Remplacement des 31 lecteurs (9 portes d'entrées, 20 portes arrières et 2 portes basculantes).

A noter, les badges actuellement détenus par les copropriétaires ne seront pas compatibles avec le nouveau système. Fourniture des badges en option, quantité à définir à la commande.

En option, fourniture, mise en service et formation à l'utilisation d'un encodeur de badges URMET. Pré requis: Un ordinateur avec le logiciel Internet Explorer et une liaison ADSL / Fibre.

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
REPLACEMENT LECTEURS VIGIK / RESIDANTS					
KCV1083 - Centrale simplifiée CV1083 + lecteur T25VK2 1 centrale CV1083 URMET 1 Lecteur VIGIK / Résidant format T25 Activation possible d'une fonction "anti-copie" de badges. Si le système décèle une copie, ce dernier désactivera définitivement l'original et ses clones. De ce fait une délibération en assemblée générale interdisant aux résidents de copier les badges est fortement recommandée.	10%	308,72	31	20%	7 656,26
MOT - Main d'oeuvre technicien	10%	68,18	56		3 818,18
DEP1 - Forfait déplacement zone 1	10%	50,00	7	Offert	0,00
REPLACEMENT LECTEURS VIGIK / RESIDANTS					11 474,44
BADGES					
MEMOPROX - Clé de proximité résident URMET à encoder IP68, antichoc IK8, couleur noir.	10%	8,50			Option
BADGES					0,00
ENCODEUR DE BADGES					
18970003 - Encodeur Light USB URMET	20%	193,70	1	20%	154,96
CLE_WEB - Badge d'accès base de donnée VISIOSOFTWEB	20%	70,30	1	20%	56,24
MOT - Main d'oeuvre technicien	10%	68,18	2		136,36
DEP1 - Forfait déplacement zone 1	10%	50,00	1	Offert	0,00
ENCODEUR DE BADGES					347,56



Proposition commerciale

Réf. : PR1902-17584

Date : 05/02/2019

Date de fin de validité : 06/05/2019

--	--	--	--	--	--

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CREDIT AGRICOLE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18206	00467	00936009001	31

Domiciliation: CRCA BOIS D'ARCY

Nom du propriétaire du compte: S.A.S.U. ANCOTEC

Code IBAN: FR76 1820 6004 6700 9360 0900 131

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP882

Total HT	11 822,00
Total TVA 10%	1 161,08
Total TVA 20%	42,24
Total TTC	13 025,32



Proposition commerciale

Réf. : PR1902-17584

Date : 05/02/2019

Date de fin de validité : 06/05/2019

GARANTIE

Deux ans, pièces et main d'oeuvre dans le cadre d'une utilisation normale du matériel. Ne couvre pas le vandalisme, l'arrachement des appareils et des câbles, les dégradations par recouvrement de substances non prévues par le fabricant (peintures, poudres, acides, graisses, hydrocarbures, etc.), les dégâts provoqués par un incendie, la foudre, l'eau, ni ceux causés par l'intervention d'autre personnel que celui de ANCOTEC.

CONDITIONS

Prix H.T. ferme sauf modifications ou imprévu.
T.V.A. en fonction du taux en vigueur à la facturation.
Délai de validité de cette offre : 3 mois.
Acompte : 30% à la commande.
Solde : à la fin des travaux.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

De convention expresse, le matériel demeure la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix de cession conformément aux termes de la loi N° 80-335 du 12 mai 1980.
Néanmoins, l'acheteur est responsable, dès le premier jour de la prise de possession de tous risques pouvant résulter de la détention des marchandises vendues.

BON POUR ACCORD

SIGNATURE ET CACHET

Le service commercial

Stéphane PERUCH





Experts Maintenance Accès

Portes et portails automatiques, Automatismes, Clôtures, Portes de boîtes, Rideaux et volets roulants, Barrières levantes, fermetures,

Contrôle d'accès, Portes de hall, Claviers codés, Interphonie GSM, VIGIK, Télécommandes radio, Caméras,

Installation, Dépannage, Maintenance, Contrat d'entretien, Mise en conformité,

SDC REPRÉSENTE PAR NEXITY LE CHESNAY

34 RUE DE LA CELLE
78150 LE CHESNAY

Port. : 06 78 67 22 29

Email : christophebraie@ema-services.fr

Site web : <http://www.ema-services.fr>

Christophe BRAIE

N° : DEV0693

Date : 20/09/2019

N° client : CLT0173

Devis valable jusqu'au
19/11/2019

DEVIS

Réf. : RESIDENCE MAZELEYRE 18 BVD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON

Etude pour la fourniture et pose d'un contrôle d'accès INTRATONE

A SAVOIR : Dépose du matériel existant sans réemploi.

Équipement de 9 portes entrées immeubles par la fourniture et pose d'un contrôle d'accès de type INTRATONE.

Descriptif de l'installation :

Équipement pour une porte d'entrée immeuble :

Un portier téléphonique en ZAMAC, mains libres « intratone GSM /3G » pouvant gérer entre 100 numéros téléphoniques.

La programmation des noms, des numéros et des codes se feront à partir d'un site internet dédiée.

Mise en place de la platine d'appel à proximité de la porte entrée immeuble, celle-ci se compose d'un afficheur de 2 lignes de 16 caractères, deux touches de sélection et une d'appel, un clavier codé pour les services divers avec programmation des codes par tranches horaires.

Une caméra CCD.

Possibilité de gérer deux contacts distincts permettant d'ouvrir deux portes ceci par la composition de deux codes différents.

Un lecteur de clés de proximité de type VIGIK.

Détail de la centrale commune au portier téléphonique :

Fourniture et pose d'une centrale de gestion pouvant gérer 1 porte.

Cette centrale permettra la gestion de 40 codes claviers (si un clavier codé est raccordé).

La gestion se fait uniquement sur le site Web dédié, il sera possible de programmer ou déprogrammer un titre d'accès, de récupérer les événements horodatés du site.

La gestion est sécurisée par un login et un mot de passe gestionnaire si vous souhaitez en assurer la gestion.

Fourniture et pose d'une alimentation régulée de type 12V 5A.

Fourniture et pose d'une plaque de propriété en aluminium brut 20/10ème.

Raccordements, programmations et mise en service après essais

Équipement pour une porte de parking :

Fourniture et pose de 1 récepteur 868 MhZ comprenant 2 relais d'ouverture.

Raccordement de celui-ci sur l'automate du portail.

Le prix unitaire d'une clé de proximité est de : 10.50€ HT (Nous préciser le nombre lors de votre commande)

Le prix unitaire d'une télécommande bi-technologie (badge intégré) est de : 45.00€ HT (Nous préciser le nombre lors de votre commande)



Les 5 platines téléphoniques sont fonctionnelles sous réserve de souscrire un abonnement auprès du fabricant.

La dépose des combinés existants dans les appartements n'est pas incluse dans cette prestation.

Libelle	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART0005 -MONTANT TOTAL HT	1,00		15 870,00 €	0,00%	15 870,00 €	10,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	15 870,00 €	10,00%	1 587,00 €

Total HT	15 870,00 €
TVA	1 587,00 €
Total TTC	17 457,00 €

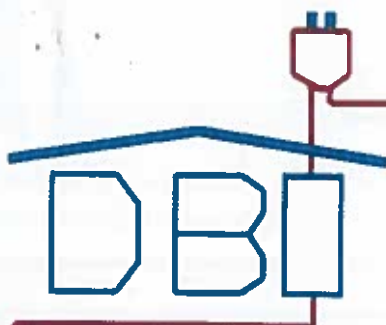
Règlement	Virement
Echéance(s)	Acompte de 6 652,80 € au 20/09/2019

Acompte demandé 38,11 %

Soit 6 652,80 €

Bon pour accord

Date et signature



ELECTRICITE GENERALE
AUTOMATISME DE PORTES, ANTENNE TELEVISION, SATELLITE
VIDEO, DIGICODE, INTERPHONE

INSTALLATIONS NEUVES,
RENOVATIONS, DEPANNAGES

Croissy sur Seine, le 04/10/2019

NEXITY LE CHESNAY
A l'attention de Madame PRUDHOMME
34 rue de la Celle
78150 Le Chesnay

DEVIS N°1191020

Objet : Contrôle d'accès - Résidence Mazeleyre - 18 boulevard de la République à Vaucresson

Remplacement du contrôle d'accès existant

Bâtiment	Portes principales	Portes secondaires
A	1	4
B1	1	1
B2	1	1
C	1	1
D	1	3 (dont 1 ascenseur) <u>Prévoir une intervention de l'ascensoriste</u>
E	1	1
F	1	1
G	1	1
H	1	1
Parking 1	1 HF + 3 lecteurs	4
Parking 2	1 HF+ 2 lecteurs	3

Contrôle d'accès sous marque hexact, gestion web ou PC par lecture/écriture.

Micro centrale soft 1 porte	250	35	8 750,00 €
Boitier saillie pour lecteur sur portes secondaires porte parking	115	24	2 760,00 €
Récepteur HF soft 1 porte	370	2	740,00 €
Petites fournitures	110	1	110,00 €
Main d'œuvre, câblage et essais			3 300,00 €
		Total HT	15 660,00 €
	Taux de TVA : 10,00%	TVA	1 566,00 €
(Suivant la législation en vigueur)		Total TTC	17 226,00 €

Option : remplacement des alimentations existantes : + € 2.288,00 TTC

Clés de proximités : € 11,00 TTC l'unité **GARANTIE A VIE** (prix fournie, programmée, livrée)

Télécommandes bi-technologies piétons/véhicules : € 33,00 TTC l'unité Garantie 2 ans hors pile (prix fournie, programmée, livrée)

Installation garantie 2 ans pièces et main d'œuvre (hors vandalisme et détériorations)

DBI 11 rue Maurice Leblanc - Technoparc Claude Monet - 78290 Croissy sur seine - ☎ 01 39 76 46 66 - Fax 01 34 80 13 67
SARL au capital de 50.000 Euros - RCS VERSAILLES B 390776615 - SIRET 390 776 615 00044 - APE 4321 A

CONDITIONS HABITUELLES DE PAIEMENT :

VALEUR octobre 2019

Par chèque à l'ordre de DBI

40% à l'acceptation des travaux, 60% à réception de facture.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner un exemplaire du présent devis, daté, signé et revêtu de la mention "BON POUR ACCORD" ainsi que l'attestation TVA jointe.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Date et signature du clientSignature Entreprise

D.B.I
11, Rue Maurice Leblanc
Espace Claude Monet
78290 CROISSY SUR SEINE
Tél. : 01 39 76 46 66 - Fax : 01 34 80 13 67
Siret : 390 776 615 00044 - APE 4321 A

NEXITY LE CHESNAY
 34 rue de la Celle
 78150 LE CHESNAY

A l'attention de Catherine PRUDHOMME

N/Réf : MC/NS/Devis n°19.9475

V/Réf : DEV0844570

Chantier : RESIDENCE MAZELEYRE
 18 boulevard de la République
 92420 VAUCRESSON

Objet : REMPLACEMENT INSTALLATION CONTROLE D'ACCES
 SYSTEME VIGIK®

Vélizy-Villacoublay, le 2 octobre 2019

Copie : Monsieur GASPAR
 Conseil syndical

Madame,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre meilleure proposition concernant les travaux à effectuer dans la résidence ci-dessus référencée.

1 - CONTROLE D'ACCES - SYSTEME VIGIK® + RESIDENTS - PORTES HALLS (x9)

DEPOSE du matériel existant et repérage de la câblerie.

AVEC CONSERVATION des alimentations, des ventouses électromagnétiques et des boutons poussoirs existants.

FOURNITURE ET POSE :

1 CONTRÔLE D'ACCÈS système VIGIK® de marque URMET CV, centrale autonome homologuée par LA POSTE, EDF-GDF, FRANCE TELECOM et contrôle d'accès résidentiel par badge de proximité à code individuel MEMOPROX, capacité 1000 badges, programmation par badge porteur : annulation-programmation individuelle de badge par présentation du nouveau badge sur le lecteur de la centrale (pas de déplacement sur site) / autodiagnostic du système par leds.

Gestion sous VISIOSOFT-WEB sur base sécurisée du constructeur.

IMPORTANT : FONCTION ANTI-COPIE - La ou les centrales sont équipées de la fonction « anti-copie » de badges.

Tout badge reproduit sans autorisation du syndic / conseil syndical sera automatiquement supprimé, ainsi que le badge d'origine ayant servi pour la copie.

Il est important de prévenir l'ensemble des copropriétaires et d'acter la fonction « anti-copie ».

Cette fonction fera l'objet d'une demande spécifique auprès du constructeur.

9 LECTEURS VIGIK® et résidents T25 VCK antivandales, technologie « bi standard » permettant l'utilisation simultanée d'une carte VIGIK® et du badge de proximité MEMOPROX pour les résidents.

PROGRAMMATION des badges de proximité MEMOPROX et fourniture du listing résidents.

Pour une bonne mise en service du système, il est important de nous communiquer la liste des résidents par bâtiment et numéro de lot ainsi que le nombre exacte de badges à prévoir par appartement (à fournir sous format Excel).

Les badges seront livrés accompagnés d'un listing indiquant le numéro de lot, le nom du propriétaire, le nom du locataire, les numéros des badges et leur couleur, d'une case d'émargement permettant de dater et signer lors de la remise des badges.

Ce listing servira de référence et de suivi du contrôle d'accès et permettra de retrouver rapidement le numéro du badge qui serait à remplacer en cas de perte ou de vol, par exemple.

RACCORDEMENT - ESSAIS et MISE EN SERVICE.
POUR LES 9 HALLS

MONTANT HT	3 630.00 €
TVA 10%*	363.00 €
MONTANT TTC	3 993.00 €

OUVERTURE RÉSIDENTS

BADGE DE PROXIMITÉ MEMOPROX de marque URMET, boîtier ABS noir type porte clé, étanche IP68 antichoc IK8 de dimensions L47 x H35 x P4 mm, électronique sans pile, numéro interne gravé dans la masse, lecture par le champ magnétique du lecteur.

UNITAIRE HT	8.18 €
TVA 10%*	0.82 €
UNITAIRE TTC	9.00 €

2 - CONTROLE D'ACCES - SYSTEME VIGIK® + RESIDENTS - PORTES ACCES SOUS-SOL BATIMENT A (x4)

DEPOSE du matériel existant et repérage de la câblerie.

AVEC CONSERVATION des alimentations, des ventouses électromagnétiques et des boutons poussoirs existants.

FOURNITURE ET POSE :

1 CONTRÔLE D'ACCÈS système VIGIK® de marque URMET CV, centrale autonome homologuée par LA POSTE, EDF-GDF, FRANCE TELECOM et contrôle d'accès résidentiel par badge de proximité à code individuel MEMOPROX.

NOTA : Toutes fonctions VIGIK® désactivées - ouverture résidents uniquement.

4 LECTEURS VIGIK® et résidents T25 VGK antivandales, technologie « bi standard » permettant l'utilisation simultanée d'une carte VIGIK® et du badge de proximité MEMOPROX pour les résidents.

1 BOITIER INOX référence 10050/I, façade percée au diamètre 25 mm, dimensions façade H110 X L 130mm, fixation par vis spéciales 4468, montage en saillie.

PROGRAMMATION des badges de proximité prévus en 1.

RACCORDEMENT - ESSAIS et MISE EN SERVICE.

POUR LES 4 PORTES

MONTANT HT	1 920.00 €
TVA 10%*	192.00 €
MONTANT TTC	2 112.00 €

3 - CONTROLE D'ACCES - SYSTEME VIGIK® + RESIDENTS - PORTES ACCES SOUS-SOL BATIMENTS B1, B2, C, E, F, G, H

DEPOSE du matériel existant et repérage de la câblerie.

AVEC CONSERVATION des alimentations, des ventouses électromagnétiques et des boutons poussoirs existants.

FOURNITURE ET POSE :

1 CONTRÔLE D'ACCÈS système VIGIK® de marque URMET CV, centrale autonome homologuée par LA POSTE, EDF-GDF, FRANCE TELECOM et contrôle d'accès résidentiel par badge de proximité à code individuel MEMOPROX.

NOTA : Toutes fonctions VIGIK® désactivées - ouverture résidents uniquement.

7 LECTEURS VIGIK® et résidents T25 VGK antivandales, technologie « bi standard » permettant l'utilisation simultanée d'une carte VIGIK® et du badge de proximité MEMOPROX pour les résidents.

1 BOITIER INOX référence 10050/I, façade percée au diamètre 25 mm, dimensions façade H110 X L 130mm, fixation par vis spéciales 4468, montage en saillie.

PROGRAMMATION des badges de proximité prévus en 1.

RACCORDEMENT - ESSAIS et MISE EN SERVICE.

POUR LES 7 PORTES

MONTANT HT	3 690.00 €
TVA 10%*	369.00 €
MONTANT TTC	4 059.00 €

4 - CONTROLE D'ACCES - SYSTEME VIGIK® + RESIDENTS - PORTES ACCES SOUS-SOL (x2) + ASCENSEUR BATIMENT D

DEPOSE du matériel existant et repérage de la câblerie.

AVEC CONSERVATION des alimentations, des ventouses électromagnétiques et des boutons poussoirs existants.

FOURNITURE ET POSE :

1 CONTRÔLE D'ACCÈS système VIGIK® de marque URMET CV, centrale autonome homologuée par LA POSTE, EDF-GDF, FRANCE TELECOM et contrôle d'accès résidentiel par badge de proximité à code individuel MEMOPROX.

NOTA : Toutes fonctions VIGIK® désactivées - ouverture résidents uniquement.

3 LECTEURS VIGIK® et résidants T25 VGK antivandales, technologie « bi standard » permettant l'utilisation simultanée d'une carte VIGIK® et du badge de proximité MEMOPROX pour les résidents.

2 BOITIERS INOX référence 10050/I, façade percée au diamètre 25 mm, dimensions façade H110 X L 130mm, fixation par vis spéciales 4468, montage en saillie.

PROGRAMMATION des badges de proximité prévus en 1.

POSE ET RACCORDEMENT en coordination avec la société des ascenseurs, prévoir l'immobilisation de la cabine (prévoir 2h).

ESSAIS et MISE EN SERVICE.

POUR LES 2 PORTES + L'ASCENSEUR

MONTANT HT	1 590.00 €
TVA 10%*	159.00 €
MONTANT TTC	1 749.00 €

5 - CONTROLE D'ACCES - SYSTEME VIGIK® + RESIDENTS - PORTE DE PARKING AUTOMATIQUE N°1 + PORTES PIETONNES (x5)

DEPOSE du matériel existant et repérage de la câblerie.

AVEC CONSERVATION des alimentations, des ventouses électromagnétiques et des boutons poussoirs existants.

FOURNITURE ET POSE :

1 CONTRÔLE D'ACCÈS système VIGIK® de marque URMET CV, centrale autonome homologuée par LA POSTE, EDF-GDF, FRANCE TELECOM et contrôle d'accès résidentiel par badge de proximité à code individuel MEMOPROX.

NOTA : Toutes fonctions VIGIK® désactivées - ouverture résidents uniquement.

7 LECTEURS VIGIK® et résidants T25 VGK antivandales, technologie « bi standard » permettant l'utilisation simultanée d'une carte VIGIK® et du badge de proximité MEMOPROX pour les résidents.

1 RECEPTEUR HF PROGRAMMABLE de marque URMET réf CVHFLE, micro-centrale HF 868 MHZ - système lecture/écriture programmable sous VISIOSOFTWEB, capacité maximum 5000 émetteurs MEMOBIP4B, mémoire des données débouchable, dimensions 120 x 100 x 45 mm.

1 BOITIER INOX référence 10050/I, façade percée au diamètre 25 mm, dimensions façade H110 X L 130mm, fixation par vis spéciales 4468, montage en saillie.

PROGRAMMATION des badges de proximité prévus en 1.

PROGRAMMATION des émetteurs HF et fourniture du listing.

Pour une bonne mise en service du système, il sera important de vous constituer et de nous transmettre un listing des résidents sous EXCEL indiquant leur numéro de lot, le nom du propriétaire, le nom de l'occupant, le nombre d'émetteurs prévu pour chaque lot.

Ce listing comportera une case d'émargement pour signature lors de la distribution et il servira de référence et de suivi du contrôle d'accès et permettra de retrouver rapidement le numéro de l'émetteur qui serait à remplacer en cas de perte ou de vol par exemple.

RACCORDEMENT - ESSAIS et MISE EN SERVICE.

MONTANT HT	3 570.00 €
TVA 10%*	357.00 €
MONTANT TTC	3 927.00 €

OUVERTURE PORTE DE PARKING AUTOMATIQUE + HALLS RESIDENTS

ÉMETTEUR BI TECHNOLOGIE MEMOBIP 4B, fonction HF pour porte, portail automatique et fonction lecture de proximité pour lecteur de badges, 4 canaux radio 868 Mhz, code interne gravé dans la masse, alimentation par pile interchangeable, boîtier ABS noir type porte clé 37 x 70 x 13.75 mm.

NOTA : Les émetteurs seront programmés sur les lecteurs de contrôle d'accès des halls d'entrée.

UNITAIRE - MONTANT HT	26.36 €
TVA 10%*	2.64 €
UNITAIRE - MONTANT TTC	29.00 €

6 - CONTROLE D'ACCES - SYSTEME VIGIK® + RESIDENTS - PORTE DE PARKING AUTOMATIQUE N°2 + PORTES PIETONNES (x3)

DEPOSE du matériel existant et repérage de la câblerie.

AVEC CONSERVATION des alimentations, des ventouses électromagnétiques et des boutons poussoirs existants.

FOURNITURE ET POSE :

1 CONTRÔLE D'ACCÈS système VIGIK® de marque URMET CV, centrale autonome homologuée par LA POSTE, EDF-GDF, FRANCE TELECOM et contrôle d'accès résidentiel par badge de proximité à code individuel MEMOPROX.

NOTA : Toutes fonctions VIGIK® désactivées - ouverture résidents uniquement.

5 LECTEURS VIGIK® et résidents T25 VGK antivandales, technologie « bi standard » permettant l'utilisation simultanée d'une carte VIGIK® et du badge de proximité MEMOPROX pour les résidents.

1 RECEPTEUR HF PROGRAMMABLE de marque URMET réf CVHFLE, micro-centrale HF 868 MHZ - système lecture/écriture programmable sous VISIOSOFTWEB, capacité maximum 5000 émetteurs MEMOBIP4B, mémoire des données débrochable, dimensions 120 x 100 x 45 mm.

1 BOITIER INOX référence 10050/I, façade percée au diamètre 25 mm, dimensions façade H110 X L 130mm, fixation par vis spéciales 4468, montage en saillie.

PROGRAMMATION des badges de proximité prévus en 1.

PROGRAMMATION des émetteurs HF et fourniture du listing.

Pour une bonne mise en service du système, il sera important de vous constituer et de nous transmettre un listing des résidents sous EXCEL indiquant leur numéro de lot, le nom du propriétaire, le nom de l'occupant, le nombre d'émetteurs prévu pour chaque lot.

Ce listing comportera une case d'émargement pour signature lors de la distribution et il servira de référence et de suivi du contrôle d'accès et permettra de retrouver rapidement le numéro de l'émetteur qui serait à remplacer en cas de perte ou de vol par exemple.

RACCORDEMENT - ESSAIS et MISE EN SERVICE.

MONTANT HT	2 850.00 €
TVA 10%*	285.00 €
MONTANT TTC	3 135.00 €

OUVERTURE PORTE DE PARKING AUTOMATIQUE + HALLS RESIDENTS

ÉMETTEUR BI TECHNOLOGIE MEMOBIP 4B, fonction HF pour porte, portail automatique et fonction lecture de proximité pour lecteur de badges, 4 canaux radio 868 Mhz, code interne gravé dans la masse, alimentation par pile interchangeable, boîtier ABS noir type porte clé 37 x 70 x 13.75 mm.

NOTA : Les émetteurs seront programmés sur les lecteurs de contrôle d'accès des halls d'entrée.

UNITAIRE - MONTANT HT	26.36 €
TVA 10%*	2.64 €
UNITAIRE - MONTANT TTC	29.00 €

7 - GESTION SUR SITE PAR LE GARDIEN - VISIOSOFTWEB
FOURNITURE ET INSTALLATION :

1 KIT DE GESTION/PROGRAMMATION de marque URMET réf. VISIOSOFTWEB permettant de gérer votre propre base de données sur un site dédié et sécurisé, ce kit comprend :

- 1 carte maître pour création de base de données réf. PROXWEB contient un code identifiant unique attaché définitivement à votre base de données.
- 1 encodeur réf. PROGUSB livré avec cordon USB
- Aide en ligne accessible depuis interface de connexion

INSTALLATION de l'ensemble sur PC à la loge (fourni par vos soins), nécessite un accès internet.

FORMATION à la programmation / déprogrammation des badges (forfait 1/2 journée).

MONTANT HT	540.00 €
TVA 20%	54.00 €
MONTANT TTC	594.00 €

***TVA :** Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de réception des travaux.
Le taux réduit à 10% ne sera applicable qu'à réception de l'attestation dûment complétée et signée par vos soins.

VALIDITÉ DE L'OFFRE : 2 mois à partir de la date de l'offre.

GARANTIE : 2 ANS PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE

Les matériels sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de deux ans à compter de leur installation complète et définitive, sans préjudice de l'application légale pour vice caché.

La garantie se limite au remplacement ou à la réparation de la pièce reconnue défectueuse. Elle ne s'applique pas aux remplacements ou réparations rendues nécessaires soit par l'usure normale du matériel, soit par suite de détériorations ou d'accidents provenant de la négligence, de défaut d'entretien ou de surveillance, de conditions d'utilisation non-conformes à celles normalement prévisibles, de l'inobservation des consignes de mise en service ou d'entretien prescrites.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT : 30% à la commande / le solde à réception de travaux.

Suivant la législation en vigueur depuis le 1er juillet 1993 : Tout retard de paiement fera l'objet de pénalités égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, appliqué sur le montant hors taxes de la facture.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Par application de la loi du 12 mai 1980, la propriété des matériels vendus par PRECISELEC ne sera transférée au client qu'au moment du paiement intégral par ce dernier du prix convenu pour lesdits matériels, étant précisé que par « paiement » on doit entendre l'encaissement effectif dudit prix par PRECISELEC.

PRECISELEC sera habilité sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, à revendiquer les matériels dont le prix n'aura pas été, à l'échéance convenue, intégralement payé.

Le client sera tenu de prendre toutes dispositions pour que les matériels qui lui auront été vendus restent jusqu'au paiement intégral du prix, identifiables comme étant la propriété de PRECISELEC. Il s'engage en outre, en cas de saisie opérée par des tiers sur les matériels non-payés, à en informer immédiatement PRECISELEC.

Les risques des matériels sont transférés au client au moment de la livraison desdits matériels à celui-ci.

CLAUSE DE JURIDICTION :

Toute contestation qui pourrait naître de l'application des présentes conditions générales est de la compétence des tribunaux de VERSAILLES (YVELINES).

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Les coordonnées figurant sur ce document sont utilisées pour répondre à vos demandes de devis ou d'informations. Elles sont destinées uniquement à Précisélec à des fins de gestion administrative et commerciale. Vos données ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi sur la protection et la gestion des données personnelles du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données en adressant un mail à Précisélec : contact@preciselec.net.

Nous espérons que notre proposition vous permettra de nous confier vos ordres et nous vous rappelons que nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos meilleures salutations.

Le Client

SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION :
« BON POUR ACCORD », SUIVI DE LA DATE
ET DU CACHET DE L'ENTREPRISE.

Marc CHARUEL



RÉF. KCV1S2

Désignation : Kit micro-centrale 1 porte VIGIK + T25VK2 L/E via VisiosoftWeb

Kit micro-centrale 1 porte + T25VK2 - Mode Lecture/Ecriture gérée sur VisiosoftWeb

Kit composé d'une micro-centrale CV1S2 et d'une tête de lecture T25VK2.

Gestion 1 porte Résidents/VIGIK
Via le site Internet VisiosoftWeb
En Lecture/Ecriture

Parfaitement adapté pour la gestion du contrôle d'accès via platine à boutons.

CARACTERISTIQUES :

- Nombre de clés max.: 5000
- Nombres de services VIGIK : 200
- Compatible avec platines BIBUS URMET
- Programmation à distance sur VisiosoftWeb (www.visiosoftweb.com)
- Transfert des noms sur platine via badge(s) porteur MEMOPROX ou MEMOPROX4K (grande capacité mémoire)
- INT/IP (RS485) intégré permettant de la faire évoluer en version IP, GPRS ou SARAH*
- Compatible avec tête de lecture 2 fils V2**
- Distance entre centrale et tête de lecture: 100 mètres
- Borniers débrochables (borniers de boutons de sortie, lecteur de proximité, alimentation)
- Voyants de programmation et d'alimentation
- Mémoire de données amovible avec gaine thermo. Contient toutes les données de la centrale.

Elle doit être connectée à la CV1S2 pour fonctionner. En cas de panne de la micro-centrale, la mémoire peut être utilisée sur une autre centrale CV1S2 qui fonctionnera alors comme la précédente.

- Alimentation centrale : 12/24 Vca ou 12/30 Vcc, 0.5A

* Avec la référence MIGIPCV, migration d'un site L/E hébergé sur VisiosoftWeb et équipé de CV1S2 (et/ou CVHFLE) en site connecté (3 modes de gestion disponibles : IP / GPRS / Sarah). L'ajout de matériel lié au passage à un site connecté est non inclus.

** Si connecté avec une platine avec écran BIBUS = utilisation d'une tête T25VK3 (non incluse)

Permet la mise en service rapide : transfert des noms sur platine via badge(s) porteur(s) créé(s) depuis VisiosoftWeb

- Alimentations conseillées :
- Contrôle d'accès seul, Réf. : 8500/2 (ou 9000/230)
- Avec interphonie, Réf. : 1201240

Code LIDIC : 19724

Fabriquée en France.

Caractéristiques Techniques :

Dimensions de la centrale (L x H x P) 70 x 70 x 20 mm
Gamme de température : - 20 °C à +60° C
Normes CE : conforme.
Boîtier en ABS bleu.

Patrimoine :

Moyen collectif Grand collectif



RÉF. MEMOPROX/BC

Couleur : blanche

Garantie 10 ans

Clé de proximité Mifare 13.56 Mhz noire avec oeillet métallique et 2 trous pour une personnalisation en couleur.

- Gravure d'un numéro à 8 termes dans lamage pour éviter l'effacement.
- Etanche IP68, antichoc IK8: certifiée par un laboratoire indépendant.
- Gamme de température : de - 30° C à + 80° C.
- Colorisation possible par inserts COLORPROX.
- Dimensions (L x H x P) : 47 x 35 x 4 mm.
- Existe en différentes couleurs : bleu, blanc, rouge, vert, jaune

Caractéristiques Techniques :

Normes CE : Conforme.

Dimensions (L x H x P) : 47 x 35 x 4 mm.

Garantie de fonctionnement 10ans, dans des conditions normales d'utilisation.

Gamme de température : de - 30° C à + 80° C.

Boîtier : ABS VO Ininflammable.

Indice de Protection IP-68. certifiée par un laboratoire indépendant

Indice de Protection IK-08. certifiée par un laboratoire indépendant

Fonctionnalités :

La clé de proximité est conçue pour être intégrée dans votre porte-clés.

La clé ne contient pas de pile. Elle peut être lue à une distance allant jusqu'à 6 cm.

La distance de lecture dépend essentiellement du lecteur utilisé.

La clé de proximité contient un code non modifiable, sur 8 termes hexadécimaux : 4.294.967.296 combinaisons. L'unicité des clés est garantie. Le code est gravé sur la clé pour simplifier sa programmation et son identification.

Homologation :

Certifiée IP68 et IK08 par un laboratoire indépendant

Dimensions :

(L x H x P) : 218 x 230 x 80 mm

Domaine d'activité :

Contrôle d'accès

Patrimoine :

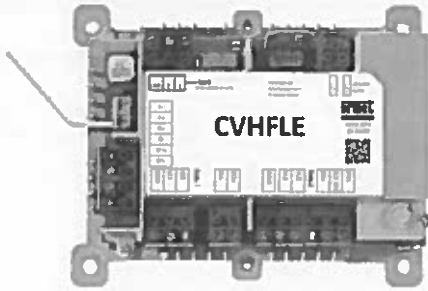
Petit collectif | Moyen collectif | Grand collectif

Technologies :

Open | 2 Fils | 5 Fils | Lecture ecriture | Satellite | IP | Lecture | Wifi



MEMOPROX COULEUR



RÉF. CVHFLE

Lecture/Ecriture - Gestion sous VisiosoftWeb

La CVHFLE est une micro-centrale 2 portes HF fonctionnant avec la fréquence 868 MHz, en Lecture/Ecriture.

Elle permet la gestion des accès résidents de 2 portes de parking via des télécommandes HF, avec possibilité d'ajouter un lecteur de proximité pour gérer la porte 1 via badges de proximité également (non compatible avec services VIGIK).

CARACTERISTIQUES :

- Récepteur radio 2 relais (porte 1 qui gère HF et Proximité Résident*, et porte 2 : uniquement HF)
- 2 relais d'ouverture permettant l'ouverture différenciée de 2 accès parking
- Compatible avec télécommandes suivantes : réf. MEMOBIP4B (LIDIC : 19731) et MEMOBIP868 (LIDIC : 13886) (avec initialisation de 10 secondes)
- Gestion et de programmation des télécommandes/badges via le site Internet sécurisé : VisiosoftWeb (www.visiosoftweb.com)
- Capacité max. : 5000 télécommandes
- INT/IP (RS485) intégré permettant de la faire évoluer en version IP, GPRS ou SARAH**
- Borniers débrochables (borniers de boutons de sortie, boucles magnétiques, lecteur de proximité, alimentation)
- Gestion d'un accès piéton possible via l'ajout d'une tête de lecture V2 non incluse (ex. : réf. LEC/AL2FS).

- Voyants de programmation et d'alimentation
- Fonction anti-passback (jusqu'à 500 utilisateurs) via le paramétrage des switches directement sur la CVHFLE
- Mémoire de données amovible avec gaine thermo. Contient toutes les données de la centrale.

Elle doit être connectée à la CVHFLE pour fonctionner. En cas de panne de la micro-centrale, la mémoire peut être utilisée sur une autre centrale qui fonctionnera alors comme celle remplacée.

- Utilisation intérieure exclusivement : IP20

Prévoir une alimentation 12-24 Vcc. (Réf. 8500/2)

Dimensions (L x l x H): 120 x 100 x 45 mm

Compatible avec l'antenne déportée 868 MHz, réf. ANT/868 (LIDIC : 13944)

A utiliser dans certains cas, tel que si centrale mise dans un caisson métallique.

* L'ouverture de la porte 1 peut être gérée via un lecteur de proximité 2 fils V2, non inclus avec la CVHFLE, ex : réf. LEC/AL2FS (16482).

Les cartes services VIGIK (ex : la Poste, EDF, etc.) ne sont pas compatibles avec la CVHFLE.

** Avec la référence MIGIPCV, migration sur VisiosoftWeb d'un site L/E équipé de CVHFLE (et/ou CV1S2) en site version connectée (3 modes de gestion disponibles : IP / GPRS / Sarah). L'ajout de matériel lié au passage à un site connecté est non inclus.

Code LIDIC : 19729

Fabriquée en France.

Patrimoine :

Moyen collectif Grand collectif

Technologies :

Open 2 Fils Lecture écriture Satellite





MEMOBIP4B

RÉF. MEMOBIP4B

Télécommande design longue portée : 100 mètres en champ libre

- 4 touches de couleur verte
- Télécommande longue portée : 100 mètres en champ libre
- 2 en 1 : bi-techno : radio en 868 Mhz et clé de proximité en 13,56 Mhz
- IP54 : protection contre les poussières et les projections d'eau de toutes directions
- Compatible avec les installations HF Urmét en 868 Mhz (Lecture/Ecriture et Lecture Seule)
- Utilisable derrière la plupart des pare-brises standards et athermiques du marché
- Numéro gravé en retrait
- Oeillet en Inox haute-résistance
- Boutons en retrait de la coque pour éviter les pressions involontaires
- Diode lumineuse qui confirme la pression sur un bouton
- Boîtier ergonomique pour une excellente prise en main
- Coque brossée
- Encodage plus rapide qu'avec la version 2 boutons (réf. MEMOBIP868)
- Fermeture par 2 vis compatibles avec tournevis plat standard (taille 2.5)
- Télécommande fonctionnant avec la technologie Rolling-code évitant ainsi le piratage du code

Se programme avec un encodeur* USB (réf. 18970001) ou version RS232 (réf. 18970002).

Selon la programmation, une télécommande peut ouvrir de 1 à 128 portes

Fabriquée en France

*Mise à jour des encodeurs (firmware FV1346)

Opération qui se réalise lors de l'encodage des MEMOBIP4B, message automatique sur Je Gère Ma Résidence pour lancer la mise à jour.

Code LIDIC : 19731

Caractéristiques Techniques :

Alimentée avec une pile Lithium (type CR2032)

Gamme de température : de -20° C à +70° C.

Normes CE : Conforme

Fonctionnalités :

Les 4 canaux radio peuvent être utilisés pour commander par exemple une porte d'entrée et une porte de sortie d'un parking. La clé de proximité est compatible avec les lecteurs de proximité des centrales de contrôle d'accès Résidents/VIGIK de type lecture/écriture, Sarah, GPRS ou IP et peut donc servir à ouvrir la porte d'entrée de l'immeuble.

Il n'est plus nécessaire d'avoir 1 télécommande et 1 clé puisque la MEMOBIP4B intègre les deux fonctions, et allège le porte-clés.

Selon les autorisations programmées, une seule télécommande peut ouvrir plusieurs dizaines de portes sur un même site.

Dimensions :

(L x H x P) : 37 x 70 x 13,75 mm

Patrimoine :

Petit collectif Moyen collectif Grand collectif

Technologies :

Open 2 Fils Lecture écriture Satellite IP Lecture



RÉF. KIT/WEB



KIT/WEB

Kit de gestion sur Internet

Ce kit permet la création d'une base de données pour la gestion de sites sur le logiciel Visiosoftweb.com.

La gestion par Internet évite l'installation d'un logiciel sur un PC ou sur serveur. La sauvegarde des bases de données et les mises à jour logiciel sont automatiques.

Le kit comprend :

- 1 carte administrative réf. PROX/WEB.
- Lot de 2 clés de délégation de droit d'accès réf. CLE/WEB.

Le logiciel Visiosoftweb.com permet une gestion au choix :

- Lecture / écriture
- Par liaison satellite
- Par liaison ASDL IP

L'utilisation d'un encodeur est obligatoire.

Fonctionnalités :

La carte administrative, à code unique, permet d'ouvrir un compte base de données sur visiosoftweb.com.

Les badges d'utilisation Bleus/noirs CLE/WEB permettent d'autoriser et de sécuriser physiquement l'ouverture du compte Internet en plus d'un login et mot de passe.

Carte administrative réf : CLE/PROX : carte au format carte de crédit, qui permet l'ouverture d'un compte sur visiosoft.com avec un login et mot de passe uniques et permettant de donner des droits d'accès à la base de données avec des badges d'utilisation CLE/WEB.

CLE/WEB : La « clé/web » à poser sur l'encodeur, à code unique et programmée d'usine, permet d'ouvrir une session logiciel sur Internet. Il permet une sécurité physique en plus d'un login et mot de passe d'accès. Ce badge se présente sous la forme de clé MEMOPROX de couleurs vertes.

Une clé Web = un utilisateur

Composition

- 1 carte administrative d'ouverture de compte.
- 2 badges bi-color d'utilisation CLE/WEB.

L'utilisation d'un encodeur est obligatoire.

Compatibilité :

- Windows 98 SE, NT, 2000, Me, Vista, XP
- Intranet via Internet Explorer 6.0 minimum

Accessoires :

- 1 Kit d'accès réf KIT/WEB
- 1 encodeur de badges/télécommandes réf : PROG232 ou PROG/USB.

Argumentaire :

- Triple sécurité à la connexion (mots de passe + clé de délégation + encodeur URMET) évitant le piratage des données.
- Pas de CD-ROM d'installation.
- Nombre de sauvegarde manuelle illimité.
- Mise à jour du logiciel automatique.
- Rapidité d'encodage des badges et télécommandes (manuelle, par

1/2





Résidentiel
collectif

Kit d'administration VISIOSOFTWEB

appartement, pour plusieurs appartements).

- Gestion des encodeurs série RS232 et des encodeurs USB.
- 6 Types de passes possibles (Patrimoine, gestionnaire, gestionnaire restreint, prestataire, prestataires restreint, multisites multiportes)
- Recherche d'un badge par numéro, appartement ou par la pose d'un badge sur l'encodeur.
- Possibilité de déterminer une durée, avec début et fin, de validité pour chaque badge passe ou résidant
- Compatible solution Open et Aceo

Argumentaire Installateur :

- Accès sans se déplacer à la base de données clients : plus d'export/import de site ou de base de données.
- Plus de question sur le « bon code patrimoine » ou « le code ou carte site » tout en gardant ces types de passe possible.
- Sauvegarde manuelle illimitée.
- Double sauvegarde des bases de données chez l'hébergeur et chez URMET.
- Plus de mise à jour du logiciel : automatique, profitez des dernières options !
- Fonctionne avec les encodeurs déjà utilisé pour Visiosoft monoposte 1.41 ou supérieure.
- Base de données dans des locaux à accès limités protégés par un contrôle d'accès, un système d'alarme, de vidéosurveillance, une société de gardiennage, porte blindé, salle informatique spécifique.
- Migration de votre installation Visiosoft monoposte actuelle sous Internet possible sur demande.
- Gestion des encodeurs USB ou RS232.

Patrimoine :

Moyen collectif | Grand collectif

Technologies :

Open | Lecture ecriture | Satellite | IP | Lecture

ns, les informations contenues dans ce document. Photos non contractuelles





Équipements
pour l'évacuation et le tri
des déchets en habitat vertical

VIDOIR MODERNE S.A.S.

www.vidoirmoderne.fr

NEXITY

34 rue de la Celle

78150 LE CHESNAY

A L ATTENTION DE MME PRUDHOMME

Orly, le 29 août 2019

N.REF. 27.1.2019.GLG/MF

Objet : 18 bld de la République VAUCRESSON

Madame,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous communiquer ci-après, notre DEVIS réactualisé concernant la condamnation des 18 colonnes vide-ordures.

Celles-ci étant identiques et conformément à vos souhaits, nous vous communiquons le prix par colonne.

TRAVAUX ENVISAGES :

VIDOIRS APPARTEMENTS :

- Dépose du vidoir existant
- Evacuation aux décharges publiques
- Mise en œuvre carreau de plâtre hydrofuge au nu de la cloison, finition brute
- fourniture et pose d'une plaque de propreté PVC blanche

L UNITE H.T. 86.90 €

EN RECEPTION :

- Dépose de l'obturateur existant en pied de colonne
- Evacuation aux décharges publiques
- Fourniture et pose d'une plaque grillagée en acier galvanisé en pied de colonne

L UNITE H.T. 295.00 €

➤ BAT A : COLONNE GAUCHE

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ BAT A : COLONNE DROITE

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

.../...

Siège social :
14, rue Christophe Colomb
94310 ORLY
Tél. 01 48 90 81 50
Fax 01 48 84 26 05

Accès Bureaux et magasin :
13, voie des Cosmonautes
94310 ORLY
contact@vidoirmoderne.fr

SAS au capital de 40 000 Euros
34528569600026 - APE 4399 D



.../...

➤ **BAT B1 : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT B1 : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT B2 : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT B2 : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT C : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT C : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT D : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. 695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

... /...

.../...

➤ **BAT D : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT E : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT E : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT F : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT F : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT G : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT G : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

.../...

.../...

➤ **BAT H : COLONNE GAUCHE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

➤ **BAT H : COLONNE DROITE**

8 VIDOIRS A H.T. 86.90 € H.T. .695.20 €

1 RECEPTION A H.T. 295.00 € H.T. 295.00 €

MONTANT GLOBAL H.T. 990.20 €

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

G. LE GUILLERMIC





Maintenance et optimisation du bâti et des équipements
Aéraulique / Désenfumage / Pompes de relevage / Électricité /
Plomberie / Maçonnerie /

ST/CR

Dossier suivi par

Fabienne MOOTOOGOUNDEN

REÇU LE 03 SEP. 2019

Client n° 1636

CABINET NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
BP 50

78152 LE CHESNAY CEDEX

Résidence : « MAZELEYRE »
18 boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Le 02 septembre 2019

A l'attention de Madame Catherine PRUDHOMME

Madame,

Conformément à votre demande, nous vous transmettons ci-joint notre proposition réactualisée pour la condamnation des 18 colonnes vide-ordures à l'adresse indiquée ci-dessus :

- * Devis n° 19/080445 (Condamnation des vidoirs) (annule et remplace devis n° 17/101517 du 29/11/2017)
Pour un montant unitaire par vidoir condamné de 84,00 € HT

Dans les locaux vide-ordures :

OPTION 1 en plus value : condamnation du débouché en pied des colonnes vide-ordures
Pour un montant de 2 682,00 € HT

Option annexe :

OPTION 2 en plus value : assainissement des colonnes après condamnation
Pour un montant de 516,00 € HT, si accord sur tous les bâtiments.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à notre offre.

En cas d'approbation par vos services de notre proposition, vous voudrez bien nous en retourner un exemplaire dûment daté et signé.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Stéphane THIEBLEMONT



P. J. : Proposition de travaux en deux exemplaires
D2 - 20 rue Albert Einstein / B.P. 50099 / Z.A. de Chanteloup
93623 Aulnay-sous-Bois cedex
Tél. 01 45 91 31 54 / Fax 01 48 67 19 41
contact@amtech.fr / www.techmohygiene.fr

S.A.R.L. au capital de 51 000 € - Siret 338 912 694 00035 - A.P.E. 4399C - RCS Paris 338912694
N° NIF / T.V.A. Intracommunautaire FR 02 33 89 12 694 - Siège social 9 rue Alexandre Dumas / 75011 Paris



Maintenance et optimisation du bâti et des équipements
Aéraulique / Désenfumage / Pompes de relevage / Électricité /
Plomberie / Maçonnerie /

Devis n° 19/080445 - ST/CR

Dossier suivi par

Fabienne MOOTOOGOUNDEN

Client n° 1636

CABINET NEXITY LE CHESNAY
34 RUE DE LA CELLE
BP 50

78152 LE CHESNAY CEDEX

Résidence : « MAZELEYRE »

18 boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Le 02 septembre 2019

Le présent devis a pour objet la condamnation des 18 colonnes vide-ordures à l'adresse indiquée ci-dessus.

Consistance des travaux :

Condamnation des vidoirs dans les appartements.

- Protection des zones de travaux à l'aide de film polyane.
 - Dépose de l'ensemble des 144 vidoirs existants (*voir détail et localisation dans tableau ci-après*)
 - Evacuation en décharge.
 - Condamnation de l'emplacement des vidoirs par la fourniture et la pose de carreaux de plâtre hydrofuges aux dimensions appropriées. Raccordement aux nus existants brut de plâtre, hormis si la colonne est apparente ou si la branche supportant le vidoir dépasse du mur ou du doublage (arasement non prévu, matériau supposé amianté).
- NB : Non compris reprise de peinture ou autres revêtements muraux.*
- Nettoyage du chantier.

Montant unitaire par vidoir : 84,00 € HT (TVA en sus) *

➤ **Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne facturerons que les vidoirs effectivement condamnés par notre société.**

Notre société procédera à une vérification des vidoirs déjà condamnés lors des dates planifiées pour les travaux.

Dans la mesure où la condamnation du vidoir aura été effectuée dans les règles de l'art, nous la déduisons de notre facturation finale.

Un récapitulatif final élargé des appartements condamnés ou vérifiés vous sera remis avec la facture.

Nombre total de vidoirs pour l'ensemble immobilier : 144

Prix pour une condamnation des 144 vidoirs : 12 096,00 € HT (TVA en sus)*

Par expérience, nous constatons régulièrement que nombre de propriétaires ont déjà condamné leurs vidoirs avant notre intervention. La proportion moyenne des vidoirs déjà condamnés est d'environ 20%.

En tenant compte de cette hypothèse, nous pouvons estimer que le montant effectif total des condamnations de vidoirs pour le présent ensemble immobilier pourrait se monter à :

$(100\% - 20\%) \times 144$, soit environ 108 vidoirs $\times 84,00 =$ 9 072,00 € HT (TVA en sus)*





Cabinet NEXITY LE CHESNAY
Immeuble : 18 boulevard de la République - 92420 VAUCRESSON
Devis n° 19/080445

- 2 -

OPTIONS en plus value

Valable pour une réalisation dans la continuité des travaux de condamnation des vidoirs
Les occupants refusant les travaux ou absents aux dates indiquées sur les avis, devront cesser toute utilisation des vidoires-ordures. Dans le cas contraire, les frais liés à cette utilisation malveillante ne pourront pas être imputés à AMTECH.

Dans les locaux vidoires-ordures : en pied de chute des 18 colonnes (voir détail et localisation dans tableau ci-après)

OPTION 1 en plus-value : Condamnation du débouché en pied des 18 colonnes vidoires-ordures

NB : Non compris dépose des tronçons de colonnes en Fibrociment (matériaux réputés amiantés)

- Dépose de la trappe (partie coulissante uniquement) et réduction en longueur des glissières latérales, non compris dépose des parties métalliques en contact direct avec le conduit en fibrociment.
- Condamnation du pied de colonne par la fourniture et pose d'une grille en métal perforé fixée sur les glissières existantes au droit du débouché, pour maintenir l'aération des locaux vidoires-ordures (compris toutes sujétions de fixation).
- Nettoyage du chantier.

Montant total option 1 en plus-value : 2 682,00 € HT (TVA en sus) *

Option annexe :

OPTION 2 en plus value : assainissement des 18 colonnes après condamnation.

- Nettoyage du conduit à la pression, et désinfection.

Montant total option 2 en plus value : 516,00 € HT (TVA en sus) * (2)

Localisation	Nbre étages	Nbre vidoirs	Nbre colonnes	Montant pour la totalité des vidoirs (100%) en € HT (TVA en sus)	Montant selon estimatif pour 80% des vidoirs en € HT (TVA en sus)	OPTIONS en PLUS VALUE en € HT (TVA en sus) * (1)	
						Option 1	Option 2
A	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
B1	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
B2	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
C	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
D	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
E	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
F	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
G	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
H	R+3	16	2	1 344,00	1 008,00	298,00	188,00
Totaux		144	18	12 096,00	9 072,00	2 682,00	516,00 (2)

OPTION 1 : condamnation du débouché en pied des colonnes vidoires-ordures

OPTION 2 : assainissement des colonnes après condamnation

(1) : Valable pour une réalisation dans la continuité des travaux de condamnation des vidoirs

(2) : si accord sur tous les bâtiments



Cabinet NEXITY LE CHESNAY
Immeuble : 18 boulevard de la République - 92420 VAUCRESSON
 Devis n° 19/080445

- 3 -

* TVA en sus (cocher le taux de TVA applicable)

- TVA au taux normal en vigueur
 TVA au taux réduit en vigueur

Si l'immeuble répond à la double condition : local ou immeuble à usage principal d'habitation et achevé depuis plus de 2 ans. Il est indispensable de nous adresser une attestation reprenant les conditions ci-dessus. Sans attestation concernant le local ou l'immeuble, nous serions dans l'obligation d'appliquer le taux normal en vigueur.

Conditions d'exécution :

- L'accès doit être libre aux jours et heures normalement ouverts.
- Notre société ne saurait être tenue responsable quant aux revêtements muraux trop proches des vidoirs (10 à 15 cm) qui pourraient subir des dommages lors de la dépose de ces derniers.
- Les occupants prendront, toutes les dispositions nécessaires pour nous donner accès aux ouvrages à remplacer en partie privative (démontage ou déplacement du mobilier, dépose d'éléments fixes, etc.). Toute intervention de cet ordre réalisée par nos équipes à la demande des occupants se fera sous LEUR responsabilité.
- Consommables et fluides divers sont à la charge du client, cantonnement et sanitaires à disposition.
- **IMPORTANT** : Les options concernant les débouchés de colonne vide-ordures seront réalisées dans la continuité des travaux de condamnation des vidoirs. Les occupants refusant les travaux ou absents aux dates indiquées sur les avis, devront cesser toute utilisation des vide-ordures. Dans le cas contraire, les frais liés à cette utilisation malveillante ne pourront pas être imputés à AMTECH.

Conditions particulières :

- Toute vérification ou intervention en partie privative qui ne pourra pas être effectuée aux dates planifiées fera l'objet d'une majoration pour déplacement d'un montant forfaitaire unitaire de 37 euros hors taxes.

Règlement : 30 % à la commande
 Le solde à réception de la facture.

Validité de l'offre : 3 mois

Fait à AULNAY-SOUS-BOIS,

Le 02 septembre 2019 en deux exemplaires originaux

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente définies au verso qui font partie intégrante du présent devis

Cachet et signature du client

AMTECH

LE CLIENT

Stéphane THIEBLEMONT



**Au delà de vous préserver des risques sanitaires et incendie,
nous vous garantissons un environnement sain**

DEVIS DE CONDAMNATION DE COLONNES VO

Entre :

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU :
RESIDENCE MAZELEYRE
18 Boulevard DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON**

Représenté par :

**NEXITY LE CHESNAY
34 Rue DE LA CELLE
BP 50
78152 LE CHESNAY CEDEX**

ET

**ISS HYGIENE ET PREVENTION
50 Rue Ardoin Lot 566G
93400 ST OUEN
Tél : 01 84 90 06 03 - Fax : 01 84 90 06 04**

Représentée par Monsieur Philippe JEAN agissant en qualité de Directeur Zone Ile de France.

Référence du Devis : Réf. : SYN-2019 / 05021 (B518 / 01 - 01)

Le présent devis a pour objet la prestation de condamnation de colonnes VO pour le site ci-après désigné :

**RESIDENCE MAZELEYRE
18 Boulevard DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON**



1. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

La société ISS Hygiène & Prévention s'engage à réaliser la condamnation des colonnes VO de la résidence telles que :

- 18 gaines VO
- 9 Bâtiments
- 136 vidoirs restant à condamner localisées dans les cuisines

Exécution des travaux :

Pelles-vidoirs:

- Mise à pied d'œuvre du personnel
 - Mise en place de protection de type film plastique
 - Dépose du vidoir situé dans les appartements
 - Mise en place d'un élément en carreaux de plâtre de type hydrofuge dans la feuillure interne
 - Lissage / Nettoyage
 - Evacuation des déchets en centre de traitements
 - Bâtiments A/B1/B2/C/D/E/F/G/H : 136 pelle-vidoirs situées en cuisines
- ==> 10 880.00 € H.T soit 80€ par pelle située dans les appartements coté cuisine**

Dans le local de réception :

- Dépose de la trappe d'obturation
 - fourniture et pose d'une tôle en acier perforé
 - Nettoyage
 - Bâtiments A/B1/B2/C/D/E/F/G/H : 2 colonnes de type ss/sols + RC + 3 par bâtiment soit 18 colonnes au total
- ==> 3 870.00€ H.T soit 215€ par colonne**

Tarif forfaitaire pour un passage après affichage tout déplacement supplémentaire sera facturé

Le tarif prévoit :

La mise à disposition de personnel sur la durée du chantier.

Pour les appartements que nous n'avons pas pu traiter, suite à l'absence de l'occupant ou par refus d'intervention de la part de l'occupant, un forfait de 15 euros sera déduit de la facture par appartement concerné.

Pour tout passage supplémentaire (à la demande du client) un forfait de 125 euros HT sera facturé par appartement ou de 90 euros HT (prix unitaire) à partir de cinq vidoirs.

Travaux non compris :

- Toute reprise de peinture ou autre revêtement de sol, mur ou plafond
- Le nettoyage des colonnes de vides-ordures (complément ou voir avec société qui détient le contrat)

Contact & Accès :

Mr GASPARD (Gardien) : 06.28.07.77.15

OPTION : Nettoyage des colonnes HP avant obturation des pieds de chute
720€ HT pour les 18 colonnes



2. MODE OPERATOIRE DES PRESTATIONS ISS HYGIENE ET PREVENTION



Entreprise qualifiée QUALIBAT - 5131 - 5222 - 5451 - 5452 - 5453.

Entreprise agréée sous le numéro IF00152 pour les traitements phytosanitaires (Décret n°2011-1325 du 18 Octobre 2011).

CONDAMNATION DE COLONNES VIDE-ORDURES :

Se référer au 1. Descriptif des Installations.

3. VALIDITE DE L'OFFRE

La présente offre est valable durant un délai de 120 jours à compter de sa date de valeur.

4. OFFRE TARIFAIRE D'ISS HYGIENE ET PREVENTION

Montant Total HT :	14 750,00 €
<i>Participation aux frais de gestion des déchets</i>	35,00 €
<i>Participation aux frais de gestion administrative</i>	1,50 €
Montant de la TVA à 10 %	1 478,65 €
Montant Total TTC :	16 265,15 €



CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

ARTICLE 1 - OFFRE

L'Offre est ferme pendant 120 jours à compter de sa date de signature. A défaut de réponse dans ce délai, elle est caduque de plein droit.

ARTICLE 2 - OBJET

La Prestation porte exclusivement sur les postes et descriptifs précis mentionnés au Contrat. Seules les dispositions du Contrat et les services qui y sont expressément décrits forment l'engagement de service d'ISS.

Les interventions additionnelles, augmentation de périmètre, adjonction de dispositifs ou locaux à traiter doivent obligatoirement faire l'objet d'un devis spécifique.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CLIENT ET DU PRESTATAIRE EN MATIERE D'URBANISME, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT

3.1 Obligations du Client

Le Client s'engage à apporter sa collaboration à ISS et à mettre à sa disposition gracieusement tout moyen nécessaire tels que eau et électricité, à assurer le maintien en état des installations, la remise à ISS des consignes propres au site, à garantir l'accès aux locaux, y compris pour les véhicules nécessaires, à assurer la prise de toutes les précautions nécessaires et l'information du public ayant accès aux locaux traités. Le Client devra également s'assurer que le site est propre et débarrassé de tous débris.

Le Client est chargé d'obtenir préalablement toute autorisation rendue nécessaire notamment par les règles de voirie, d'urbanisme, de copropriété, de sécurité, et devra s'assurer de la remise effective au Prestataire, avant le début des Prestations, de l'ensemble des consignes et dispositions propres au site, concernant les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur, le règlement intérieur et le plan de prévention ainsi que le plan des réseaux enterrés; le Prestataire s'engageant à les faire observer par son personnel.

Le Client informera le Prestataire des résultats de recherches et repérages des matériaux contenant de l'amiante conformément à l'article R.4412-144 du code du travail. En l'absence d'information préalable, ISS considérera que l'intervention prévue par le présent contrat n'est pas soumise au risque amiante.

Le Client s'oblige à informer ISS dans les meilleurs délais s'il constate un besoin de prestations supplémentaires entre deux prestations ISS, notamment dans la mesure où la non réalisation de telles prestations supplémentaires serait susceptible de remettre en cause la qualité des Prestations ou la sécurité des installations concernées. Les Parties détermineront conjointement si ces prestations supplémentaires doivent être réalisées et formalisent le cas échéant un devis et un avenant aux présentes.

3.2 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à respecter la législation en matière environnementale et particulièrement la loi 92-533 du 17 juin 1992 relative à l'application des produits phytosanitaires.

ARTICLE 4 - PRIX

Sauf indications contraires, les prix sont forfaitaires, hors taxes, et sont révisés chaque année à la date anniversaire selon la formule suivante : $P = P_0[(0.30 \times FSD2 / FSD2_0) + (0.70 \times S / S_0)]$

P₀ = Prix à la date du départ du contrat

P = Prix après révision

FSD2₀ = indice des frais et services divers connu à la date de remise de l'offre

FSD2 = Même indice connu à la date de facturation

S₀ = indice élémentaire des salaires régionaux du Bâtiment et des Travaux Publics publié au B.O.S.P.

S = Même indice à la date de facturation

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REGLEMENT

5.1 A défaut d'indication spécifique au Contrat, les Prestations sont payables dans les trente (30) jours calendaires date d'émission de la facture. Le paiement s'effectue par chèque ou virement bancaire ou prélevement.

5.2 Les Prestations de Travaux (de type opérations de transformation et d'aménagement) d'un montant minimum de 5 000 Euros HT sont soumises au paiement d'un acompte de 30% payable à la commande.

Les Prestations de Travaux (de type opérations de transformation et d'aménagement) d'un montant minimum de 20 000 Euros HT feront l'objet de situations de chantiers mensuelles dans le but d'établir une facturation à situation réelle.

5.3 Tout défaut de paiement le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture entraîne de plein droit l'exigibilité de la totalité de la dette (incluant l'échéance non respectée ainsi que toute autre créance impayée en ce compris toute créance ayant donné lieu à des traites), l'application d'une pénalité forfaitaire égale à 10% (dix pour cent) du montant de la facture destinée à couvrir les frais de traitement avec un minimum de perception de 60 Euros et l'application d'intérêts de retard d'un montant annuel de 12 fois le taux d'intérêt légal du montant acquitté tardivement. Les éventuels frais de procédure de recouvrement qui pourraient être engagés par ISS sont dus en outre, de plein droit, par le Client.

5.4 En cas de matériel livré dans le cadre des prestations, ISS se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement des factures, en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, ISS pourra reprendre les marchandises quinze (15) jours suivant la date de réception d'une mise en demeure infructueuse notifiée par LRAR. Les acomptes déjà versés à ISS lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié le Client.

5.5 En outre, à compter du 1er janvier 2013, le Client en situation de retard de paiement est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 Euros par décret.

ARTICLE 6 - RECEPTION / CONTROLE DES PRESTATIONS

Les Prestations peuvent faire l'objet d'une réception ou contrôle contradictoire.

ISS établit à l'issue de la réalisation des Prestations, un Bulletin d'intervention remis immédiatement au Client ou renvoyé sous 10 jours ouvrés dans le cas de Prestations complexes. Ce Bulletin d'intervention précise le détail des Prestations réalisées, l'état d'éventuelles préconisations et relève le cas échéant, les difficultés rencontrées.

En toute hypothèse le Client notifie par LRAR à ISS tout manquement de ce dernier dans les 48 heures de réalisation des Prestations. Le Client s'engage à laisser à ISS toute facilité pour remédier au manquement constaté et s'interdit d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur le site.

ARTICLE 7 - CONDITIONS DE LA GARANTIE DES PRESTATIONS

La reprise des Prestations mises en cause excède les défauts dus à la vétusté des installations, leur non-conformité aux réglementations en vigueur ou à leur défaut d'entretien.

ISS supporte une obligation de moyen.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCES

ISS est responsable des seuls dommages qu'il pourrait occasionner lors de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat, que ce soit du fait d'actes ou omissions de ses préposés ou sous-traitants participant à l'exécution du Contrat ou causés par le matériel leur appartenant ou qu'ils utilisent.

Dans la mesure où le Client subit un dommage du fait d'une exécution fautive par ISS, ce dernier est tenu à la réparation du préjudice dans la limite de toutes causes confondues d'un montant égal à 10.000 Euros par événement dommageable et de 100.000 Euros sur la durée totale du Contrat. Cette limitation ne s'applique pas aux dommages corporels, à la faute lourde, ni à la faute intentionnelle. Le Client et son assureur renoncent à tout recours contre ISS et ses assureurs pour toute réclamation portant sur une somme supérieure au montant précité.

ISS n'est pas responsable de l'inexécution de ses obligations, dès lors qu'elle résulte d'un cas de force majeure ou d'un cas où les obligations d'ISS deviendraient économiquement difficiles ou impossibles à réaliser (et notamment épidémies, catastrophes naturelles, interruption des transports, grève....).

ARTICLE 9 - DURÉE ET PRÉAVIS

Le contrat est souscrit pour une durée d'un an, 3 ans, ou la durée souhaitée à compter de la date portée sur la page de signature et est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf préavis de l'une ou l'autre partie donné par lettre recommandée avec accusé réception trois mois avant sa date d'échéance.

ARTICLE 10 - RESILIATION ANTICIPÉE

ISS peut résilier de plein droit le Contrat à effet immédiat dans les cas suivants :

- non paiement par le Client de tout ou partie du prix facturé et/ou de la T.V.A. afférente.

- en cas de déménagement du Client ou de cessation de son entreprise par voie de fusion, scission, absorption, dissolution, apport partiel d'actif ou tout autre moyen, ayant pour effet de rendre impossible la poursuite du Contrat, le Client s'engage à informer ISS immédiatement par courrier recommandé et à lui verser, à titre d'indemnité, le montant correspondant au prix des Prestations pour la durée restant à courir jusqu'à la date anniversaire du Contrat.

En cas de résiliation anticipée imputable au Client dans les conditions visées ci-dessus, ISS cesse ses prestations et reprend possession de tous ses équipements. En outre et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, le Client s'engage à verser à ISS le prix des Prestations dû pour la durée du Contrat restant à courir.

ARTICLE 11 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Le Contrat est soumis au droit français. A défaut de solution amiable, tout différend est soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appels en garantie y compris le cas du référé.

A ST OUEN, le 22/08/2019

ISS HYGIENE ET PREVENTION
Service Commercial Habitat

Philippe JEAN

Directeur Zone Ile de France

160 Rue J. Kessel - CS 20232 Voisins le Bx
78961 ST QUENTIN YVELINES CEDEX

Date de prise d'effet du contrat D1 83 82 02 40 - Fax 01 83 82 02 64

Signature et Cachet du Client en date du

Siren 662 005 214 - NAF 8129A

Réf. : SYN-2019 / 05021 (B518 / 1 - 1)

CVIL / CVIL

Page 4/4 - 22/08/2019



Pierre GRELLEY
18, boulevard de la République
92420 VAUCRESSON

Le 12 octobre 2019

Recommandée A.R.

Madame,

Les questions que j'ai évoquées au cours de la dernière AGO au sujet des manquements à ses obligations contractuelles de la société Gesten n'ont pas reçu de réponse alors qu'elles lèsent gravement les intérêts de la copropriété. Je souhaite donc que la résolution suivante soit proposée aux suffrages des membres du SdC au cours de la prochaine A.G.

"L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des motifs qui fondent cette demande, souhaite qu'une information complète et argumentée lui soit fournie sous trois mois quant aux conditions qui ont accompagné le dernier renouvellement du contrat du chauffagiste.

Ce rapport abordera entre autres questions les points suivants :

- 1 – Les conditions et les raisons pour lesquelles la société Gesten a pu s'exonérer de ses obligations vis-à-vis du syndicat des copropriétaires au terme du contrat qui lui avait été concédé ;
- 2 – les raisons pour lesquelles le syndic Oralia, qui avait alors en charge la gestion de la copropriété, n'a pas rempli à cette occasion son devoir de contrôle des activités des prestataires au service de la résidence, ce qui a entraîné de facto un lourd préjudice financier pour cette dernière ;
- 3 – une évaluation précise et intégrale des frais qui ont été indûment supportés par le SdC du fait de la défaillance de la société Gesten : travaux qui auraient dû être réalisés avant le terme de son contrat, absence de remise de la chaufferie à l'identique de ce qu'elle était au jour de sa prise de fonction ...
- 4 – le récapitulatif des démarches qui ont été entreprises par Nexity et par le conseil syndical afin de mettre Gesten et Oralia en demeure de s'acquitter de leurs obligations contractuelles ;
- 5 – les recours possibles à l'encontre de Gesten et d'Oralia."

Si vous l'estimez nécessaire à une bonne instruction de ma demande, je suis tout à fait disposé à rédiger sur le sujet une courte note qui serait incluse dans le document de convocation à L'A.G.O afin d'assurer une égale information de tous les copropriétaires, qu'ils assistent ou non à l'assemblée générale.

Je vous remercie de bien vouloir traiter cette demande et vous prie de croire à l'expression de toute ma considération.

Pierre GRELLEY

Pierre GRELLEY
Résidence Mazeleyre

Vaucresson, le 15 octobre 2019

Madame, Monsieur,
Cher voisin,

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner au cours de notre AGO de l'an dernier, le changement du prestataire chargé de l'entretien du système de chauffage de la résidence en août 2017 s'est déroulé dans des conditions extrêmement discutables qui ont été très préjudiciables à notre copropriété.

Le prestataire "sortant", la société Gesten, s'est en effet dispensé de se présenter à la réunion de transmission avec son successeur et de signer le document d'état des lieux par lequel il aurait dû reconnaître ne s'être pas acquitté de toutes ses obligations vis-à-vis de la résidence. Il semble qu'il ait pu d'autant plus facilement s'exonérer de ses devoirs qu'aucune demande formelle et contraignante ne lui aurait été adressé par la suite.

Sans entrer ici dans le détail de cet épisode et faute d'avoir reçu depuis l'année dernière les réponses que j'avais demandées aux instances chargées de la défense de nos intérêts, j'estime que toute la lumière doit être faite sur les circonstances de cet épisode, sur les conséquences qu'il entraîne et sur les facteurs qui l'ont rendu possible.

Afin que des éléments d'information précis et vérifiables soient apportés à la connaissance de tous les copropriétaires, je demande votre soutien à la résolution que je propose et vous en remercie par avance.

Croyez, Madame, Monsieur, cher voisin, à l'expression de toute ma considération.

Pierre GRELLEY

